



SYDESL

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE**

CONCESSION GAZ

Rapport de contrôle Exercice 2020



SYDESL

Cité de l'Entreprise - 200, boulevard de la Résistance - 71000 MÂCON
contact@sydesl.fr - www.sydesl.fr

PREAMBULE

Un modèle de délégation spécifique : le contrat de concession historique de gaz naturel

Chaque commune est propriétaire des réseaux (et autres ouvrages) de distribution publique de gaz sur son territoire. Elle est responsable de la sécurité, de la qualité de la distribution, compétences que la collectivité délègue à son concessionnaire.

Depuis 2004, le marché de distribution de gaz est ouvert à la concurrence.

Ce n'est qu'à partir de cette date que les collectivités non desservies jusqu'alors choisissent leur distributeur par l'intermédiaire d'une procédure de mise en concurrence propre aux délégations de service public (DSP).

Pour les collectivités ayant déjà un réseau de distribution de gaz naturel, la distribution de gaz reste confiée au distributeur historique, GRDF, sous forme de concession.

GRDF est donc responsable de l'exploitation des réseaux, avec des tarifs d'acheminement péréqués sur le périmètre de sa zone de desserte exclusive, reposant sur un équilibre calculé au niveau national, des recettes et des dépenses liées à l'activité déléguée.

Aujourd'hui en Saône et Loire, parmi les 171 communes ayant transféré leur compétence au SYDESL :

- 156 communes ont confié l'exploitation du réseau à GRDF du fait de leur appartenance à la zone de desserte exclusive historique sous forme de concession ;
- 14 communes ont négocié leur contrat par DSP et toutes l'ont confié à GRDF après mise en concurrence ;
- 1 commune (Cronat) est desservie en gaz propane et a confié l'exploitation de son réseau en DSP à Antargaz Energie

Le SYDESL gère ces contrats pour le compte de ces communes qui lui ont transféré la compétence.

Le rapport de contrôle

L'obligation de contrôle par l'autorité concédante de la bonne exécution des contrats par le concessionnaire, et notamment du respect de ses obligations de résultats, trouve son fondement, dans l'article 16 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique.

La notion de contrôle est rappelée dans le cadre de l'article L.2224-31 du CGCT : « ...l'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessous, et contrôle du réseau public de distribution d'électricité et de gaz ».

Le contrôle du concessionnaire par le Syndicat repose à la fois sur un contrôle continu effectué par les agents au quotidien, et un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire.

Dans cette optique, le SYDESL recueille et analyse annuellement un ensemble de données concernant les concessions. Ce contrôle périodique peut également parfois comprendre un audit approfondi sur un thème particulier effectué, soit par des moyens internes, soit par un cabinet d'expertise.

L'enjeu du contrôle porte dans un premier temps sur le court terme :

- La qualité des services ;
- La qualité du produit électricité ;
- La relation aux usagers ;
- La qualité du patrimoine de la concession.

L'ensemble des informations produites dans ce document est issu des bases de données des concessionnaires exploitant le service public : Gaz Réseau Distribution France pour le gaz naturel et Antargaz Energies pour le gaz propane.

Le SYDESL a engagé seul (sans recours à un Cabinet extérieur) cette mission de contrôle portant sur l'exercice 2020.

Le SYDESL a travaillé autour des données source pour procéder à :

- un contrôle de leur qualité, de leur véracité, de leur cohérence...
- la production de ratios, de graphiques et de cartes.

Ainsi, les différents éléments sont issus de bases techniques (éléments généraux et alimentations, répartition des incidents sur ouvrages concédés), de bases travaux (évolution de l'infrastructure de distribution), de sources commerciales et clientèles (quantités acheminées, services aux usagers), et d'origine comptable (éléments patrimoniaux).

Ces éléments mis à disposition ont été discutés au cours d'entretien avec le concessionnaire, ce qui a permis d'apprécier la qualité des données fournies.

Les faits marquants en 2020

Il est important de prendre en compte dans l'analyse les éléments de contexte ou les événements qui ont marqué 2020.

2020 a surtout été marquée par 2 phases de confinement en avril-mai et en novembre en raison **de la crise sanitaire liée au Covid**.

L'année 2020 a connu des circonstances de marché inédites conduisant à la formation de nouveaux équilibres entre l'offre et la demande en énergie. Les mesures de confinement prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 en France et dans le monde ont eu des conséquences majeures sur la consommation et les prix du gaz et de l'électricité

Dès lors, nous avons assisté à **une forte volatilité des prix de gros du gaz et de l'électricité**. La chute **exceptionnelle des prix, au premier semestre**, du fait de la baisse de la demande, a été suivie d'un certain niveau de tension sur les prix de l'électricité au deuxième semestre, au regard notamment de craintes sur la sécurité d'approvisionnement lors de l'hiver 2020-2021. **L'année s'est terminée sur une nette hausse des prix** de l'électricité et du gaz, poursuivie en 2021, dans le contexte européen et mondial de reprise économique entraînant des hausses des prix des matières premières et des quotas d'émission de CO2.

L'analyse de ce rapport porte sur 170 communes puisque 9 communes supplémentaires ont transféré leur compétence distribution de gaz au SYDESL au 1^{er} janvier 2020. GRDF évoque 171 communes car il ne prend pas en compte le regroupement communal qui crée les communes nouvelles. C'est le cas pour la commune de FRAGNES-LA LOYERE compté comme 2 communes par GRDF.

Ces 9 communes supplémentaires sont annotées « 2020 » dans la liste des communes de la concession en annexe 1 (contrat historique) et page 6 (DSP).

La mission de contrôle a porté à la fois sur le gaz naturel et sur la DSP en gaz propane pour la commune de Cronat.

SOMMAIRE

Concessions Gaz Naturel : GRDF	8
1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION	9
A – Les canalisations de distribution	10
1- Par niveau de pression	10
2- Par matériaux	12
3- Age du réseau.....	13
B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation	19
C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif	21
D- Raccordements	22
E- Extensions, remises gratuites, renouvellement	23
F- Les Investissements.....	26
G- La maintenance.....	29
2- LES USAGERS	30
A- Surveillance des ouvrages concédés	31
B- Incidents d'exploitation.....	37
1 Les incidents signalés	37
2 Les fuites.....	43
3 Les incidents par type d'équipement	45
C- Livraison de gaz et services aux usagers	47
1 Les quantités livrées	47
2 Les réclamations.....	49
3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière	53
A – La valeur brute d'actif	53
1- La concession historique	54
2- concession « DSP ».....	55
B- Le compte d'exploitation	57
C- Le compte droits du concédant	58
1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique.....	58
2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin ».....	59
D- Cohérence des états d'inventaire.....	61
1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution.....	62
2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement.....	65
3- Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques).....	68
Les ouvrages de la protection cathodique active.....	69

Les équipements de télé-exploitation.....	69
4- La redevance de concession.....	70
Concession propane : ANTARGAZ Energies.....	71
1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE	71
2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE	75
3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE.....	78
CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE	81
ANNEXE 1 : liste des 156 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au 01/01/20	83
ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT	85

LA CONCESSION GAZ 2020 EN CHIFFRES

238 communes desservies en gaz sur le département, soit 42% des communes représentant 85% de la population de Saône-et-Loire.

Le territoire concédé dont le SYDESL est AODG (gaz naturel et propane)

171 communes, soit 2/3 des communes desservies dont :

- 156 (liste en **annexe 1**) desservies en gaz naturel dans un cadre monopolistique en DSP « historique » du SYDESL,
- 14 communes en DSP gaz naturel « individuelles » exploitées par GRDF à la suite d'une mise en concurrence (communes desservies après 2003)
- 1 commune desservie en gaz propane (Cronat)

14 contrats de concession

220 188 habitants sur le territoire concédé en gaz naturel (population totale) soit **38% de la population départementale** (220 188 / 569 531) et **48% de la population desservie en gaz** (220 188 / 462 018).

Les usagers (gaz naturel)

54 884 usagers (points de comptage et estimations – PCE)

53 698 points de livraisons actifs (PLA) et **2 467** inactifs

1 327 296 MWh acheminés

Le patrimoine concédé – inventaire physique (gaz naturel)

5,407 km de réseau basse pression (BP)

1 790,066 km de réseau moyenne pression B (MP B)

145,359 km de réseau moyenne pression C (MP C)

Total : **1 940,832 km** de réseau, dont :

- 95,1% sur DSP « historique »
- 4,9% sur périmètre DSP

86 postes de livraison de transport (postes de détente)

Gaz propane

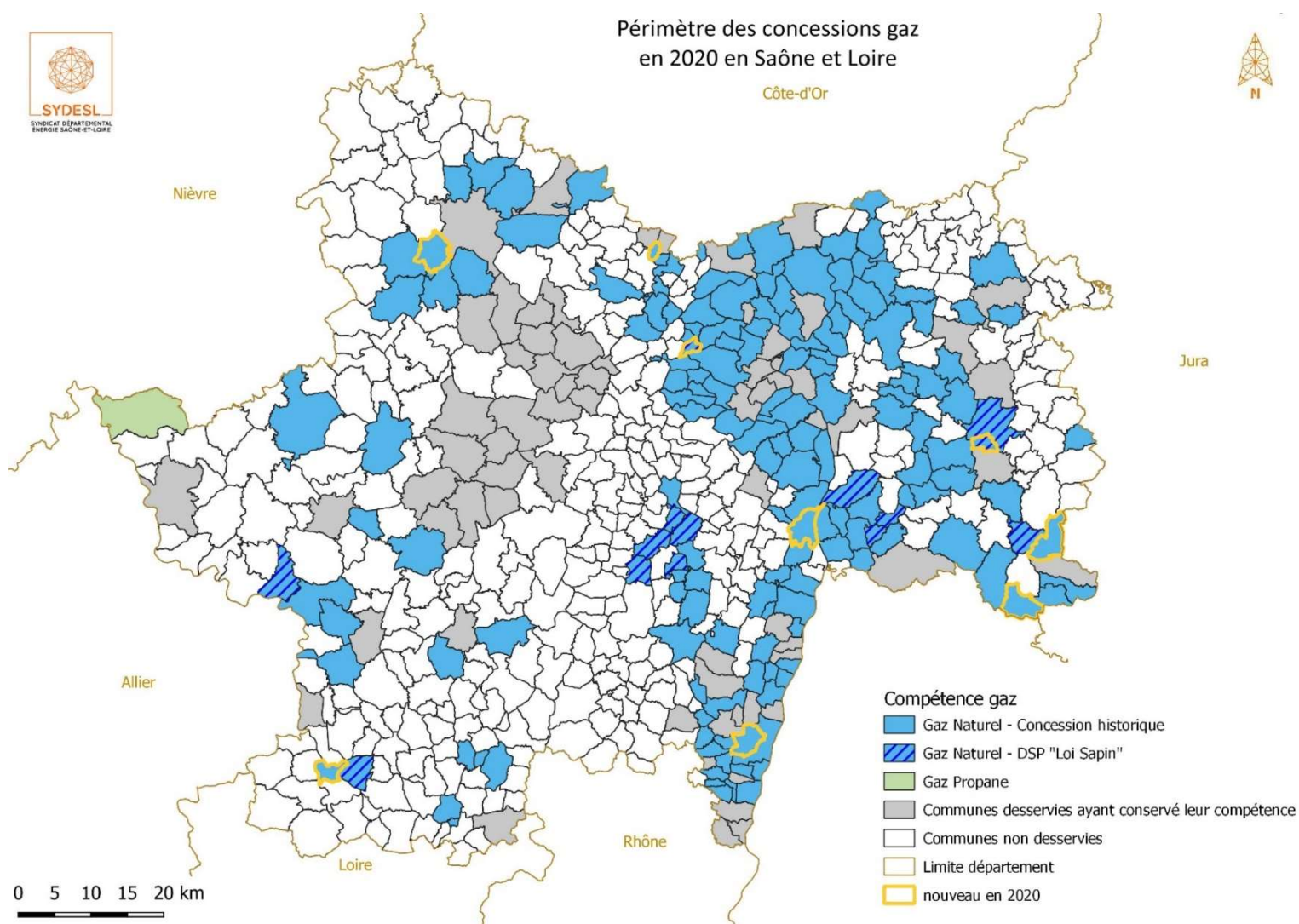
Une fiche dédiée est insérée en fin de rapport (**annexe 2**)

Concessions Gaz Naturel : GRDF

Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession. Pour l'exercice 2020, le SYDESL a mené plusieurs actions concernant le concessionnaire GRDF :

- **Contrôle des éléments comptables et patrimoniaux** : pour l'exercice 2020, le SYDESL a mené les investigations et les analyses par lui-même, sans Cabinet extérieur. Pour ce faire, il a adressé une demande d'informations au concessionnaire qui ont permis d'établir certains éléments détaillés de la concession, présentés dans ce rapport.
- **Contrôle du montant et du versement par GRDF de la redevance de concession** :

Part R1: 243 238 €



Carte SYDESL - Source : GRDF – mission de contrôle ex 2020

1-L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

Fin 2018, 120 communes avaient transféré leur compétence au SYDESL (119 en gaz naturel et 1 en gaz propane).

En 2019, le SYDESL a prolongé la campagne auprès des communes qui ne lui avaient pas transféré la compétence gaz pour les encourager dans la démarche.

9 d'entre elles ont pris une délibération en 2019 pour acter le transfert effectif au **1^{er} janvier 2020**.

Brion, Charnay-Lès-Mâcon, Condal, Le Miroir, Marcigny (DSP), Paris L'Hôpital, Saint-Denis de Vaux (DSP), Tournus, Vincelles.

Au 31 décembre 2020, 156 communes sont desservies en gaz dans le cadre de la concession dite « historique » car elles ont été mises en place sans procédure de mise en concurrence dans le cadre de la Loi de nationalisation n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée et de ses textes d'application. Ces concessions, pour 156 communes (**liste en Annexe 1**), sont actuellement exploitées par GRDF.

14 concessions en DSP ont été mises en place dans le cadre de la Loi Sapin n°93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sont concernées, les communes de :

Ameugny	La Motte-Saint-Jean	Savigny-sur-Grosne
Bonnay	Malay	Semur-en-Brionnais
Brienne	Saint-Denis-de-Vaux (2020)	Simandre
Frontenaud	Saint-Usuge	Vincelles (2020)
Jouvençon	Salornay-sur-Guye	

L'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire du COVID 19 et par des élections municipales, le SYDESL n'a pas engagé de prospection auprès des communes pour le transfert de compétence.

Par rapport au terme de l'exercice précédent, le périmètre concédé compte donc 9 communes supplémentaires (7 contrats historiques et 2 DSP).

Les tendances affichées dans ce document sur plusieurs années ne sont donc pas à périmètre constant, sauf précision contraire, puisque diverses vagues de communes ont intégré la concession du SYDESL depuis 2008.

Les années 2018 et 2019 peuvent toutefois être comparées dans ce document car, en 2018, GRDF avait anticipé 2019 et intégré les nouvelles communes dans les données 2018.

Les données affichées dans ce rapport pour le gaz naturel intègrent, sauf précision, l'addition des 14 DSP et des 156 communes intégrées au contrat historique.

Les données pour le gaz propane sont traitées à part : seule la commune de Cronat est desservie en gaz propane (concessionnaire : Antargaz-Energies)

A – Les canalisations de distribution

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 69 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution.

1- Par niveau de pression

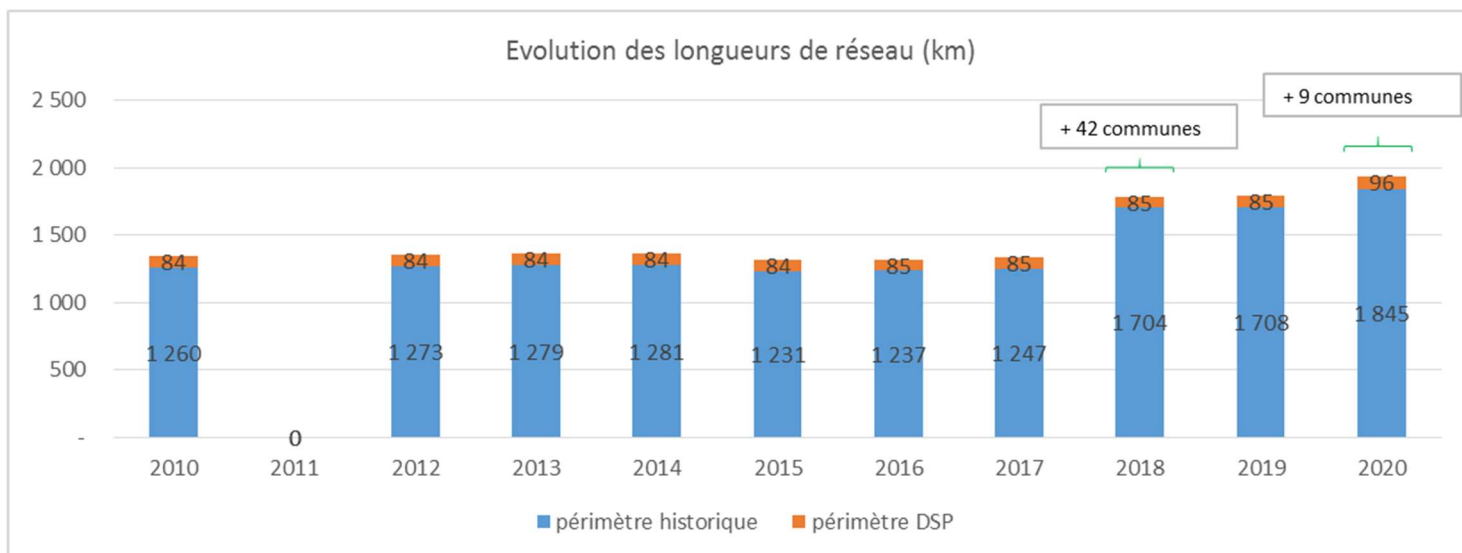
Trois pressions sont utilisées :

- La basse pression (BP) de 17 à 25 mbar ;
- La moyenne pression de type B (MPB) et de type C (MPC) de 0,3 à 16 bars

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP (km)	5,097	5,099	4,37	4,18	3,56	3,15	3,15	5,4
MPB (km)	1 258,04	1 260,74	1 213,25	1 218,77	1 328,4	1 651,2	1 656,11	1 790
MPC (km)	99,66	99,66	97,7	98,74	102,34	134,08	134,04	145,4
TOTAL (km)	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,4	1 793,2	1 940,8
... dont périmètre "historique" (km)	1 278,6	1 281,3	1 231	1 237,2	1 247,38	1 703,6	1 707,99	1 845,2
... dont périmètre "DSP" (km)	84,2	84,2	84,35	84,5	84,55	84,84	85,31	95,6

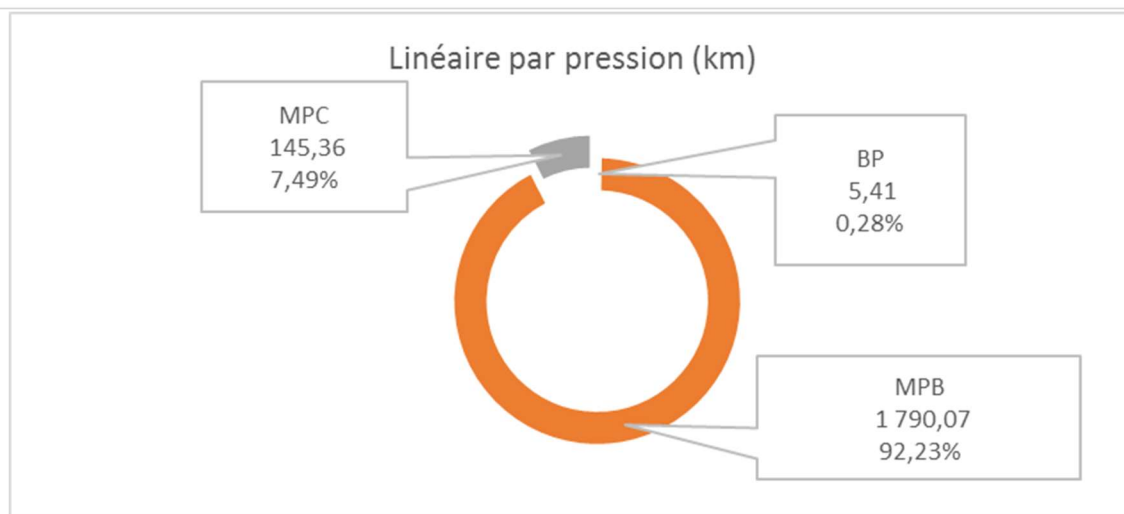
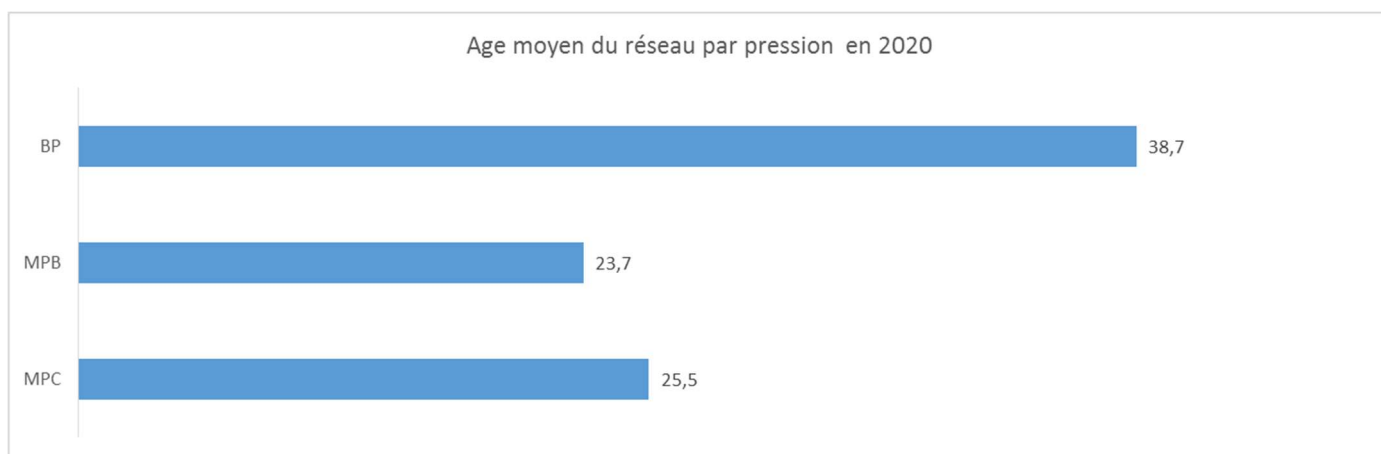
Longueur de réseau par usager (m)	34,9	34,9	34,6	34,5	35,3	36,4	36,4	35,4
... dont longueur de réseau par usager "historique" (m)	33,5	33,5	33,1	33	32,3	35,4	35,4	34,2
... dont longueur de réseau par usager "DSP" (m)	98,1	96,5	96,4	95,1	91,9	90,9	91	94,7

Source : GRDF – inventaire physique 2020



Source : GRDF – inventaire physique 2020

Au terme de l'exercice 2020, l'infrastructure de distribution compte **1 941 kilomètres de réseaux**. Le réseau n'a pas connu de développement marquant en 2020.



Source : GRDF – inventaire physique 2020

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner :

- Qu'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (92%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (7%) et en basse pression (<0,3%) ;
- Que **l'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre est de 23,9 ans** à la fin 2020, traduisant des infrastructures globalement jeunes en moyenne, même si des disparités importantes sont constatées entre les différentes communes du périmètre (89 ans pour les canalisations les plus anciennes).

Par ailleurs, en 2020, l'âge moyen est passé de 22,6 ans en 2019 à 23,9 ans. Il a donc augmenté de plus d'un an en 12 mois ; ce qui traduit une accélération du vieillissement

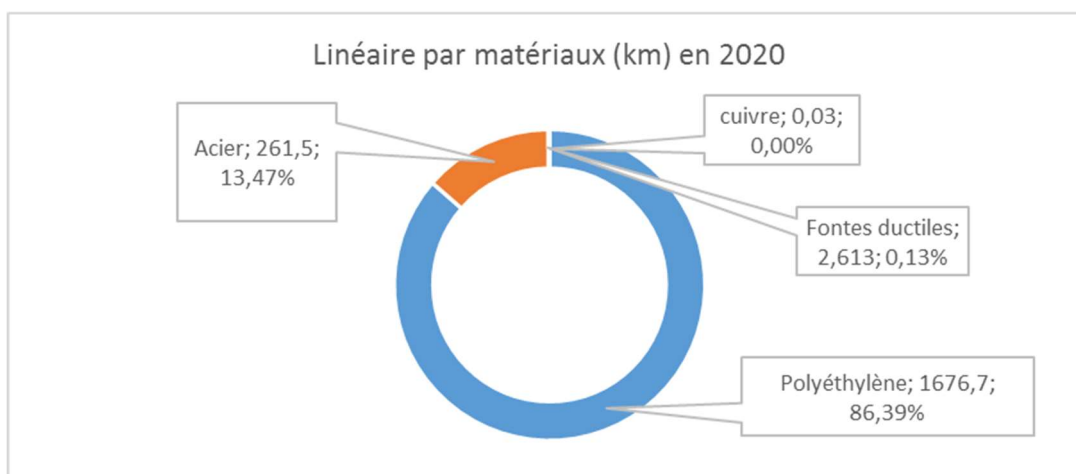
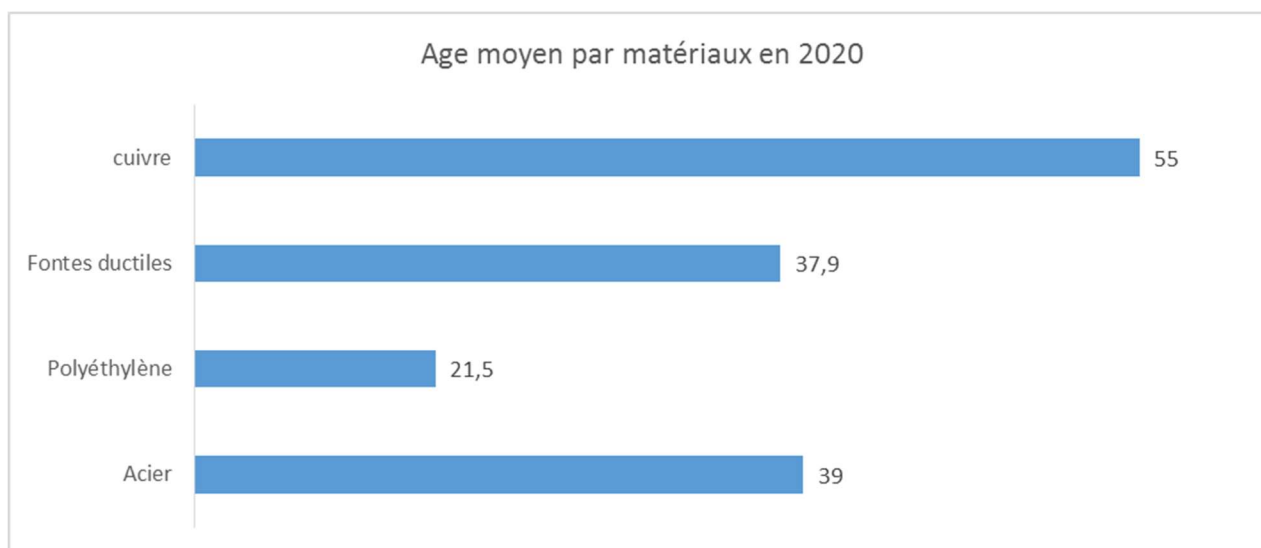
2- Par matériaux

Les réseaux et les branchements sont majoritairement réalisés en polyéthylène (PE). L'acier et le cuivre sont aussi employés.

Le PE, d'une durée de vie estimée à une centaine d'années, est dorénavant le plus utilisé car c'est un matériau souple qui limite la pose de raccords susceptibles d'être à l'origine de fuites. Fin 2019, ce matériau représente 87% des canalisations installées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Polyéthylène (km)	1 154,4	1 160,7	1 163,4	1 116,6	1 122,5	1 133,77	1 564,8	1 569,7	1 676,7
Acier (km)	200,7	200,3	200,3	197,3	197,7	196,64	222,2	222,02	261,5
Fontes ductiles (km)	1,8	1,8	1,8	1,5	1,5	1,512	1,5	1,5	2,6
Cuivre (km)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,03
TOTAL (km)	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 793,2	1 940,8

Source : GRDF – inventaire physique



Source : GRDF – inventaire technique 2020

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent à 86% en polyéthylène, 13% en acier, et une part très marginale (<0,1%) en fontes ductiles (1,5km sur la Commune de Mâcon et 1,1 km sur la commune de Tournus nouvellement intégrée en 2020) et en cuivre.

30m de réseau cuivre font leur apparition en 2020 avec l'intégration de la commune de Charnay-Lès-Mâcon.

Il n'y a plus de fonte grise sur le réseau.

Notons qu'une part des **canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active** contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. En 2020, ce linéaire atteint **2 400 mètres**. Soit 600m de plus qu'en 2019 expliqués par l'intégration de la commune de Tournus dans la concession.

La protection cathodique des canalisations en acier a pour objectif de protéger l'acier contre la corrosion provoquée par la nature du terrain dans lequel la canalisation est enterrée. Des mesures de potentiel sont effectuées sur les canalisations acier et ont pour objet de s'assurer que la protection cathodique est efficace.

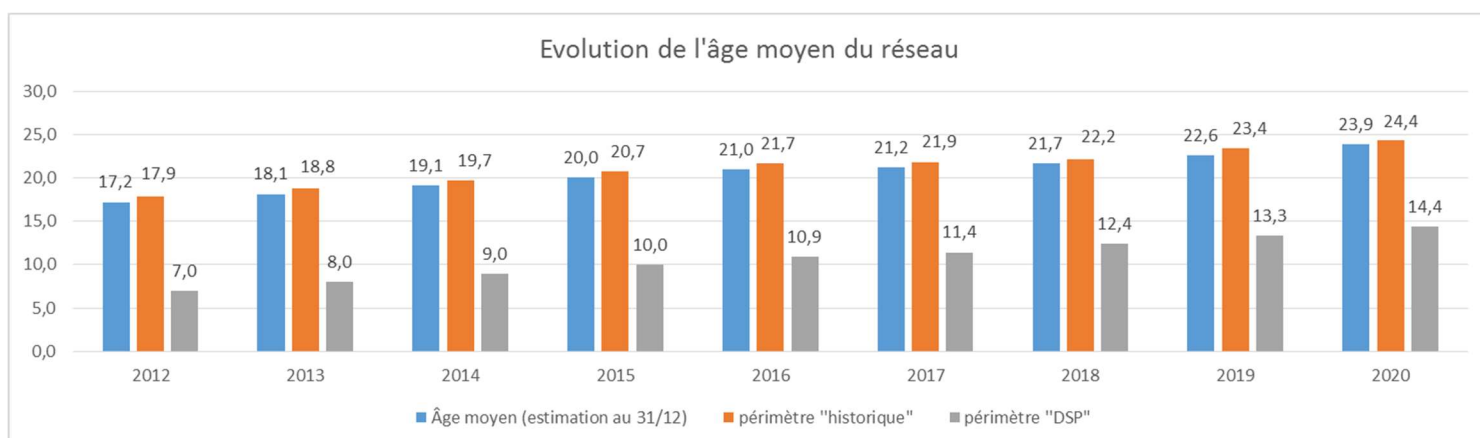
3- Age du réseau

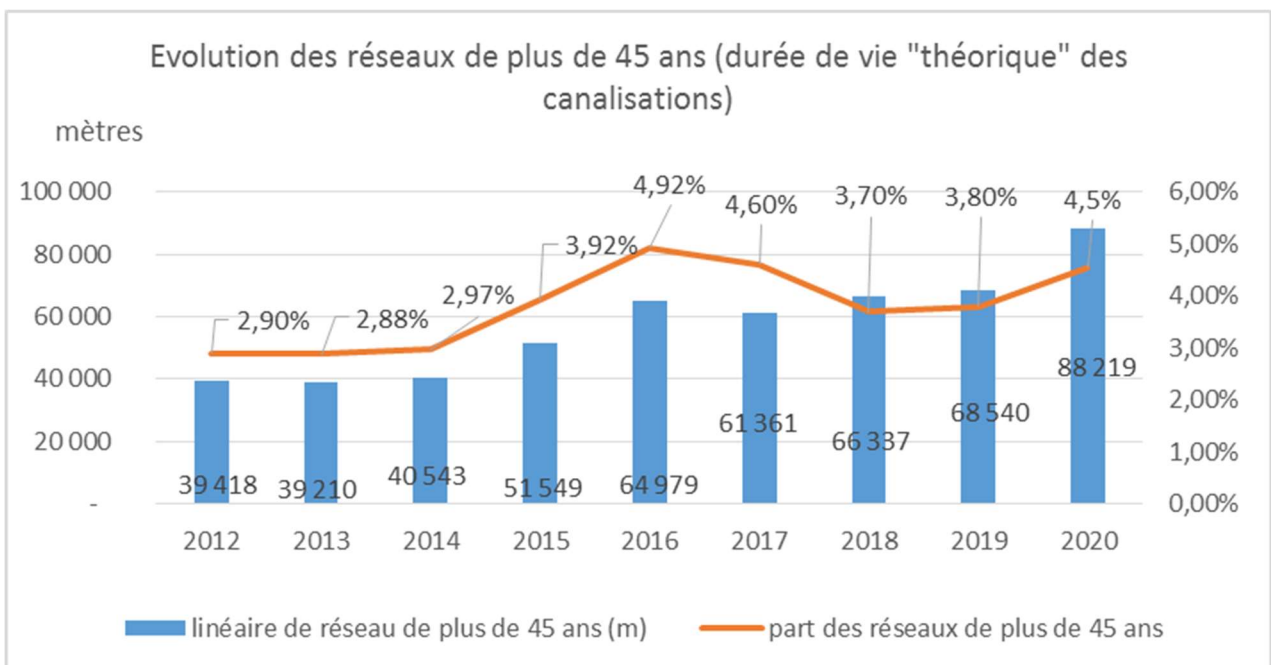
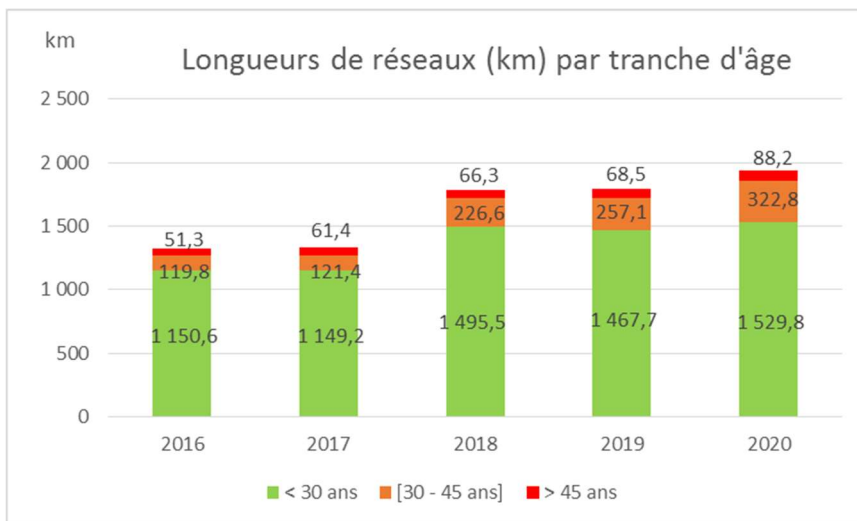
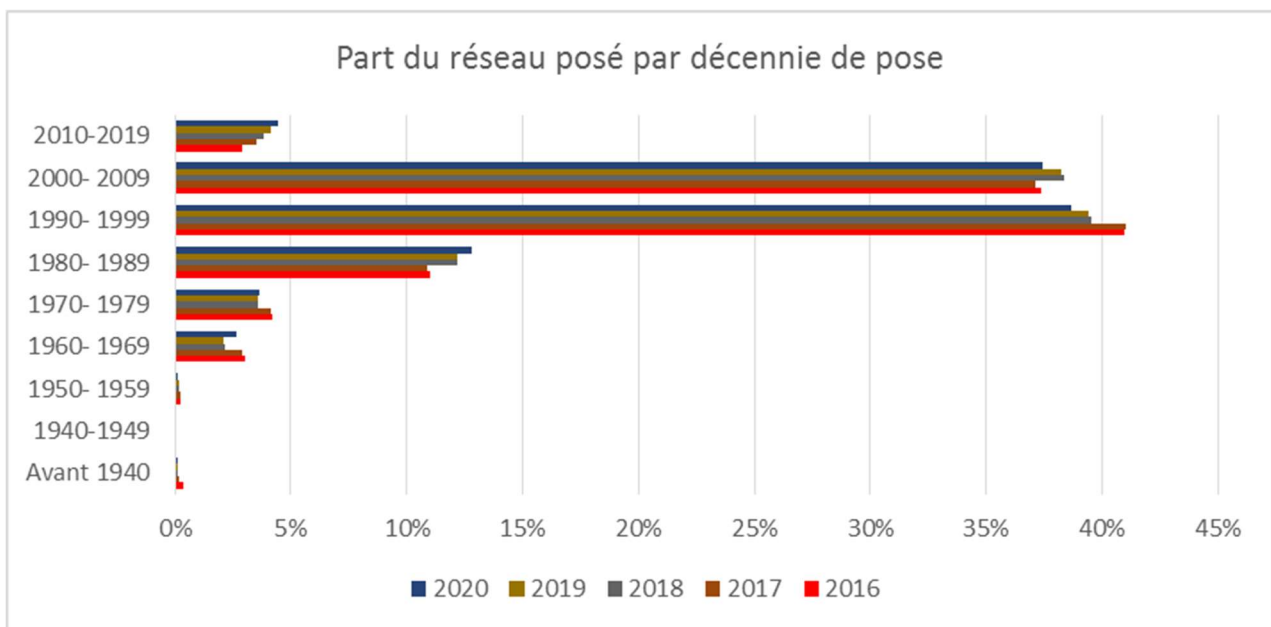
En 2020, l'âge moyen du réseau de 23,9 ans. Il a augmenté de plus d'un an en 12 mois, puisqu'il était de 22,6 ans en 2019. Ce constat reflète une accélération du vieillissement du réseau par un non-remplacement des canalisations les plus anciennes

Le suivi de l'âge des réseaux se fait sur 3 périodes : ouvrages inférieurs à 30 ans, de 30 à 45 ans et plus de 45 ans, mais il peut également être analysé par décennie de pose :

Source : inventaire technique GRDF - mission contrôle ex 2020

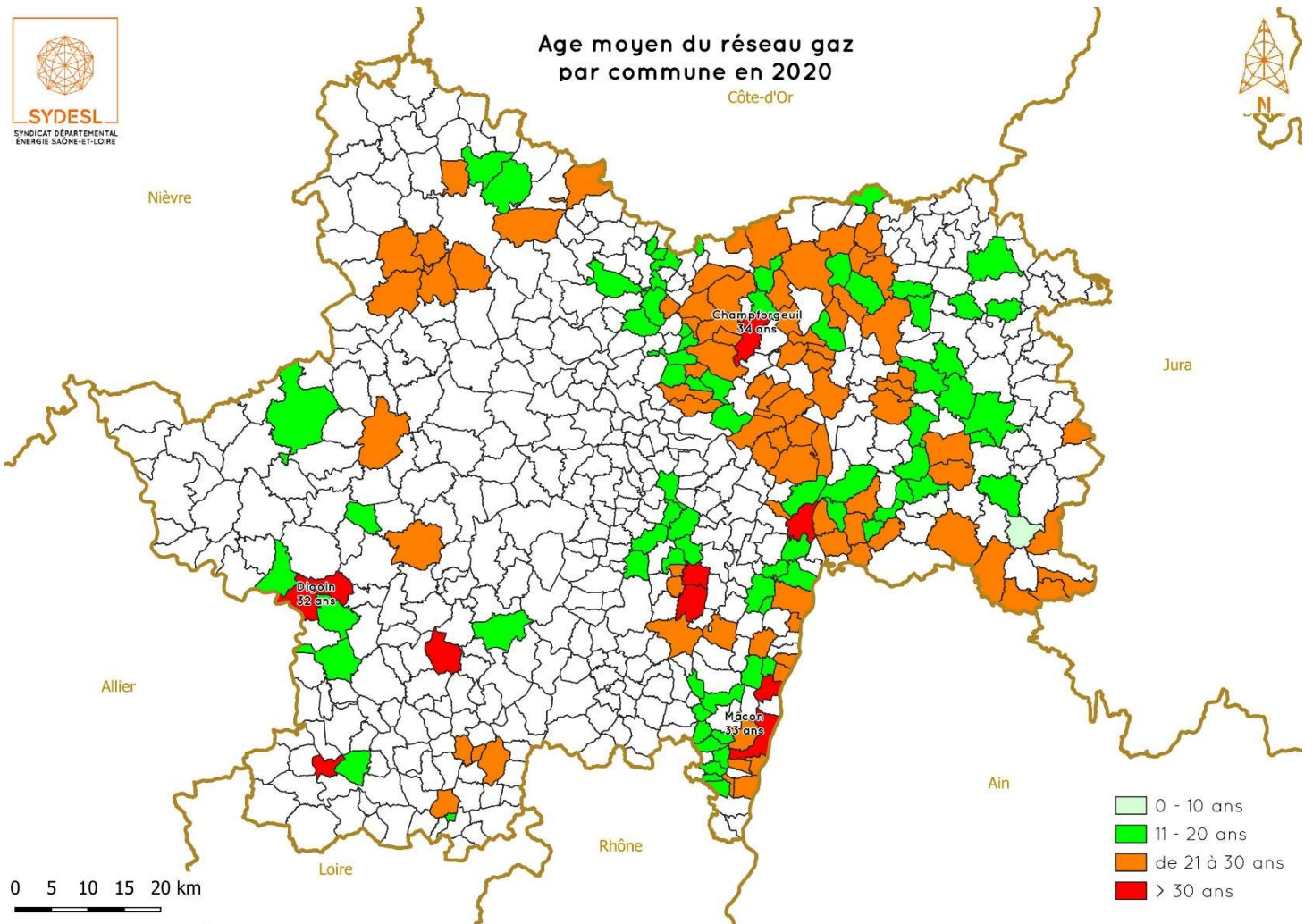
Il apparaît que le réseau est globalement jeune (24 ans en moyenne), mais que cet âge ne cesse d'augmenter depuis 2010.



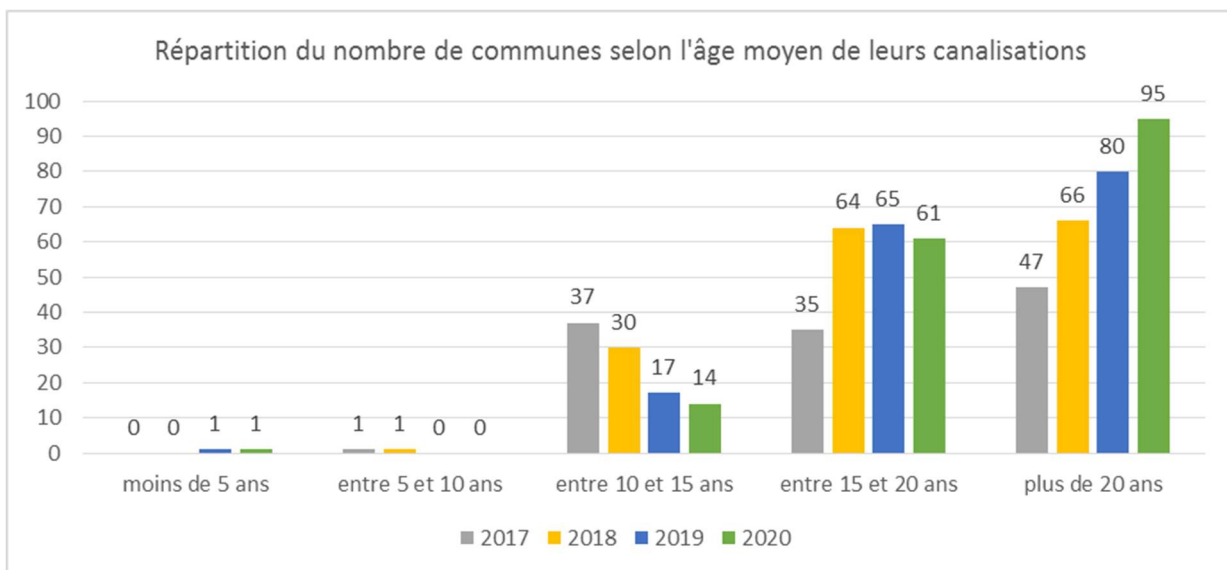


Source : GRDF – inventaire physique 2020

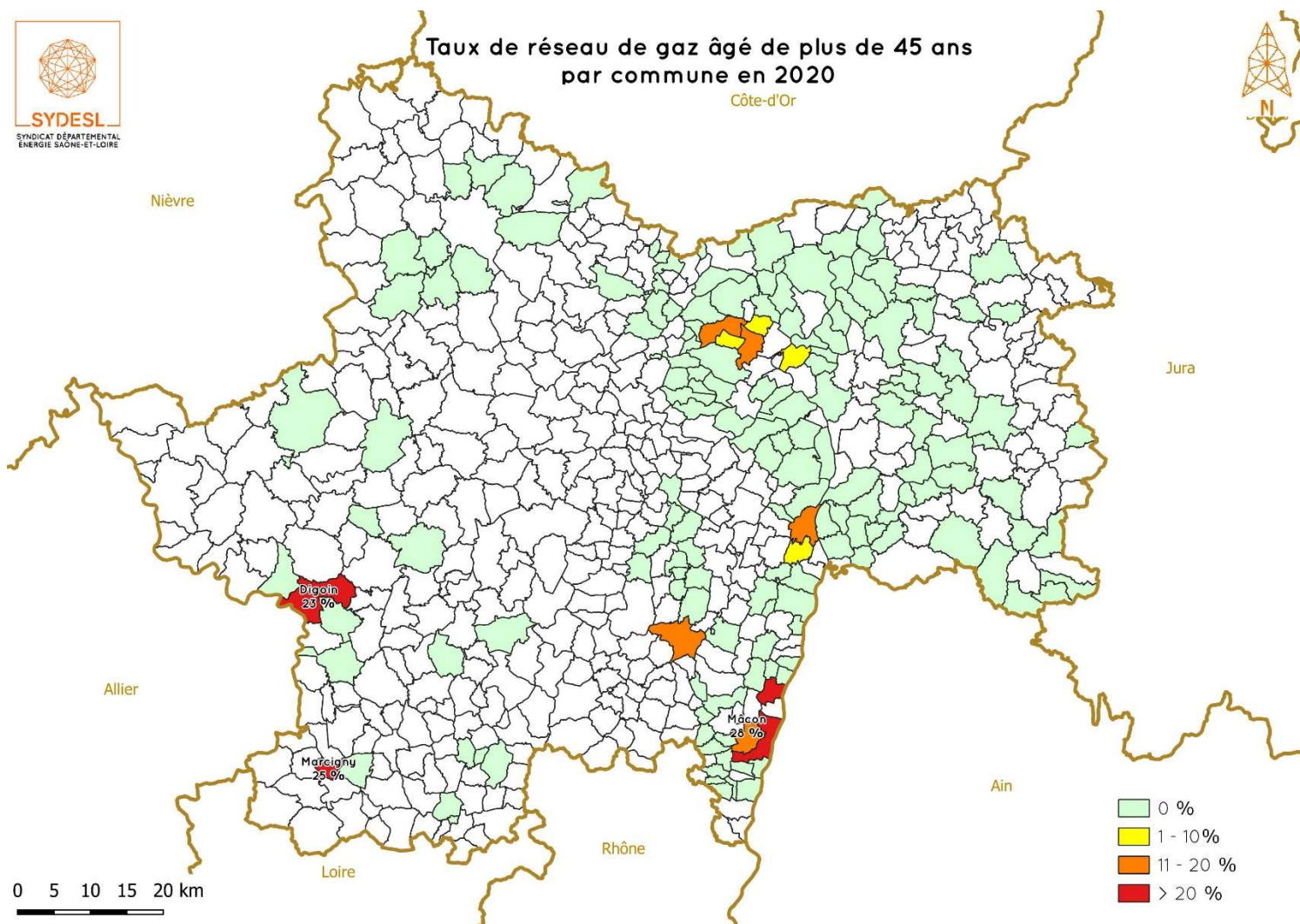
Si la part de réseau de plus de 45 ans reste minoritaire, elle représente une part de plus en plus importante. Cet élément sera à surveiller.



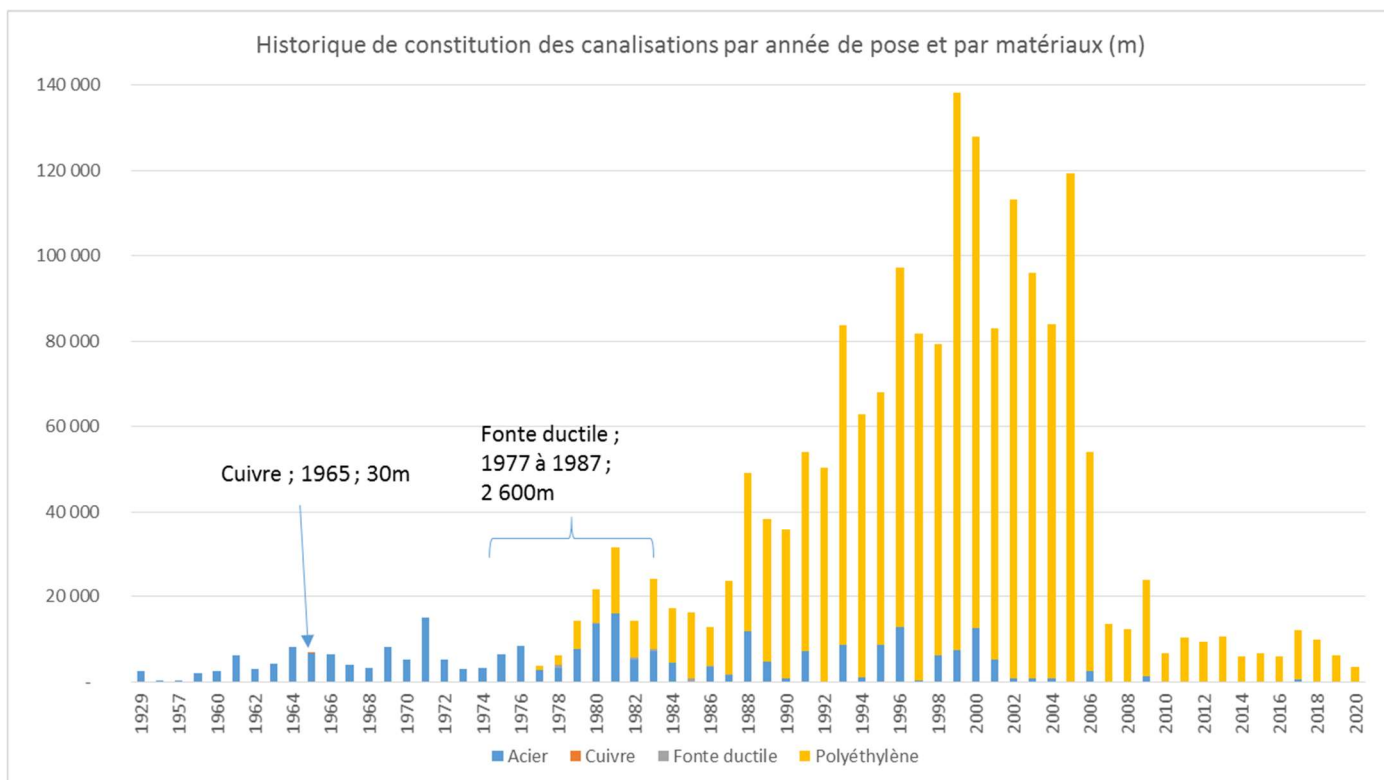
Carte SYDESL - Source : GRDF – inventaire physique 2020



Source : GRDF – inventaire physique 2020



Le nombre de communes dont l'âge moyen dépasse 20 ans ne cesse de croître.



Source : GRDF – inventaire physique 2020

➔ Net ralentissement dans la pose des canalisations depuis le milieu des années 2000.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020	2019-2020
Réseau > 30 ans	165 km	171,1 km	167 km	249 km dont 182 km à périmètre constant/2017	292 km	375 km	+ 33 km périmètre constant	+11%
74% des réseaux en polyéthylène et moins de 1% des réseaux en fonte et cuivre								
Réseau > 45 ans	51,5 km	65 km	61,3 km	66,3 km dont 66,1 km à périmètre constant/2017	68,4 km	88,2 km	+ 3 km périmètre constant	+ 4%
100% des réseaux en acier (et 30m en cuivre)								

Réseaux les plus anciens :

- 356 m de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Chatenoy-Le-Royal (âge : 91 ans) – longueur inchangée depuis 2017 ;
- 1,688 km de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Mellecey (âge : 91 ans) – longueur inchangée depuis 2017 ;
- 428 mètres de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Dracy-le-Fort (âge : 91 ans) – longueur inchangée depuis 2017.

Réseaux posés en 2019 : 3 413 m répartis sur 44 communes avec la répartition suivante en matériaux : 99,7% en polyéthylène – 0,3% en acier-

La quasi-totalité est exploitée en MPB. Seuls 2 m ont été construits en MPC, en acier, sur la commune de Remigny.

Points positifs :

- Globalement, une part de réseaux dépassant leur durée de vie théorique inférieure à la moyenne
- Un âge moyen global « plutôt jeune » (dans la moyenne). Des disparités entre les communes (notamment les plus anciennes dessertes)

Points négatifs :

- Grande disparité entre les communes : situation inverse sur les dessertes les plus anciennes et les plus denses (réseau ancien)
- Une insuffisance des travaux (renouvellement et développements) pour maintenir l'âge moyen dont l'augmentation s'accélère chaque année.

B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Les robinets et vannes de réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Robinets "utiles" à l'exploitation</i>	512	525	n.c	443	503	503	671	686	750
<i>Robinets maintenus en position ouverte</i>	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c
<i>Nombre total de robinets de réseaux (utile + non utiles)</i>	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c	1 696
<i>Nombre de robinet "utile" par km</i>	2,65	2,60	-	2,97	2,63	2,64	2,66	2,6	2,58

Source : GRDF – inventaire physique 2020

Nous pouvons souligner qu'en 2020, GRDF fournit pour la première fois le nombre de robinet « non utile » dits « de classe 4 ».

Il s'agit de robinet qui ont été utiles, ne le sont plus, mais ils restent en position ouverte et font l'objet de recherche systématique de fuites car ils peuvent être amené à être actionnés dans certaines opérations de mise en sécurité.

Ils font partie intégrante du patrimoine de la concession.

Les ouvrages de la protection cathodique active

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Nombre de postes de drainage</i>	1	1	n.c	1	1	1	1	1	1
<i>Nombre de postes de soutirage</i>	16	16	n.c	16	16	17	16	16	20
<i>Nombre d'anodes</i>	9	9	n.c	8	8	8	18	17	18
<i>Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active</i>	1,6%	1,6%	-	0,9%	0,9%	0,75%	0,8%	0,8%	0,9%

Source : GRDF – inventaire physique 2020

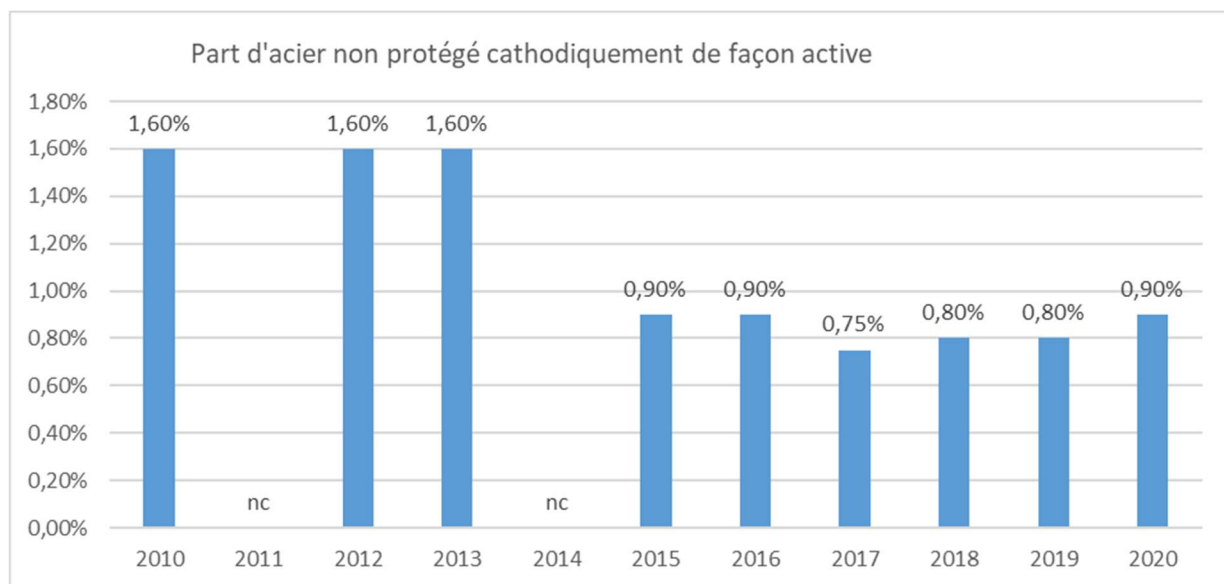
Les postes et batteries de détente D.P

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de batteries de détente	9	n.c	n.c	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPC/MPB	41	n.c	41	40	41	41	59	58	62
Nombre de postes MPC/MPA	0	n.c	n.c	0	0	0	0	0	0
Nombre de postes MPB/BP	0	n.c	11	11	12	11	10	9	19
Autres postes de détente	8	n.c	3	1	2	2	2	2	4
TOTAL	58	55	55	52	55	54	71	69	85
Dont nombre maillé							16	15	21
Dont nombre en antenne							55	54	64

Source : GRDF – inventaire physique 2020

Les ouvrages de télé-exploitation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Postes Télé exploités	13	n.c	11	12	n.c	28	29	26	37	36	44



Source : GRDF – inventaire physique 2020

C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif

Les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers concernent les habitations collectives. GRDF disposerait sur le périmètre du SYDESL de 2 321 branchements collectifs pour desservir environ 32 000 branchements particuliers (données reconstituées) en immeubles collectifs.

Ouvrages collectifs d'immeuble en exploitation associés aux branchements collectifs :

	2016	2017	2018	2019	2020
Branchements particuliers	15 495	16 257	18 142	18 012	20 622
Conduites d'immeuble	1 659	1 737	1 822	1 824	2 170
Branchements collectifs	1 954	2 321	2 634	2 635	3 118
Conduites montantes	1 380	1 380	1 441	1 440	1 649
Conduites de coursive	45	37	39	39	60
Nourrices	510	582	645	649	818
Tiges de cuisine	11	10	10	10	10

L'inventaire technique des branchements individuels n'étant pas constitué par GRDF (malgré les dispositions de l'article 2 des cahiers des charges de concession), **les données ont été reconstituées sur la base des données clientèles.**

S'agissant des ouvrages de raccordement, outre les carences relatives à l'inventaire des branchements individuels, il est à noter que le concessionnaire a mené son programme (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs. Les données actuellement disponibles depuis l'exercice 2018 doivent donc être considérées comme plus précises que celles des années précédentes.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient notamment de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinet de réseau évoqué supra et l'absence d'informations claires sur les chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur l'exercice. En conséquence il est toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage ;
- Le refus du concessionnaire de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau
- Soulignons en revanche que depuis 2018, le concessionnaire précise la situation (en antenne / maillé) des postes de détente.

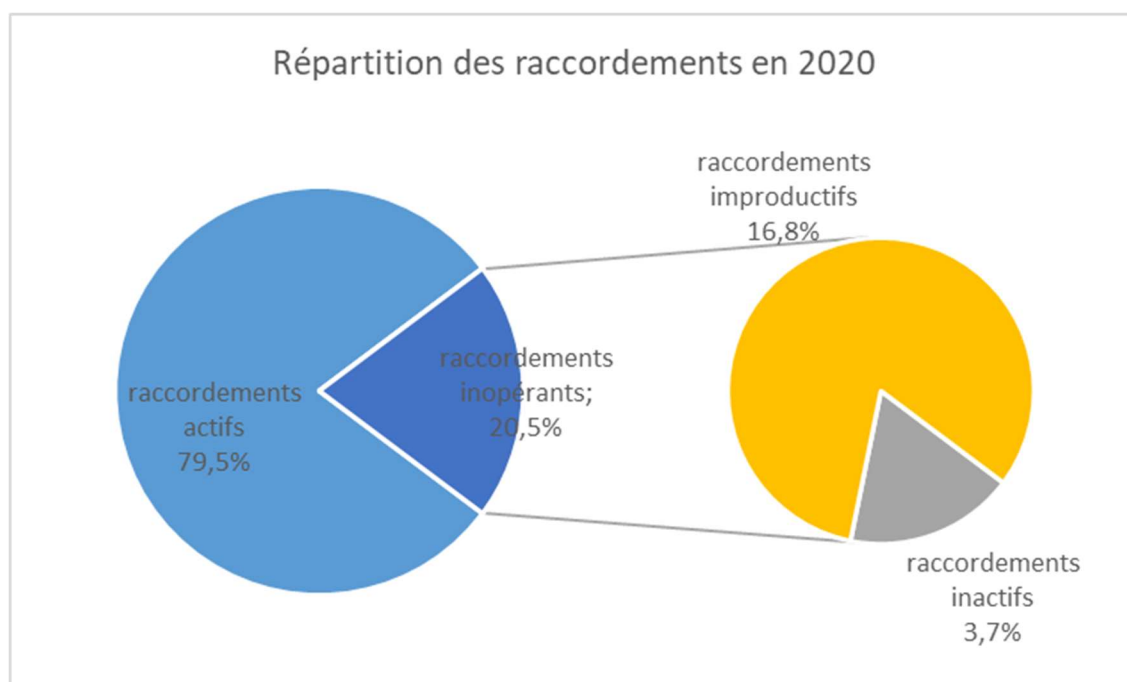
D- Raccordements

C'est la somme des branchements individuels et collectifs sur le périmètre concédé. Pour GRDF, il y aurait 80% d'ouvrages actifs, **soit un taux d'inopérant de 20%**.

Parmi les compteurs inopérants, on distingue :

- Les compteurs improductifs (avec compteur mais sans gaz) : 16%
- Les compteurs inactifs (sans compteurs ni gaz) : 4%

Nombre de branchements	Inopérants			Total
	Actifs	Inactifs	Improductifs	
Individuels	35 975	1 111	7 198	44 284
Collectifs	17 355	1 356	4 068	22 779
Total	53 330	2 467	11 266	67 063
	79,5%	3,7%	16,8%	



Source : GRDF – fichier nb PCE branchement 2020

Le concessionnaire fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 20,5% au 31 décembre 2020 (2 467 inactifs et 11 266 improductifs). Cette valeur est en augmentation de près d'1 point comparée à celle constatée au terme de l'exercice 2019 (20%) **suggérant une certaine « stagnation d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions**. Soulignons cependant que ces statistiques présentées par le délégataire **doivent être considérées avec une certaine réserve**. Etant donné qu'une partie du tarif de distribution est allouée à la « promotion de l'usage du gaz », il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur cet aspect.

E- Extensions, remises gratuites, renouvellement

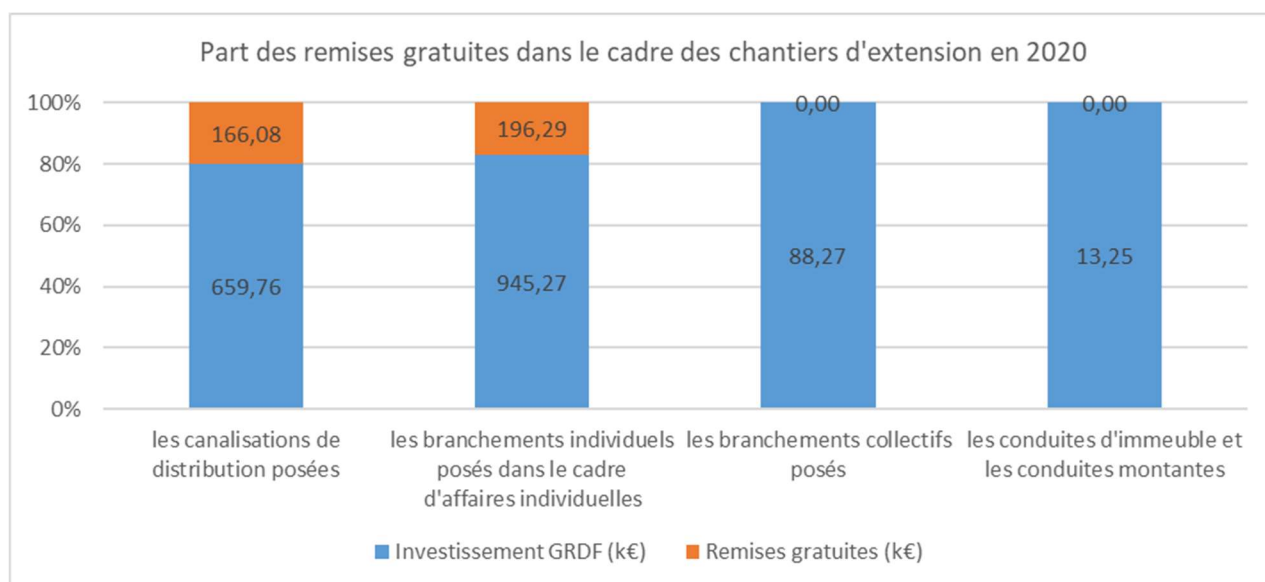
Le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés au titre de l'exercice 2020.

Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux.

Soulignons également que la mise à disposition des montants de remises gratuites valorisés au regard de chaque chantier a permis cette année de mieux appréhender les investissements engagés dans le cadre de ces chantiers.

Une extension de réseau se fait à partir d'un réseau existant pour permettre ensuite de nouveaux branchements. Il est à noter que le coût du mètre linéaire posé varie considérablement selon les conditions de pose.

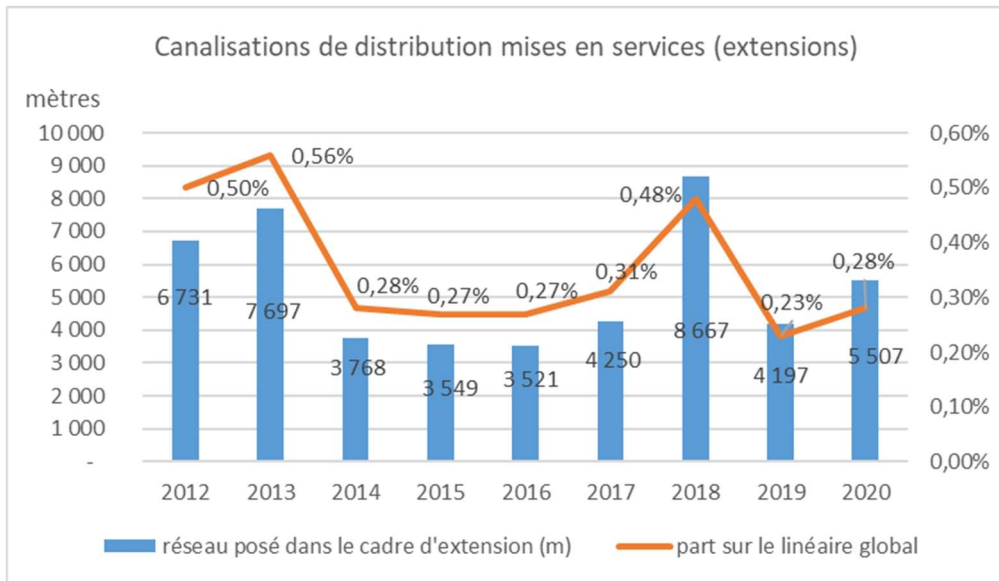
Plus concrètement, sur l'exercice 2020, 5 649 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, dont 5 507 mètres à la suite de chantiers d'extension et 142 mètres dans le cadre de chantiers de renouvellement.



Source : données GRDF – fichier travaux mises en service 2020

1 696,2 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 21% par des remises gratuites, et 427 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement.

L'analyse des chantiers conduit à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 801€ / m dans le cadre du renouvellement du réseau (113 803 € pour 142 m), et de 129 € / m dans le cadre de développement du réseau (712 039 € pour 5 507 m).

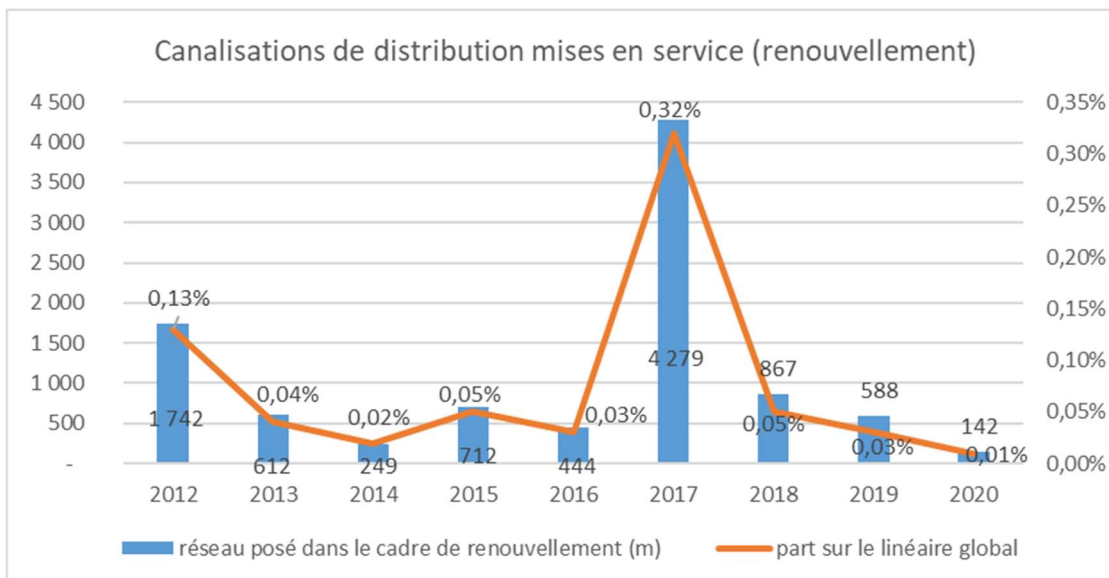


Notons une remontée des longueurs posées en 2020, après la baisse enregistrée en 2019 pour motif d'extension. Les communes de Crissey (513 m), Châtenoy-en-Bresse (482 m), Frontenaud (398 m) et sont les plus concernées en termes de longueurs posées.

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 86 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût d'investissement unitaire moyen de 2 686€/u.

Notons l'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie. **Manque de détail des données fournies ?**

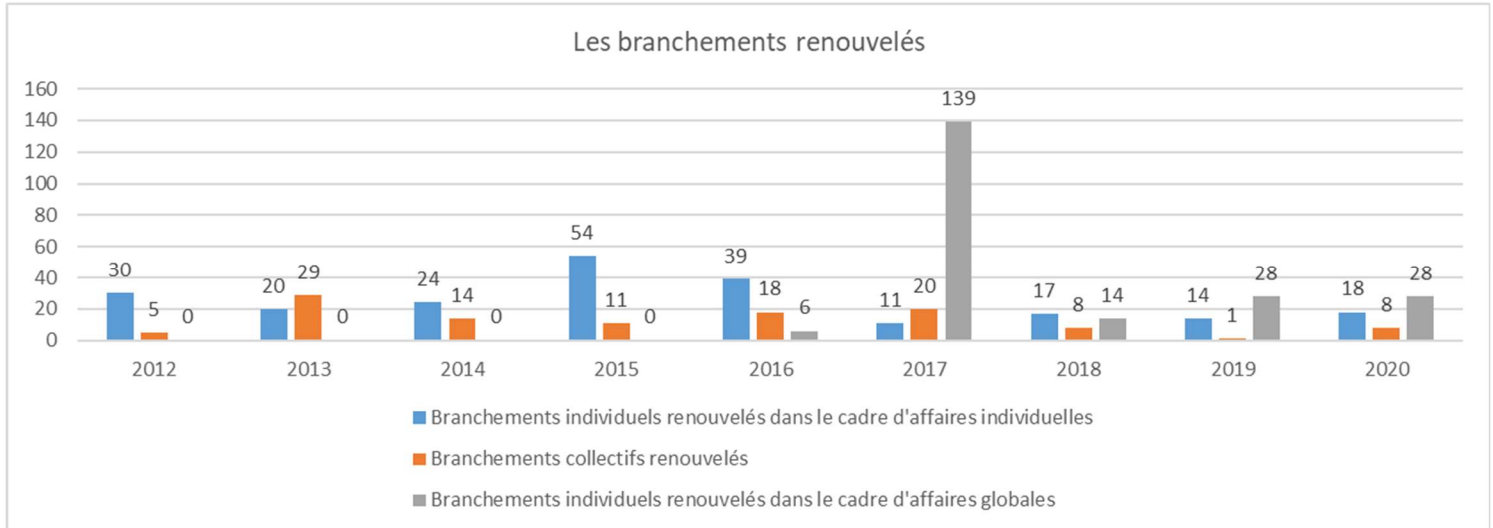
Enfin 6 183 € ont été investis pour la pose de 3 branchements collectifs dans le cadre de chantiers de développement, soit un coût unitaire moyen de 2 063 €/u.



Source : GRDF – mission de contrôle ex 2020 – fichiers mises en service

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement a concerné 46 branchements individuels et 8 branchements collectifs.

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui ne permettent pas de contenir l'âge moyen de l'infrastructure.



Source : GRDF – mission contrôle ex 2020 – Fichiers travaux – mises en service

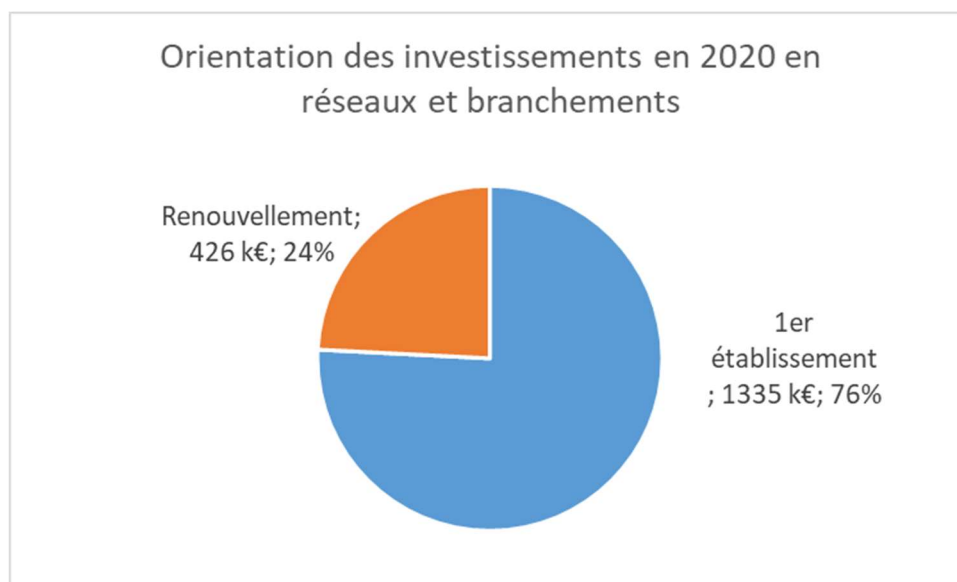
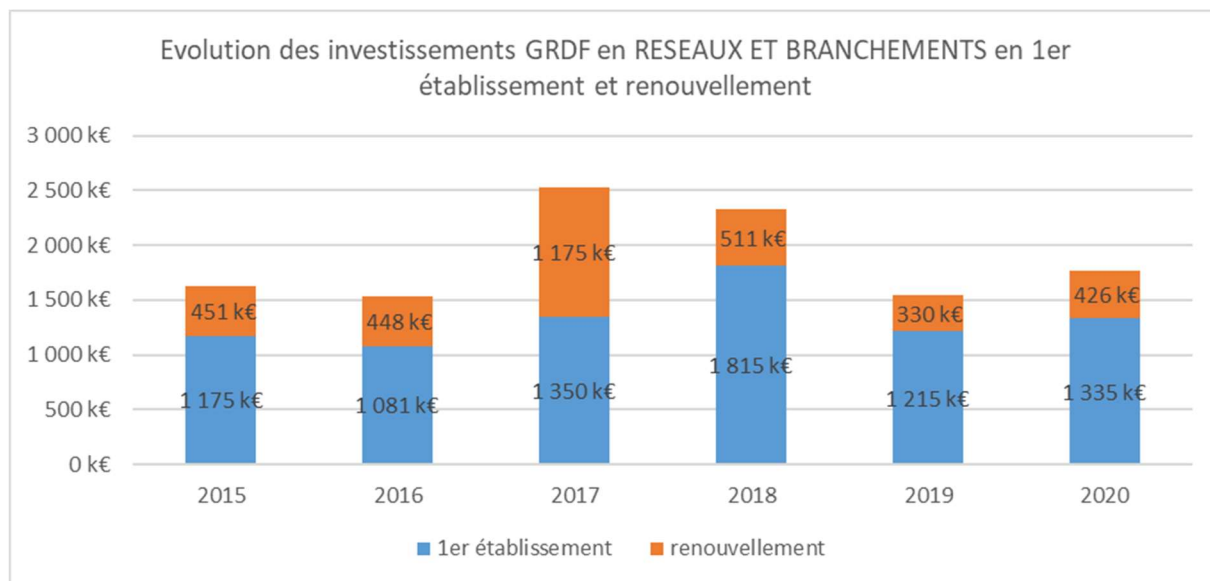
F- Les Investissements

Longueur totale de réseau déposé

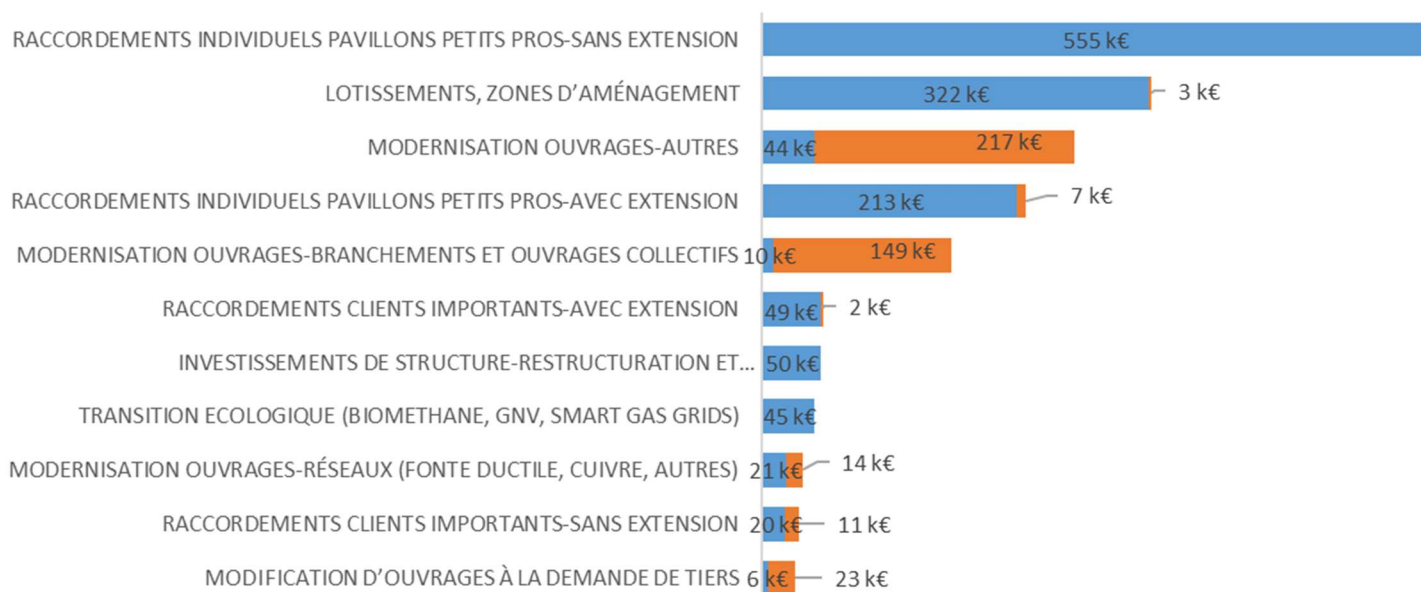
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
nc	1 153 m	1 254 m	nc	963 m	623 m	5 011 m	889 m	802 m	596 m

Structuration des investissements

Les investissements sont essentiellement orientés vers le développement

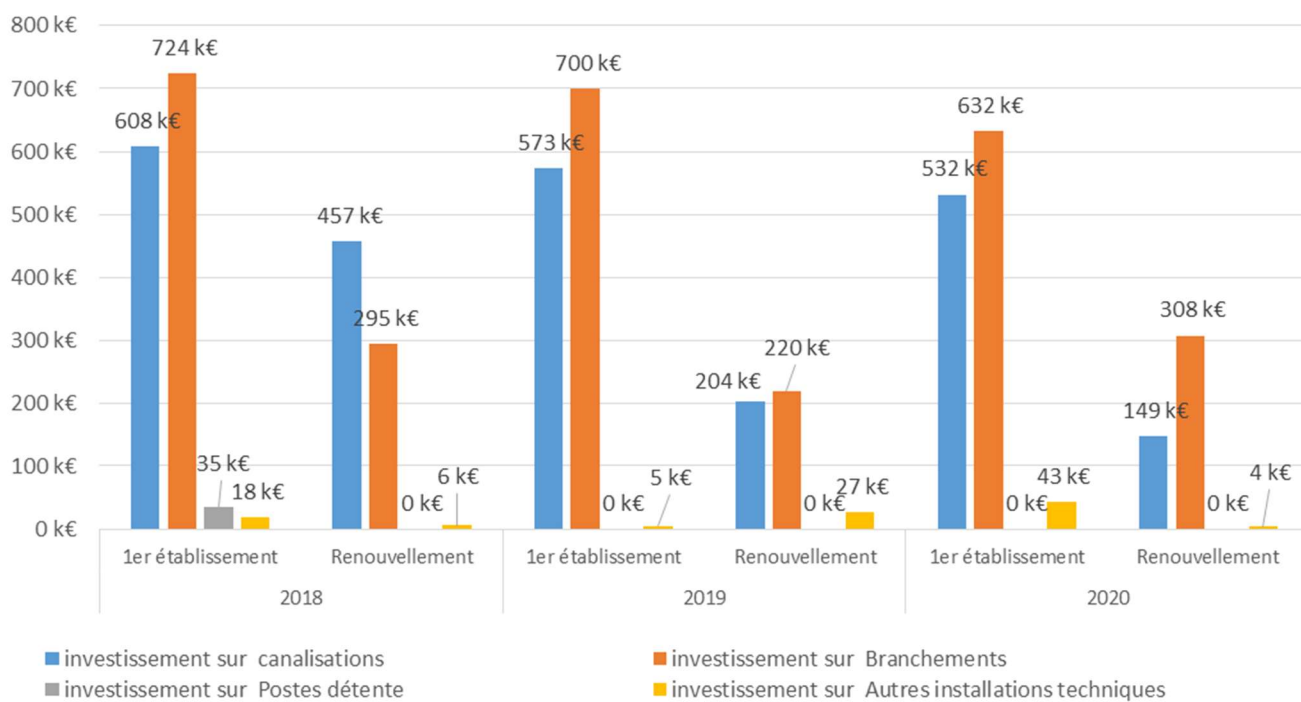


Répartition de l'ensemble des montants investis par GRDF sur l'exercice 2020 pour RESEAUX ET BRANCHEMENTS mis en service dans l'année



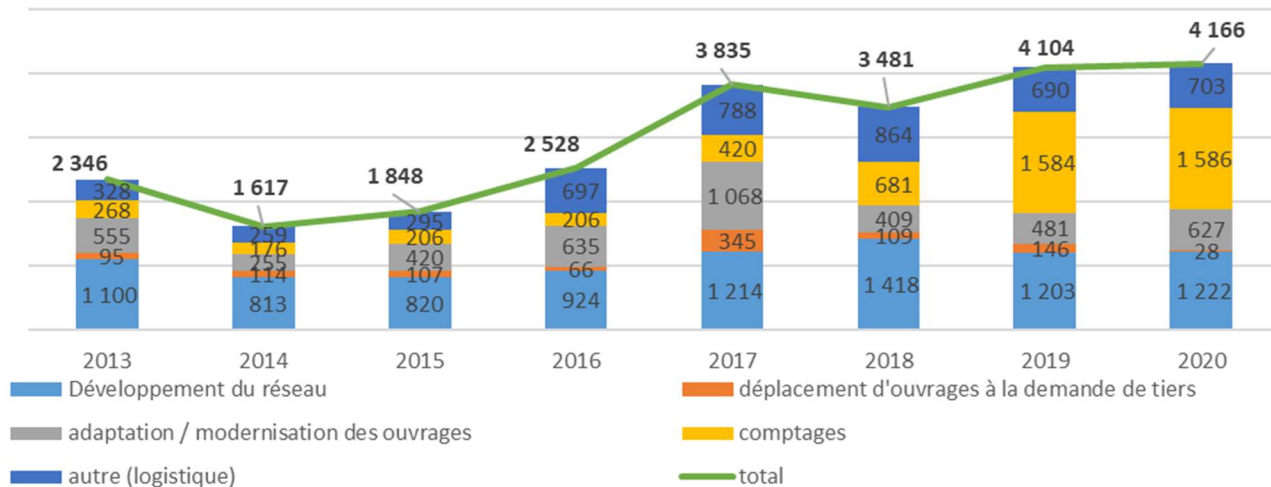
Source : GRDF – données 2020 – travaux de mise en services

Répartition annuelle des investissements GRDF pour les ouvrages de RESEAUX ET BRANCHEMENTS



Source : CRAC GRDF

Montant total des investissements engagés par GRDF sur la concession (k€) pour l'ensemble des ouvrages mis en service de l'année



Source : GRDF – données contrôle 2020 -Fichier « investissements réalisés par finalité en mise en service 2020 »

Les investissements sont en hausse de 2% (+62 000 euros) par rapport à 2019, mais cette hausse est largement **expliquée par la pose des compteurs communicants Gazpar**, imposés par la réglementation.

Ce niveau d'investissement ne doit pas occulter **la stagnation des investissements pour le développement du réseau**. Il convient toutefois de souligner **une hausse du montant consacré à la modernisation des ouvrages**.

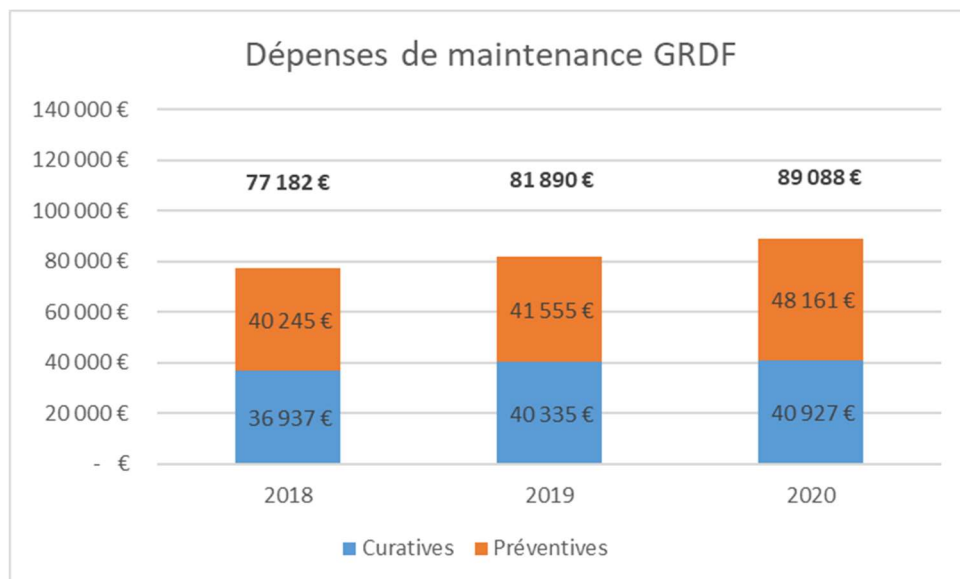
Investissements en modernisation d'ouvrage les plus importants : rue du 8 mai 1945 à Châtenoy-le-Royal, Quai Jean Jaurès à Mâcon, Rue de la Source à Charnay-Lès-Mâcon.

Investissements en développement de réseau les plus importants ; raccordement d'une station GNV rue du Château à Mâcon, raccordement de clients importants rue de Cuisery à Ouroux-sur-Saône, zone d'aménagement Saône-et-or à Fragnes.

Investissements « autres » les plus importants : système information (489 k€) et la logistique (214 k€ dont véhicules, immobilier et matériel informatique).

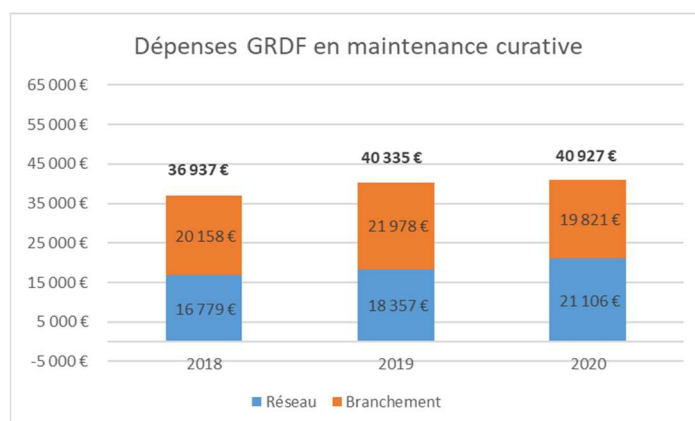
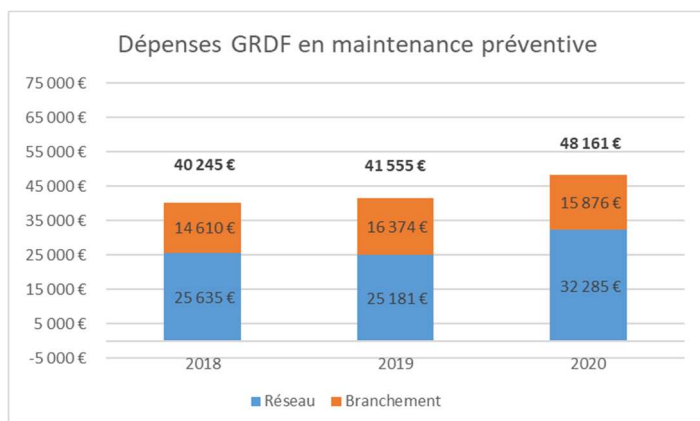
G- La maintenance

Pour la première fois en 2020, GRDF a communiqué les montants de dépenses de maintenance en distinguant celles qui relèvent d'intervention curatives et celles qui relèvent d'action préventives.



Source : GRDF – données contrôle ex 2020 – fichier « dépenses de maintenance »

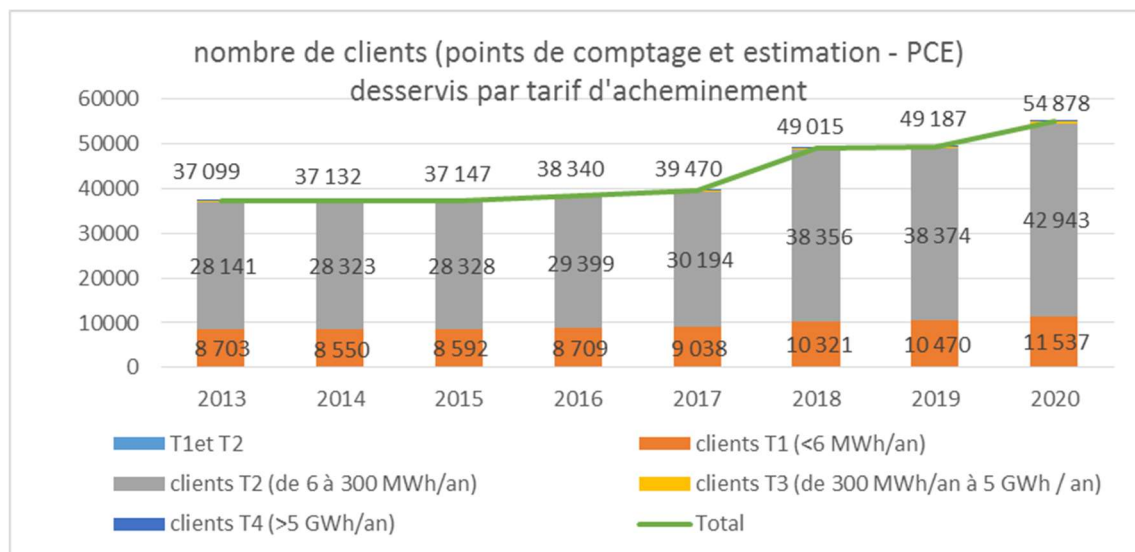
En 2020, les dépenses de maintenance ont augmenté de 9% notamment par l'augmentation équivalente des dépenses préventives.



En 2020, les dépenses préventives sont consacrées pour deux tiers d'entre elles aux réseaux.

Les dépenses pour maintenance curative sont, elles, réparties de manière quasi égale entre réseaux et branchements.

2- LES USAGERS



Source : GRDF – données contrôle – Fichier « clients et consommations par secteur » exercice 2020

Élément de définition :

Nombre de PCE actifs : il s'agit d'une photo au 31 décembre du nombre de points de comptage en service au 31 décembre.

Nombre de clients : on parle de tous les clients qui ont été identifiés tout au long de l'exercice.

Par exemple, un PCE qui a été mis en service en février et résilié en septembre compte pour 1 client mais 0 PCE actif (au 31 décembre).

Autre exemple : un PCE mis en service successivement pour deux clients différents dans la même année, et résilié à la fin du contrat du deuxième client (compte pour 2 clients mais 0 PCE actif au 31 décembre).

A- Surveillance des ouvrages concédés

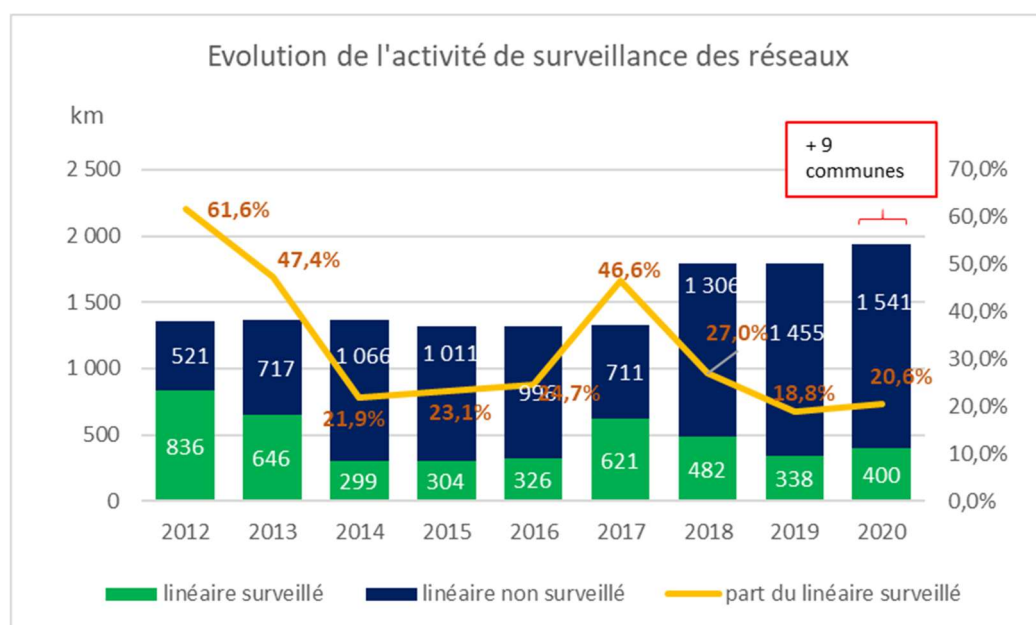
La surveillance consiste à rechercher d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements. Les coffrets gaz sont aussi contrôlés ainsi que les sites de stockage et tout autre équipement servant à la distribution de gaz.

La surveillance se fait soit avec des véhicules de surveillance et de recherche de fuites (VSR) soit à pied avec des détecteurs à main et contrôles visuels. Cette surveillance de la part de l'exploitant est menée en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

Les réseaux

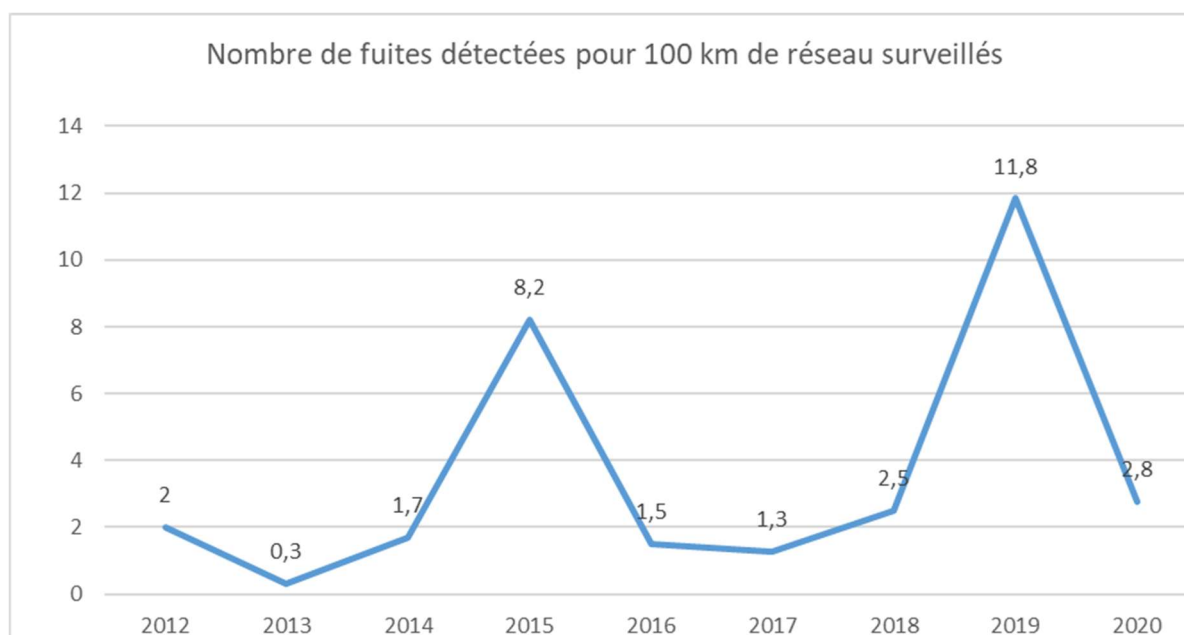
En 2020, GRDF a surveillé 400 km de réseaux, dont :

- 38 km à pied – soit 61 communes dont MÂCON (9,4km), DIGOIN (3,7km) et CUISERY (3,4km)
- 361 km par VSR – soit 90 communes dont DIGOIN (52 km), CRECHES SUR SAONE (27 km) et CRISSEY (27 km)



En 2020, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 99 des 171 communes desservies en gaz. Elle a concerné 400 kilomètres de réseaux soit 21 % du linéaire de réseau inventorié, surveillance soit un niveau équivalent aux deux années précédentes.

Rappelons que l'obligation du concessionnaire porte sur une surveillance de la totalité du réseau tous les 4 ans.



Source : GRDF – Données contrôle – Fichier « les aléas d’exploitation » exercice 2020

Cette activité de surveillance a permis de détecter **11 fuites en 2020**.

Rapporté au linéaire de réseau surveillé, **le taux de fuite détecté dans le cadre de cette activité de surveillance des réseaux atteint 2,8 f/100 km, soit le niveau constaté en 2018 après la forte hausse enregistrée en 2019.**

Le concessionnaire explique ce pic exceptionnel de 2019 : « nous constatons cette augmentation essentiellement sur la ville de Mâcon où il y a une forte concentration de branchements. Or, la relève de ces fuites est en grande majorité constatée au niveau des branchements. De ce fait le nombre d’incidents par Km de réseau est tronqué.

Il est toujours délicat de comparer une année sur l’autre compte tenu du fait que la RSF se fait tous les 4 ans. La précédente RSF à Mâcon s’était tenu en 2015, nous pouvions constater ce même phénomène. »

➔ Toutefois, Mâcon a également fait l’objet d’un contrôle en 2015 et le nombre de fuites a en effet été plus important que la moyenne. Mais l’impact n’a pas été aussi important qu’en 2019 dans le suivi du nombre de fuites par réseau surveillé. Le tableau suivant présente un quasi doublement du nombre d’incidents constatés sur branchements mâconnais.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mâcon	RSF (km)	181	21	21	23	189	26
	Nb Incidents	19	1	1	2	35	1
	Ratio	11%	5%	5%	9%	19%	4%
SYDESL	RSF (km)	304	326	621	482	338	400
	Nb Incidents	25	8	8	12	40	11
	Ratio	8,2%	1,5%	1,3%	2,5%	11,8%	2,8%

Source GRDF : fichier aléas exploitations

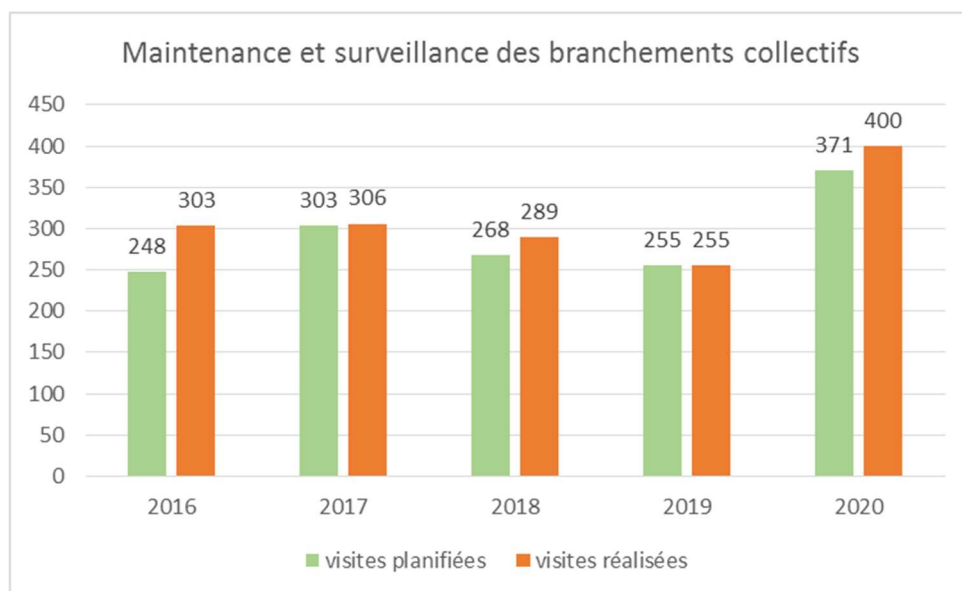
Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période de 4 années), voire tous les ans pour certaines typologies de réseaux comme les aciers non protégés cathodiquement de façon active ou dans les douze mois s'agissant des canalisations nouvellement mises en service.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner **le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage**, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégories d'ouvrage d'états techniques par identifiant d'ouvrage.

Un effort a toutefois été fait depuis 2018 pour préciser les actes de surveillance par type d'ouvrage, mais pas par identifiant.

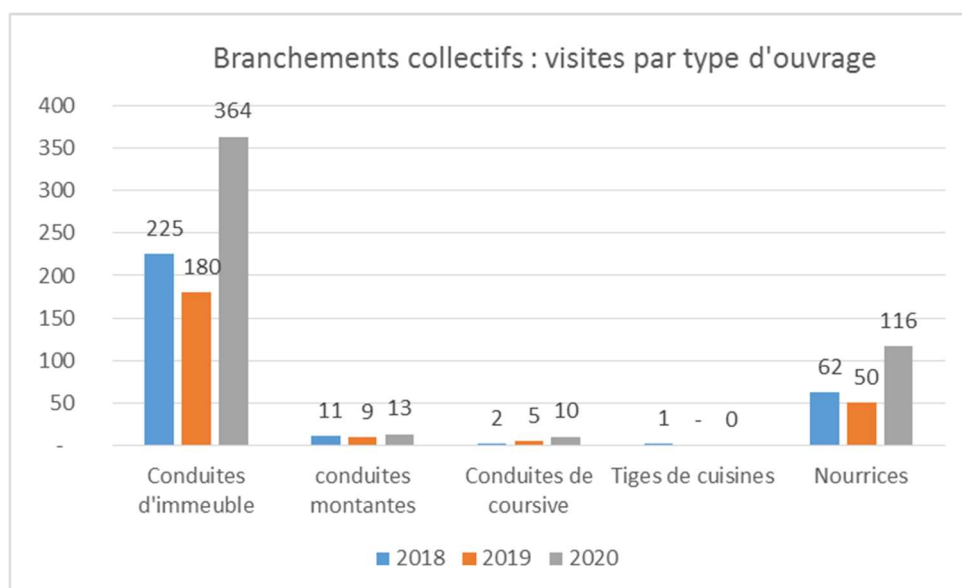
En 2020, GRDF vient préciser certaines données en **livrant un niveau de détail approfondi pour les RSF : le SYDESL dispose désormais de l'identifiant des tronçons visités avec retard** et le nombre de jours de retard. Le concessionnaire ne communique toutefois pas la longueur du tronçon concerné qu'il convient d'aller rechercher sur le SIG.

Les branchements collectifs



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2020 – *Pro-forma 2020*

Le graphique précédent est réalisé « pro-forma 2020 » ; c'est-à-dire qu'il intègre pour l'ensemble des années le même périmètre de communes qu'en 2020.



Source : GRDF – fichier « maintenance visite des branchements collectifs » 2020

Notons que le taux de compteurs domestiques ayant dépassé leur durée de réétalonnage (plus de 20 ans) est de 2,5% (1 426 sur 56 165).

Le déploiement du programme Gazpar permet de réduire progressivement le nombre de compteurs concernés.

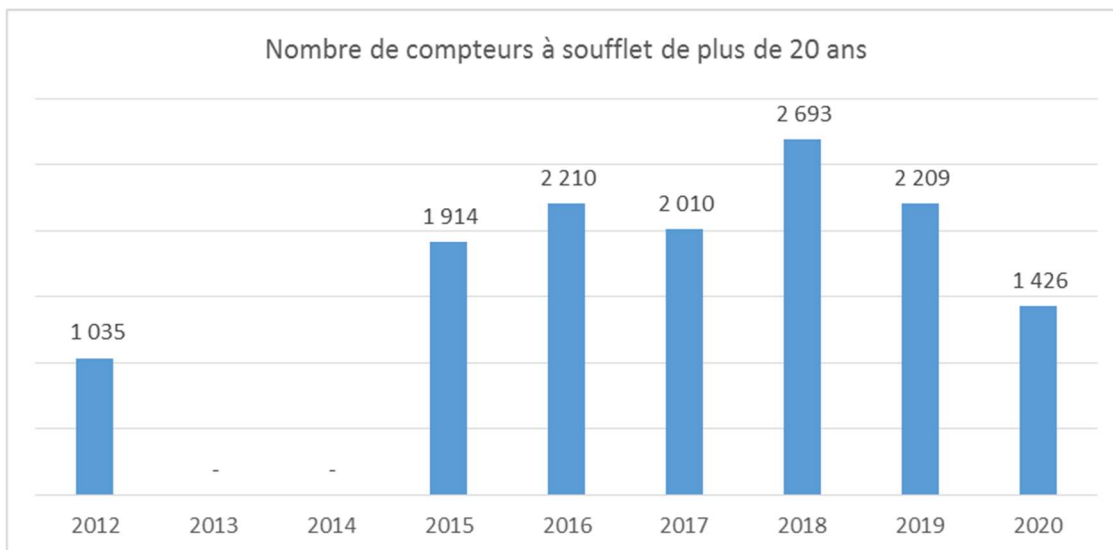
Les robinets

En 2020, GRDF a communiqué pour la première fois le nombre de robinets en retard de visites, mais il a retiré l'information relative à la localisation des robinets surveillés (coordonnées géographiques) qui avaient été communiquées pour l'exercice 2019.

	2019	2020
Nombre de visites prévues	494	559
Nombre de visites réalisées	505	573
Robinetts en retard de visite	NC	5

Les compteurs















Evolution du nombre de compteurs « domestiques » (à soufflet) et « industriels » ayant dépassé leur durée de réétalonnage.



Source : GRDF – inventaire des compteurs ex 2020

42 550 compteurs communicants Gazpar et 128 concentrateurs sont installés en Saône et Loire fin 2020.

L'activité 2020 a permis la pose de 15 concentrateurs et 17 645 compteurs communicants

	Niveau d'appréciation...		
	... de la fréquence de surveillance	... des résultats de la surveillance	
Canalisations de distribution			<ul style="list-style-type: none"> - un rythme de surveillance conforme à la réglementation - un volume de fuites confirmées en augmentation - refus de transparence sur les caractéristiques des ouvrages concernés
Robinetts de réseaux			<ul style="list-style-type: none"> - fréquence de surveillance globale correcte - nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage avec un niveau de détail progressivement fourni par GRDF - pas de lecture sur les résultats (en dehors des fuites) - pas de fuites identifiées
Protection cathodique des réseaux acier			Pas de lecture sur le niveau de surveillance et les résultats des mesures
Ouvrages de la protection cathodique active			<ul style="list-style-type: none"> Fréquence de surveillance correcte - bon niveau de lecture des résultats
Ouvrages de raccordement (branchements/OCI)			<ul style="list-style-type: none"> Refus de communiquer à la maille ouvrage (adresse) peu de fuites décelées
Postes de détente (GRDF)			<ul style="list-style-type: none"> Fréquence de surveillance globale correcte Nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF Pas de lecture sur les résultats de la surveillance
Compteurs (Vérification Périodique de l'Etalonnage)			<ul style="list-style-type: none"> Bonne appréciation de l'activité de maintenance Un retard sur la vérification des compteurs "domestiques" qui tend à décroître

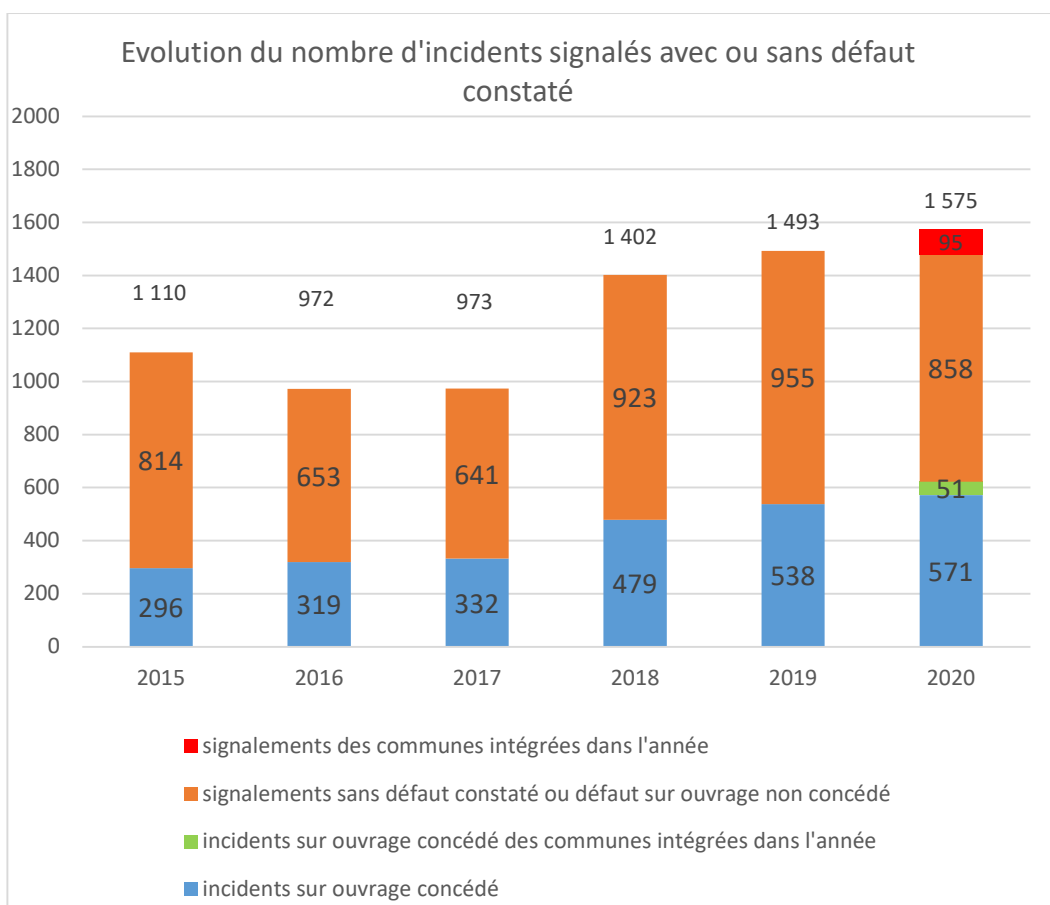
B- Incidents d'exploitation

1 Les incidents signalés

Les incidents sur le réseau public de gaz sont signalés par des appels extérieurs (usagers, tous publics, secours...) et internes (agents du concessionnaire). Ces appels génèrent des bons d'incidents pour les interventions, facilitant ainsi leur traçabilité.

Pour 2020, le nombre de bons d'**incidents avérés** pour l'ensemble des concessions gaz naturel est en baisse de 4%, à périmètre équivalent (pro-forma 2020) pour atteindre **727** contre 757 en 2019.

La concession enregistre 1,4 incident pour 100 points de livraisons actifs desservis en 2019, contre 1,12 en 2019.



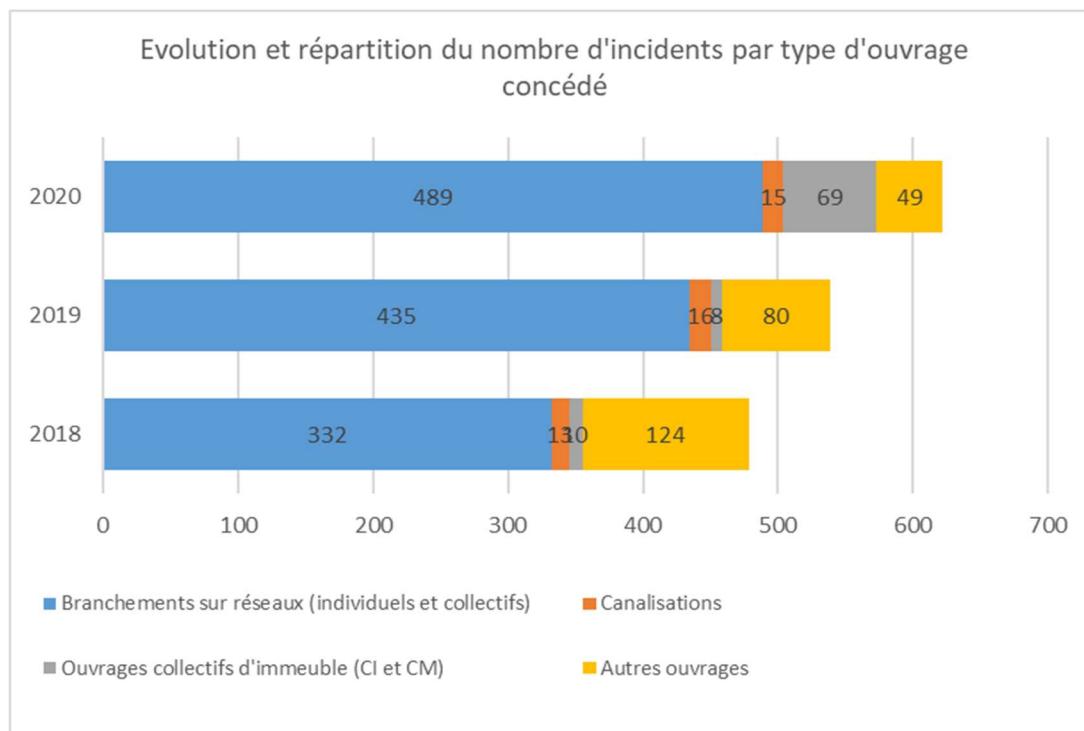
Source : GRDF- données contrôle 2020 – fichier « aléas et incidents »

Sur le graphique précédent, nous constatons, à **périmètre constant** hors nouvelles communes, que si le nombre total de signalement a diminué de près de 4% (1493 en 2019 et 1429 en 2020), le **nombre d'incidents avérés a augmenté de plus de 6%** (538 en 2019 contre 571 en 2020).

Les niveaux d'incidents avérés atteints en 2019 et 2020 restent élevés et soulignent le besoin de renforcement de l'entretien, de renouvellement mais également de la vigilance de chacun et en particulier des tiers intervenant à proximité des réseaux.

120 bons d'incidents ont été générés à la suite d'une intervention humaine (dommages aux ouvrages).
Parmi ces 120 incidents, 60 bons concernaient des travaux de tiers.

Les incidents à la suite de travaux représentent donc environ 10% des incidents avérés.



Source : GRDF– fichier « aléas d'exploitation –signalement incidents » 2020

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence **d'interrompre la fourniture de gaz au domicile de 1 507 usagers** (1 435 à périmètre constant par rapport à 2019), soit un chiffre en nette hausse par rapport à 2019 (1 211 usagers coupés).

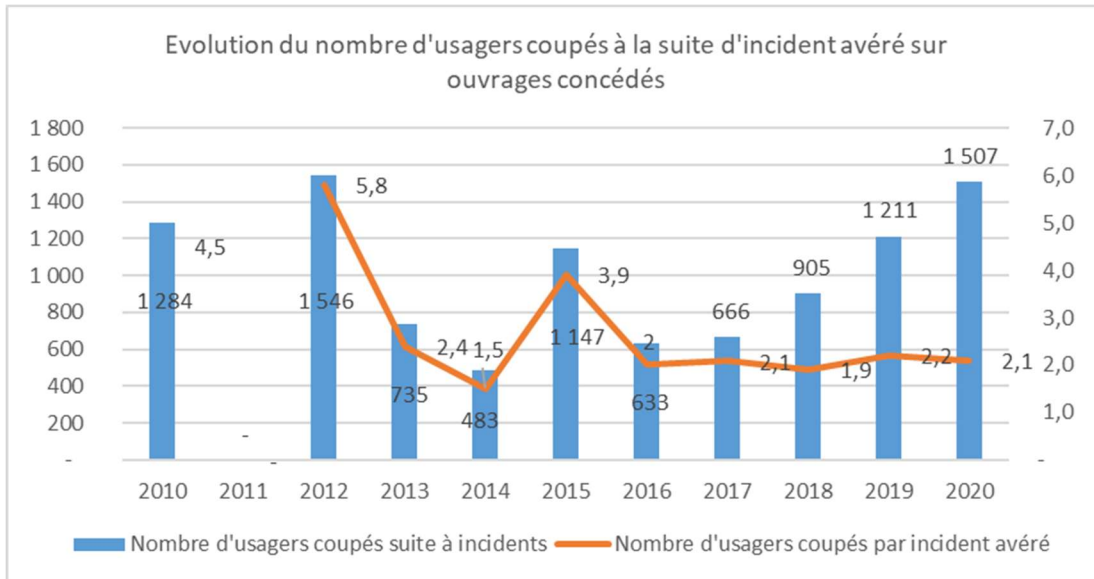
687 usagers, soit environ la moitié des usagers coupés, ont dû être évacués.

Une victime a été enregistrée par intoxication sur la commune de Simard par suite d'un incident sur une installation intérieure, c'est-à-dire en dehors du périmètre géré par GRDF.

Notons que les incidents engendrant le plus d'usagers évacués sont liés à des dommages lors **de travaux de tiers sur canalisation**. Notamment :

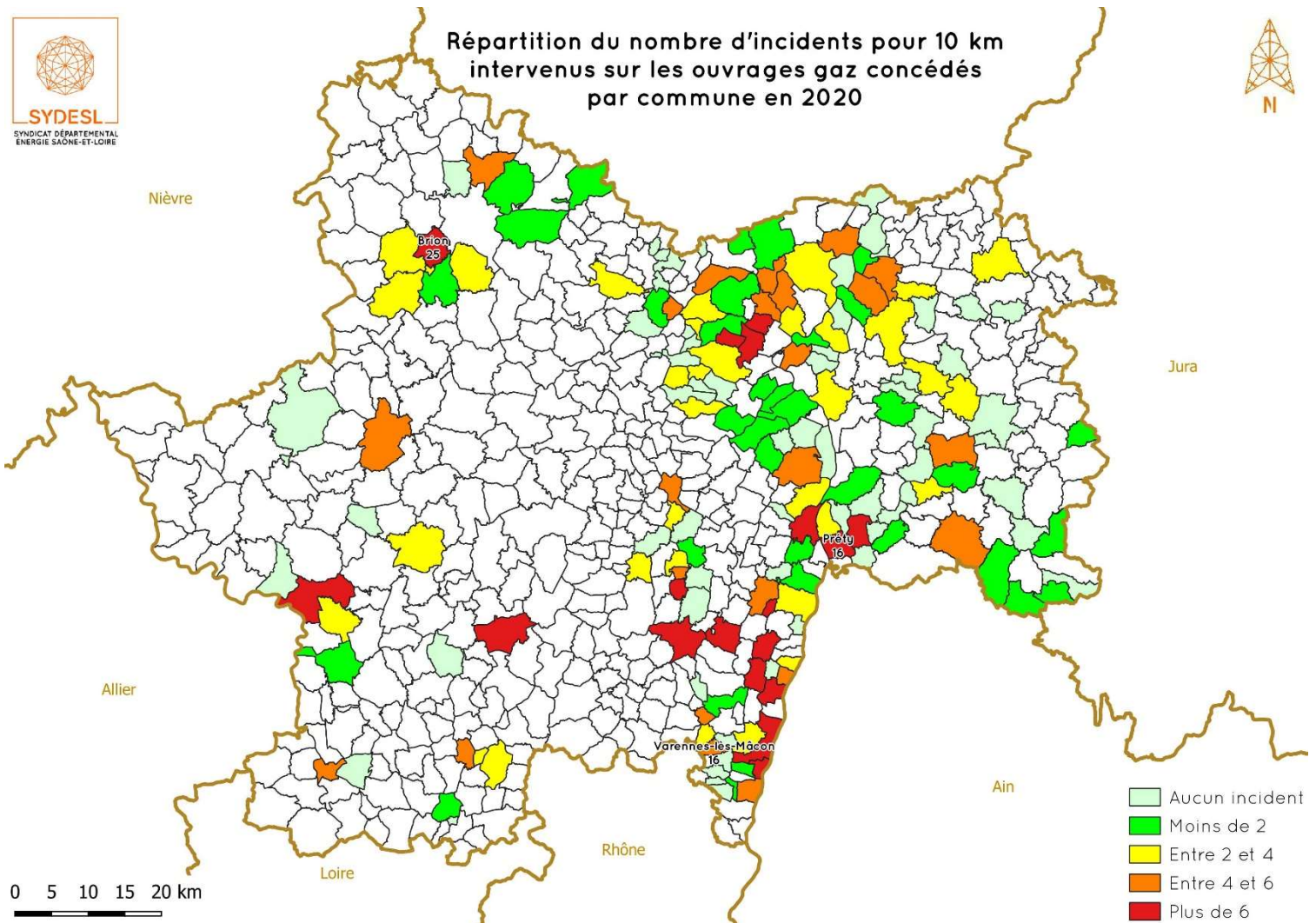
- Le 26 juin 2020 sur la commune de Rully, un incident causé par un tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 250 usagers.
- Le 09 mars 2020 sur la commune de Crissey, un incident causé lors de travaux de tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 150 usagers.
- Le 07 octobre 2020 située sur la commune de Virey-le-Grand, un incident causé lors de travaux de tiers est responsable de l'interruption de gaz chez 110 usagers.

Notons qu'un **dommage pour équipement en défaut** a causé l'interruption de gaz pour 220 usagers. Il s'agissait d'une installation interne, non gérée par GRDF.

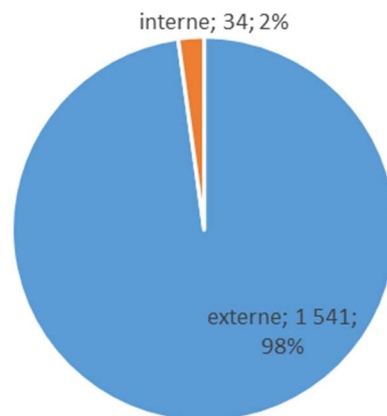


Source : GRDF – fichier « aléas d'exploitation – signalement incidents » 2020

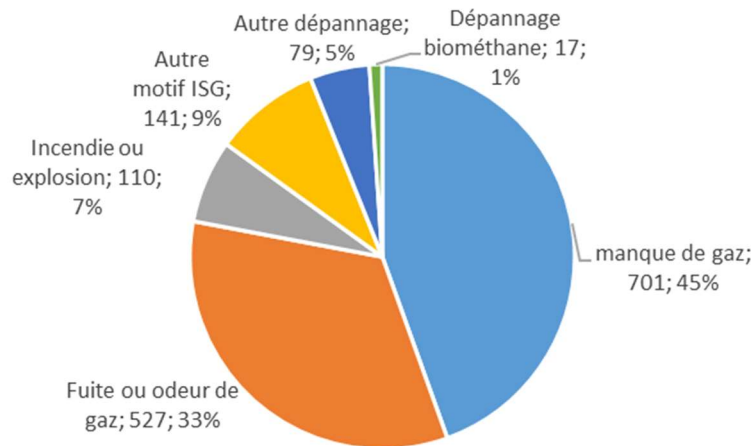
1 575 évènements ont été signalés et enregistrés par GRDF en 2020. 2% sont signalés « en interne », par les agents des services de GRDF. 98% viennent de signalements externes.



signalements d'incidents enregistrés en 2020

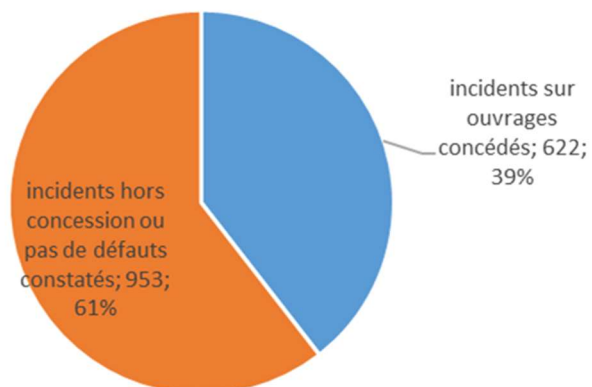


Signalements d'incidents enregistrés par motif



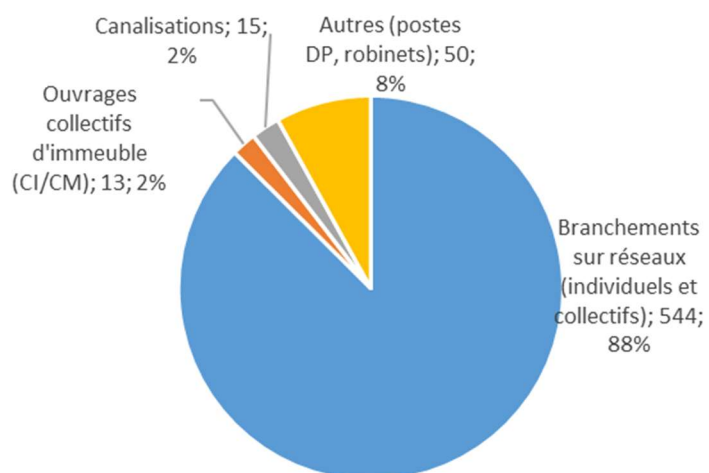
Parmi les 1 575 signalements, **622 (39%)** ont concerné les ouvrages concédés en 2020.

Incidents sur ouvrages concédés en 2020

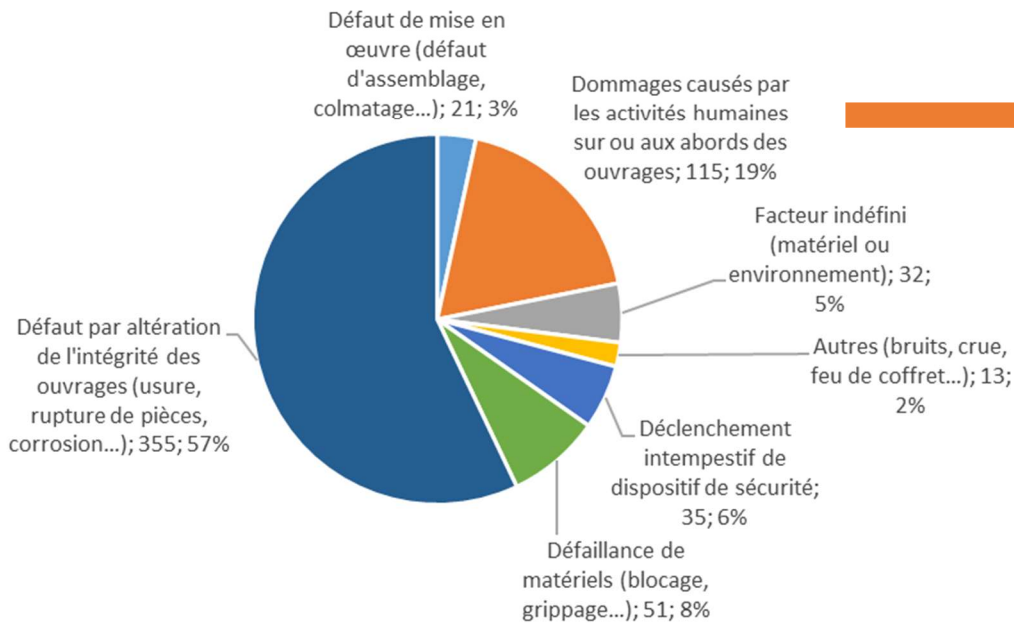


Les branchements constituent les sièges d'incidents les plus nombreux (88%).

Incidents par type d'ouvrage concédé en 2020



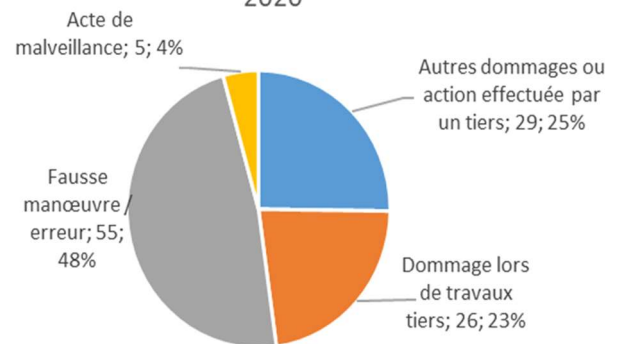
Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF en 2020



Incidents induits par l'altération de l'intégrité des ouvrages en 2020



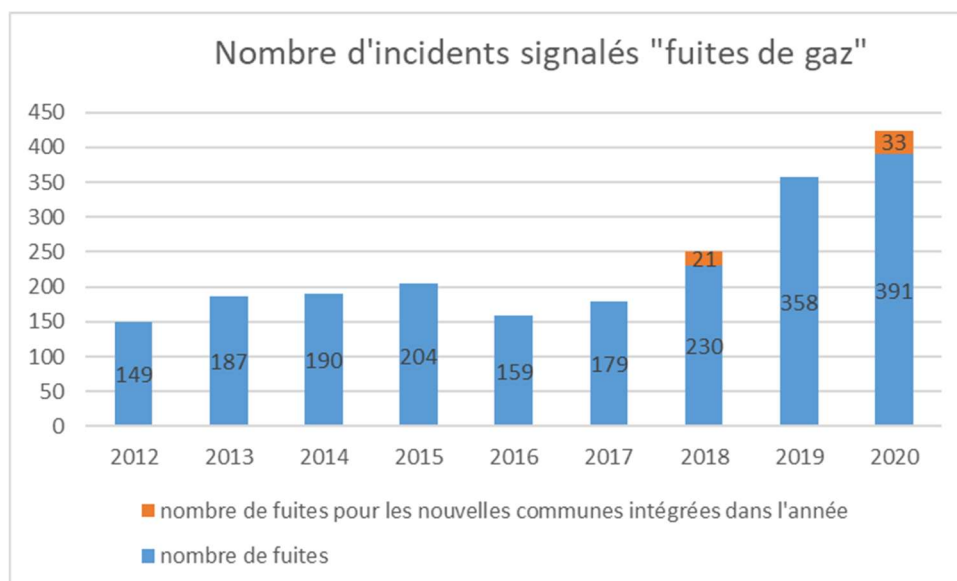
Dommages causés par les activités humaines en 2020



Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures et de blocages (57%) ; **causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.**

Cette part recouverte par les phénomènes d'usure est de plus en plus importante chaque année.

2 Les fuites

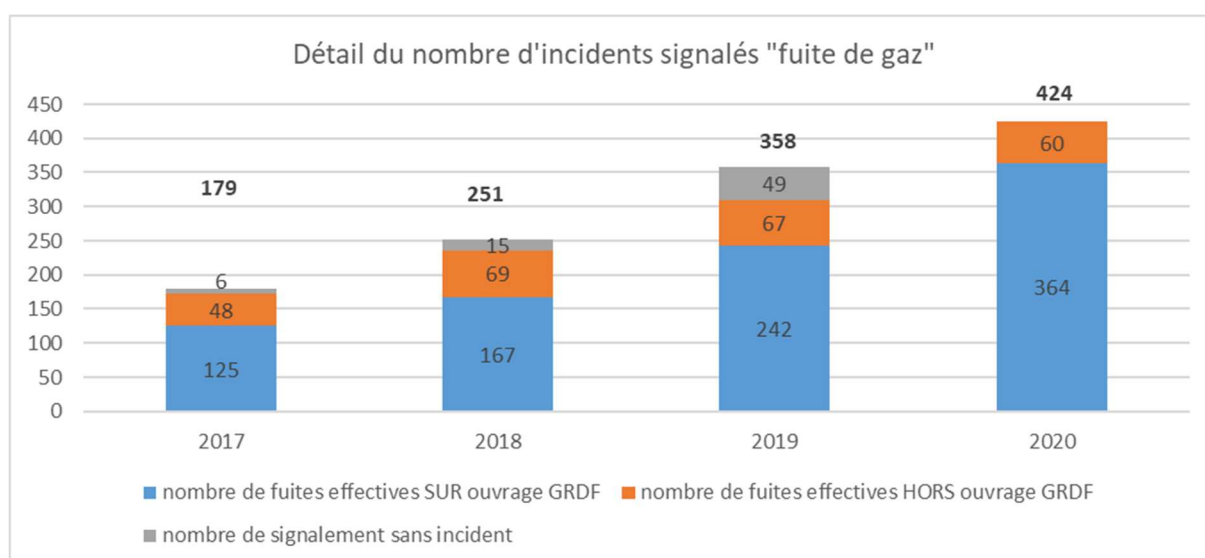


Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Le nombre de signalements de fuites a augmenté de plus de 9% entre 2019 (358) et 2020 (391) (soit+33 fuites) à périmètre constant. Cette tendance est d'autant plus préjudiciable que l'année 2019 a enregistré un nombre élevé de fuites.

Le concessionnaire explique cette hausse depuis 2019 par la pose du compteur GAZPAR qui permet de révéler certaines micro-fuites au niveau des branchements.

Il est toutefois important de distinguer, parmi les signalements, les incidents effectifs, sur ouvrages GRDF, et les signalements qui n'ont finalement donné lieu à aucun incident.



Source : GRDF - fichier « aléas d'équipements »

Dans le graphique précédent, nous pouvons retenir 2 constats :

- La hausse importante (+122) du nombre de fuites effectives sur ouvrages GRDF
- Il n'y a plus de signalement de fuite sans incidents.

Le concessionnaire apporte une explication dans le CRAC 2019 page 38 : « L'augmentation du nombre de fuites constatées entre 2018 et 2019 est principalement due au déploiement des compteurs communicants. En effet, les interventions réalisées conduisent les techniciens à détecter des micro-fuites, antérieures ou consécutives à la pose du nouveau compteur. »

Ce constat renforce l'analyse précédente relative à la vétusté du matériel.

Le SYDESL a ainsi demandé des éléments de détail complémentaires sur le nombre de fuites constatées lors de la pose des nouveaux compteurs.

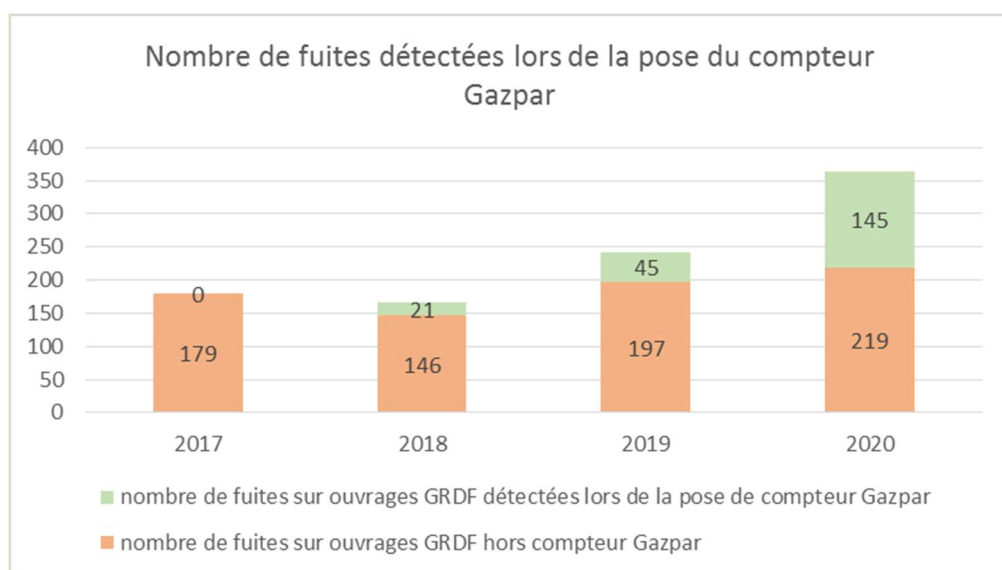
GRDF a apporté la réponse suivante en 2020 :

« L'augmentation du nombre de fuites constatées entre 2019 et 2020 est principalement due au déploiement des compteurs communicants. En effet, les interventions réalisées conduisent les techniciens à détecter des micro-fuites, antérieures ou consécutives à la pose du nouveau compteur. Dans le cadre du déploiement des compteurs communicants, les techniciens prestataires ont pour consigne d'appliquer les procédures et d'appeler le service Urgence Sécurité Gaz, puis de rester sur place en attendant l'arrivée d'un technicien d'intervention de GRDF.

Sur votre concession, le nombre de fuites identifiées comme étant liées à une pose de compteur communicant est de 145 en 2020. »

Il s'agit de la même explication qui avait été formulée en 2019.

Nous pouvons ainsi constater une forte hausse du nombre de fuites liées à Gazpar :



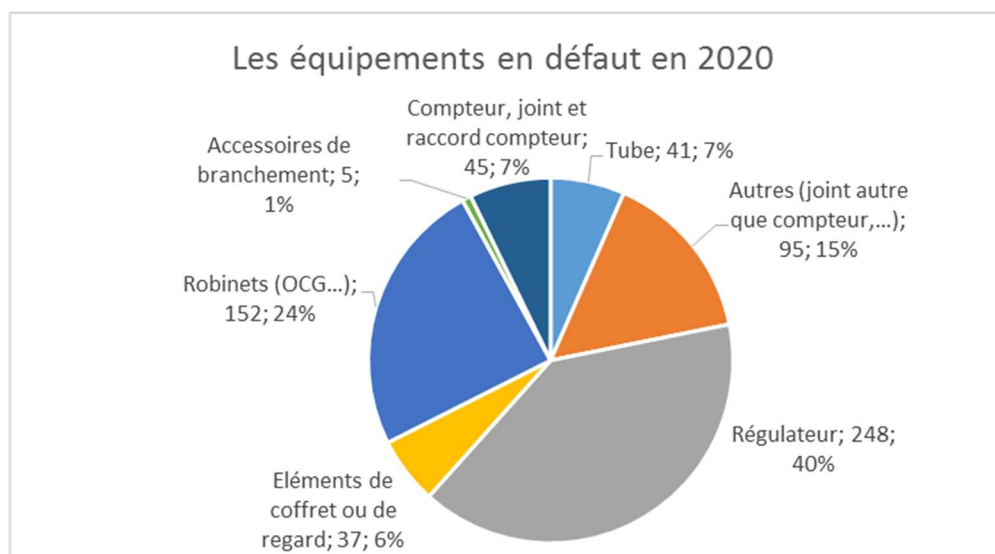
Source : GRDF – Réponses par mail aux demandes de complément d'information 2019 et 2020

A la lecture de ce graphique, nous constatons que la hausse du nombre de fuites détectées lors de la pose de Gazpar n'explique pas en totalité la hausse du nombre de fuites détectées.

197 fuites hors Gazpar ont été traitées en 2019, contre 219 en 2020. **Soit une augmentation de 11% des fuites hors Gazpar.**

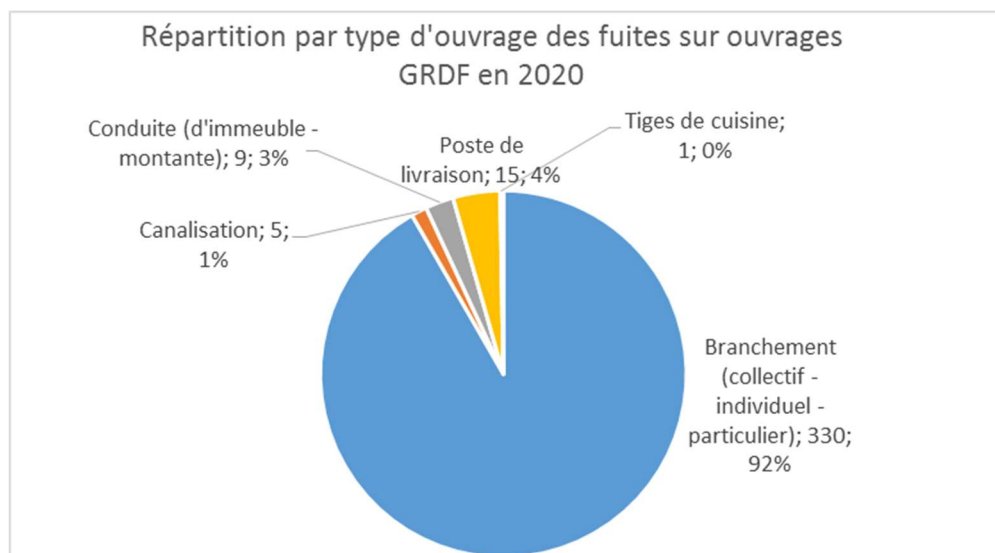
Nous ne pouvons toutefois pas mesurer ce résultat à périmètre constant car GRDF n'apporte pas de précision sur la localisation des fuites concernées par Gazpar.

3 Les incidents par type d'équipement



Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure. L'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une plus grande **fragilité des régulateurs** de pression qui équipent les branchements puisqu'ils constituent près de 50% des équipements en défaut au titre de l'exercice 2020. Ce constat se répète depuis plusieurs années.

Le positionnement hors des bâtis des branchements limite les conséquences éventuelles d'échappement du gaz. Néanmoins le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver **la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels.**



Les branchements sont les ouvrages les plus touchés par les fuites de gaz, dont plus de la moitié (135 sur 331) concernent les régulateurs.

Bilan :

- **Une hausse importante du nombre d'incidents (+ 25% à périmètre constant) ; cette hausse importante est constatée pour la 2^{ème} année consécutive ;**
- **Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure (principalement les régulateurs) ;**
- **Enjeu sur la localisation des parties actives des branchements (hors bâti) ;**
- **Intérêt de disposer d'un inventaire des branchements individuels.**

C- Livraison de gaz et services aux usagers

1 Les quantités livrées

Il n'est pas possible d'obtenir des fournisseurs des informations sur leurs ventes (considérées comme commercialement sensibles –ICS-) car en dehors du périmètre du contrôle de la distribution de gaz des concessions.

Seule la quantité d'énergie acheminée par le distributeur est communiquée pour le contrôle.

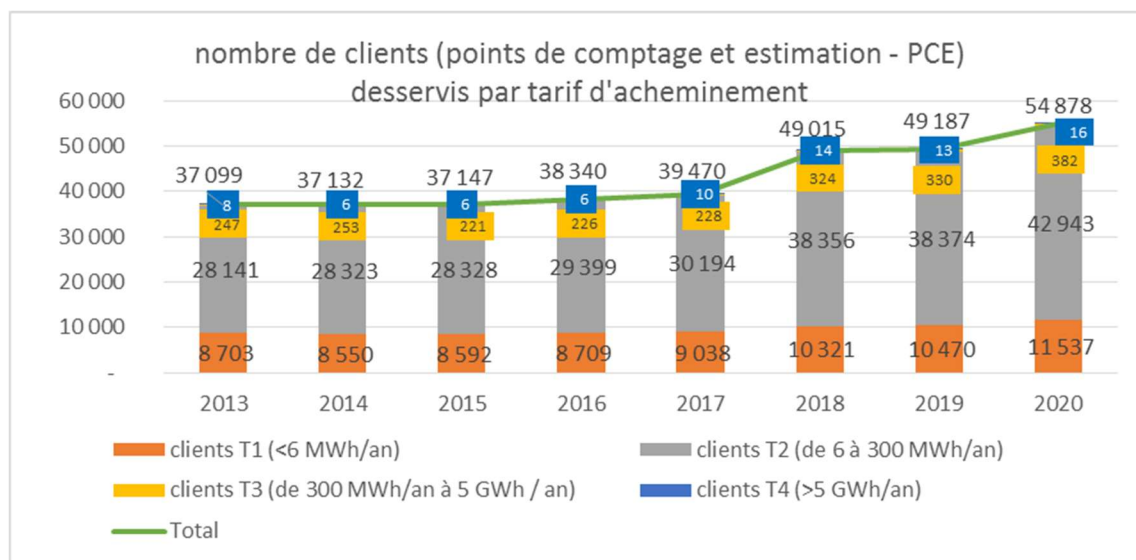
A fin 2020, 54 884 clients (ou points de comptages et estimation - PCE) consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 49 187 au terme de l'exercice 2020.

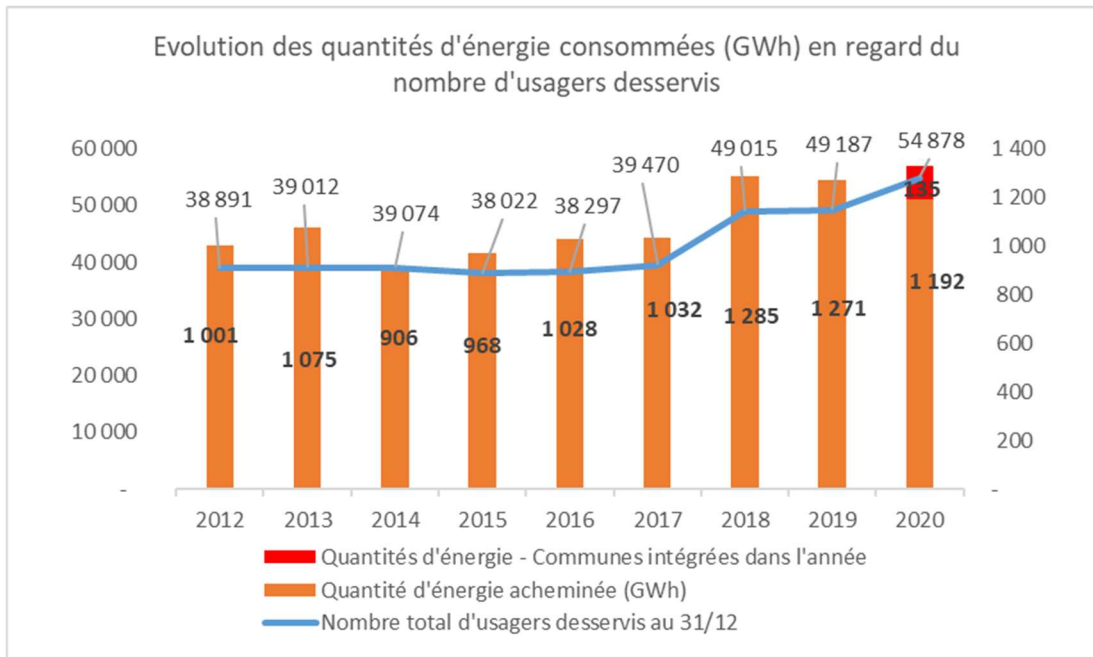
A périmètre constant, c'est-à-dire hors prise en compte des 9 nouvelles communes, le nombre d'usagers est de 49 229, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2019.

Les quantités de gaz naturel acheminées se sont établies à 1 327 GWh, hors correction des effets du climat, contre 1 271 en 2019.

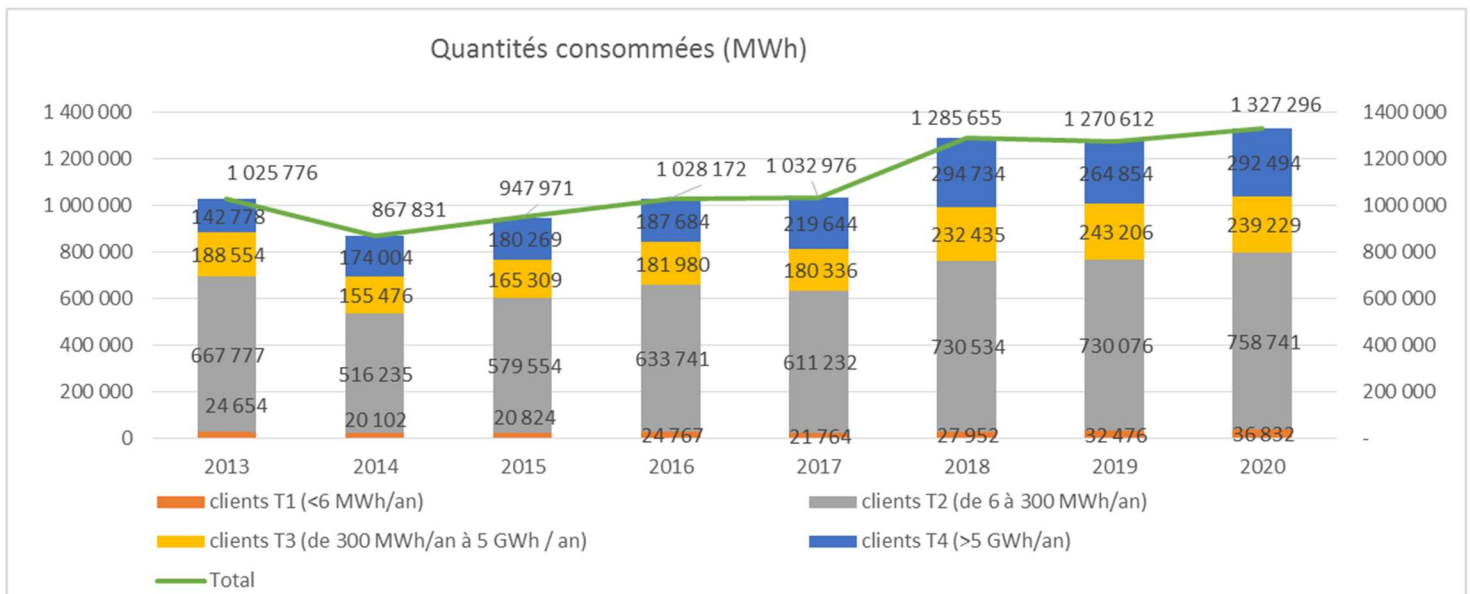
A périmètre constant 2019, la quantité acheminée, et donc consommée, a diminué de 6% (1 271 en 2019 pour 1 192 en 2020).

Evolution des quantités d'énergie consommées en regard du nombre de clients desservis entre 2012 et 2020





Source : GRDF – mission contrôle ex 2020 – données clientèles

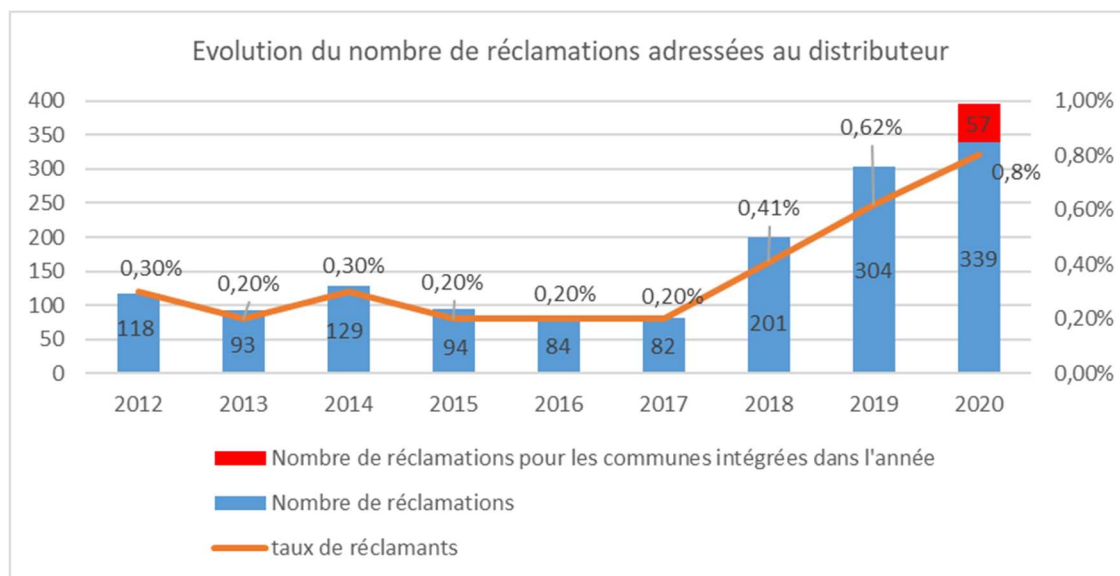


Source : GRDF – mission contrôle ex 2020

D'après les données remises par GRDF, les clients T1 et T2, qui représentent 99% des usagers, ne représentent que 60% des consommations. Inversement, les clients T3 (0,7% des usagers) comptent 19% des consommations.

La consommation des clients T1, T3 et T4 est la seule à avoir augmenté. Les usagers abonnés au tarif T2 (de 6 à 300 MWh/an) ont vu leur consommation baisser.

2 Les réclamations



Source : GRDF – fichier réclamations- ex 2020

Nous pouvons noter **une hausse importante** du nombre de réclamation entre 2019 et 2020 à périmètre constant (+ 35 réclamations, soit + 10%).

Ce constat est d'autant plus inquiétant que l'année 2019 enregistrait un nombre élevé de réclamations. La hausse du nombre de réclamation est enregistrée pour la 3^e année consécutive.

L'intégration de 9 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2020 a généré 57 réclamations supplémentaires, portant le nombre total de réclamation à 396.

GRDF explique cette évolution par **l'apparition de réclamations liées au déploiement des compteurs Gazpar** et, de manière générale, à l'augmentation des réclamations pour données de comptage.

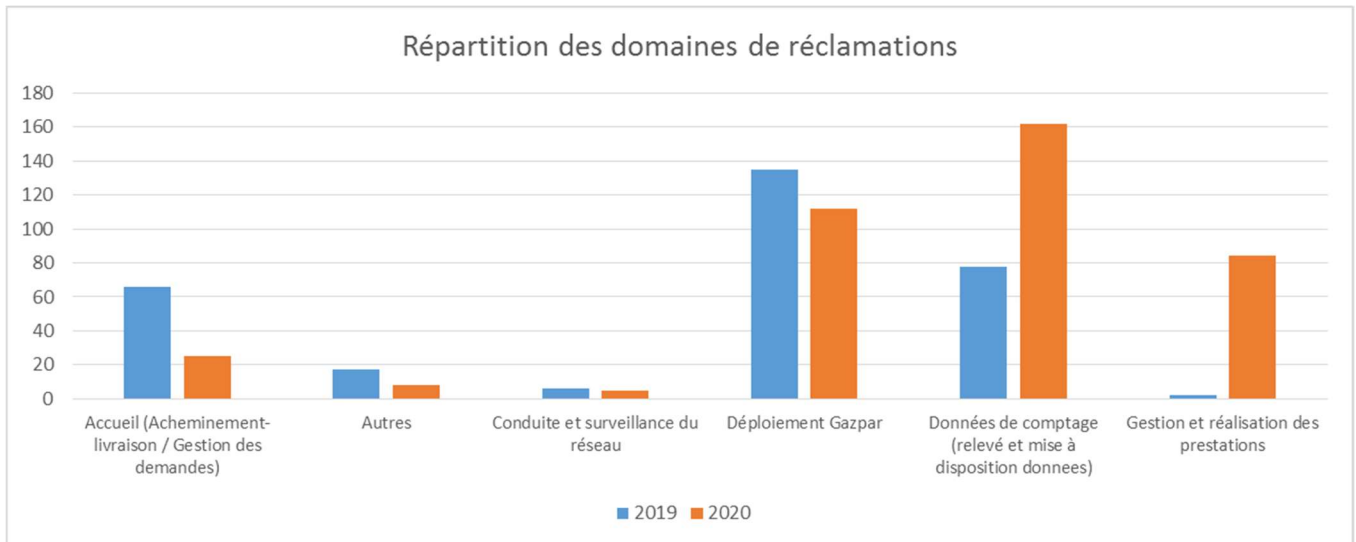
« GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie ; GRDF a fait évoluer son service client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités ; enfin, une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte ; une intensification du déploiement des compteurs communicants » (CRAC GRDF 2020 p27)

Suite à nos interrogations, GRDF a apporté les compléments suivants :

« L'augmentation des réclamations sur le thème « Comptage » et « Compteur communicant » s'explique par les motifs suivants :

- Des anomalies SI dans la publication des index vers les fournisseurs (l'index est télé-relevé mais non publié)
- Des anomalies techniques dans la chaîne communicante des index télé-relevés (l'index n'est pas télé-relevé) amplifié par une hausse des pannes des concentrateurs dont la maintenance a été stoppée durant le 1^{er} confinement.
- Des relances fournisseurs en réaction au délai souvent élevé de traitement des cas de figure préalablement cités.

- *Un arrêt de la relève à pied, conséquences du 1er confinement ayant conduit à estimer la consommation de nombreux clients.*
- *Des insatisfactions des clients lors du passage du prestataire de pose du compteur communicant*
- *RDV non honorés par le prestataire en charge du déploiement du compteur communicant »*



Source : GRDF – données contrôle 2020 – fichiers « liste des réclamations »

Sur le graphique précédent, il est intéressant de noter la hausse importante du nombre de réclamations relatives aux données de comptage et de gestion et réalisation des prestations dans un contexte de déploiement du compteur Gazpar qui doit améliorer ces domaines.

Ce constat va dans le sens de l'explication de GRDF à la page précédente.

Les réponses aux réclamations doivent être apportées par GRDF dans les délais :

- 15 jours pour les réclamations fournisseur : 93,3% des réclamations le respectent
- 30 jours pour les réclamations clients : 98,5% des réclamations le respectent.

	2019	2020
Taux de réponse aux fournisseurs <15j	93%	93,3%
Taux de réponse aux usagers <30j	94%	98,6%

Les délais de réactivité sont globalement respectés. Cet indicateur connaît une amélioration générale par rapport à 2019, **mais reste encore éloigné des quasi 100% atteints les années précédentes.**

Il s'agit là d'un point de vigilance à surveiller.

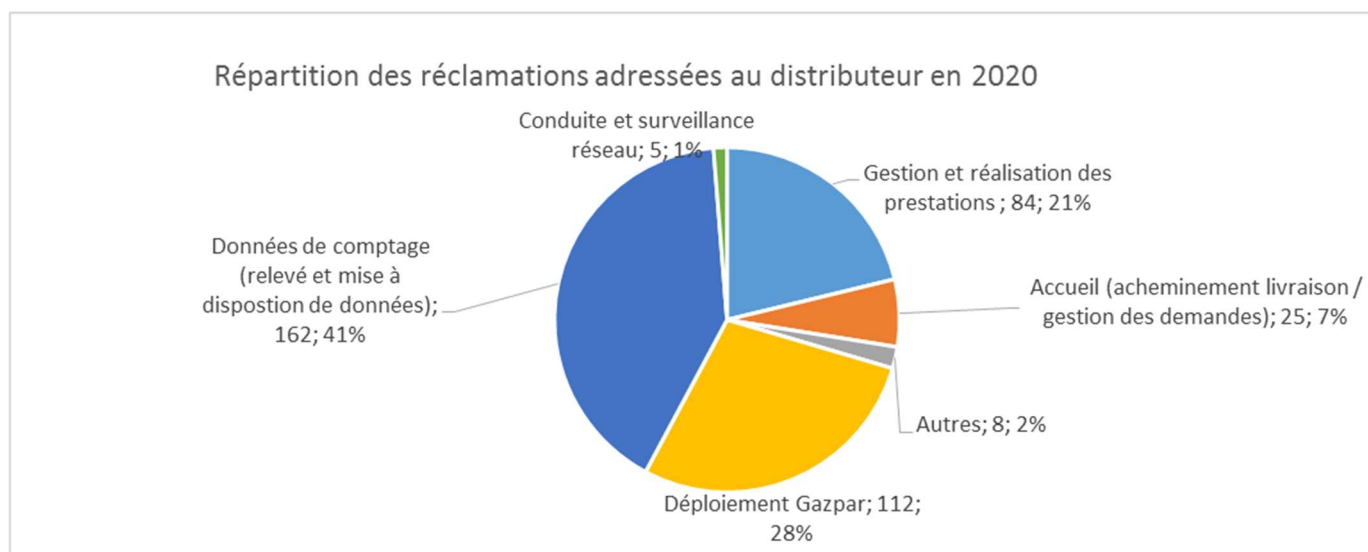
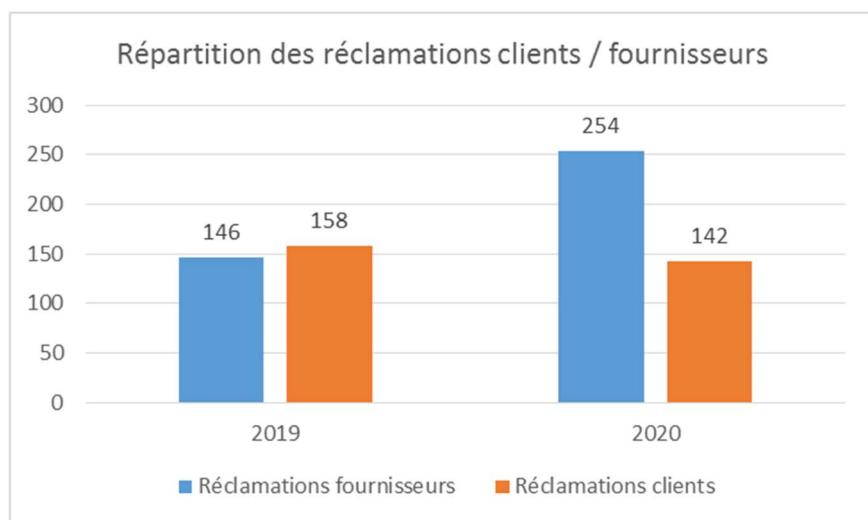
Nous pouvons souligner la difficulté que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s’agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détendeurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l’acheminement).

En 2020, le nombre de réclamations émises par les fournisseurs a très largement augmenté, alors que nous constatons une baisse de celles émises par les usagers.

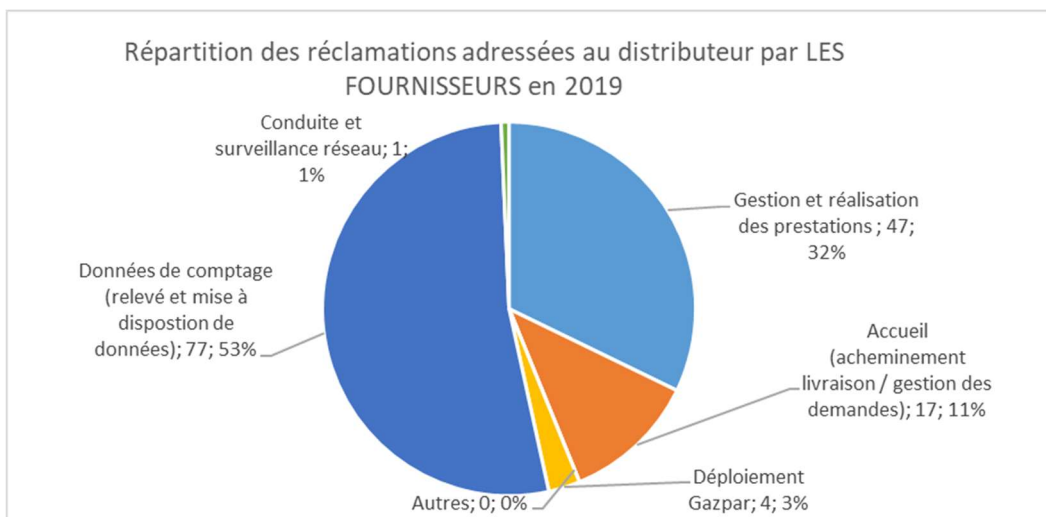
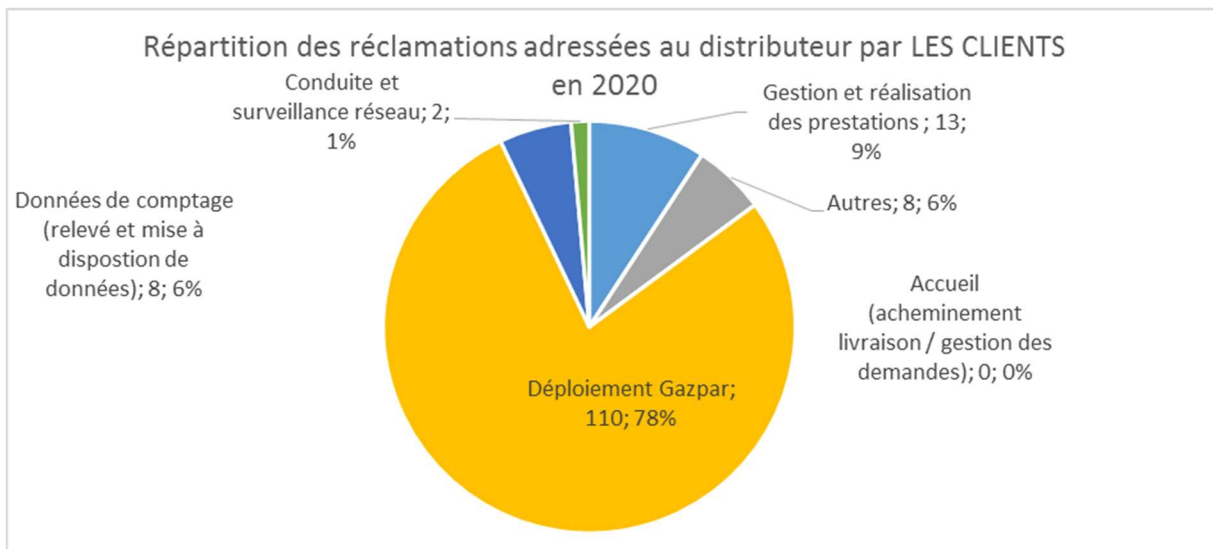
Alors que la répartition entre clients et fournisseurs se faisait à parts égales les années précédentes, pour 2020 **les fournisseurs représentent 2/3 des réclamations.**

Le SYDESL a interrogé GRDF qui a apporté l’explication suivante :

« L’augmentation des réclamations fournisseurs est en lien avec les motifs évoqués dans la réponse à la question précédente. Les fournisseurs insatisfaits de la non-publication des flux de relève. »



Source : GRDF – fichier liste des réclamations 2020



Du côté des usagers, le déploiement de Gazpar suscite le plus de réclamations, alors que du côté des fournisseurs les réclamations portent avant tout sur les données de comptage (53%) et la gestion des prestations (32%).

3-LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière

Le patrimoine des concessions sur le périmètre du SYDESL comprend l'ensemble des éléments concourant à la distribution du gaz, des postes de détente jusqu'aux compteurs situés, généralement, en limite de propriété. Il s'agit des ouvrages de détente, des réseaux, des branchements, conduites montantes et des ouvrages divers.

A – La valeur brute d'actif

A l'échelle des 170 communes desservies en gaz naturel, la valeur d'acquisition des biens concédés s'élève à 145 667 k€ - dont 95% sur le périmètre « historique » -, en hausse de 28% par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement de l'intégration de 9 communes comme évoqué en introduction du document. A périmètre constant, la valeur initiale des ouvrages n'aurait augmenté que de 10%

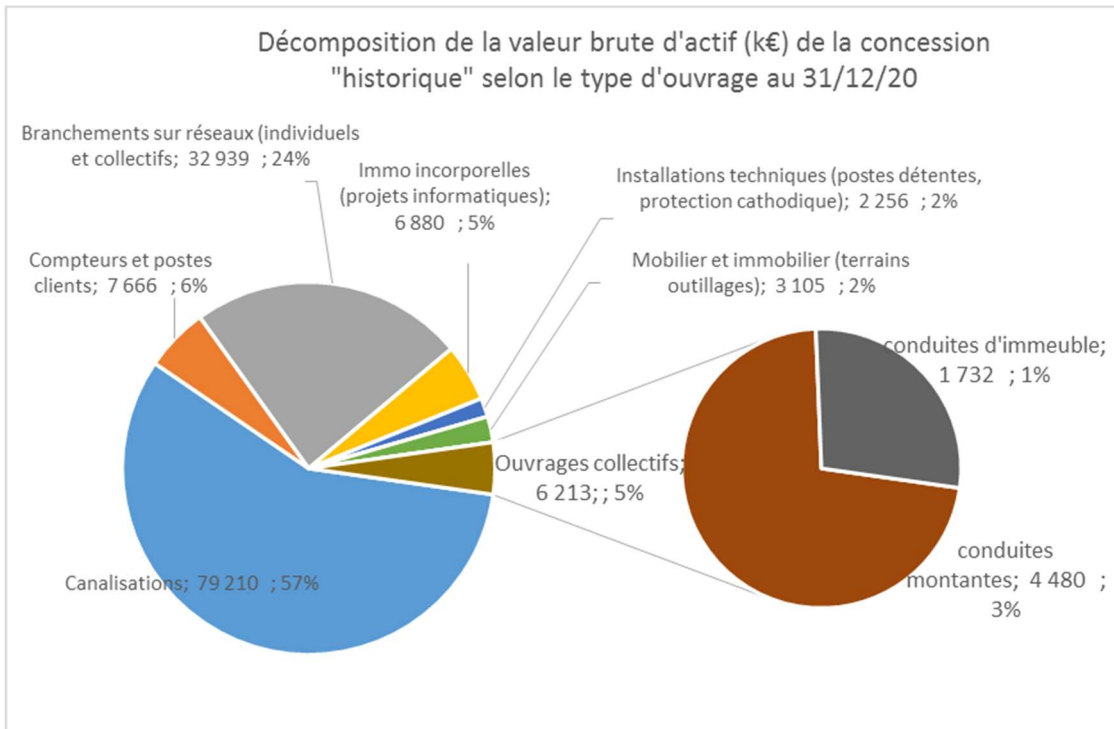
Le patrimoine concédé **est amorti à près de 45%**, soit 64 843 k€ (valeur initiale moins valeur nette comptable des ouvrages concédés).

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016¹ est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer à minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

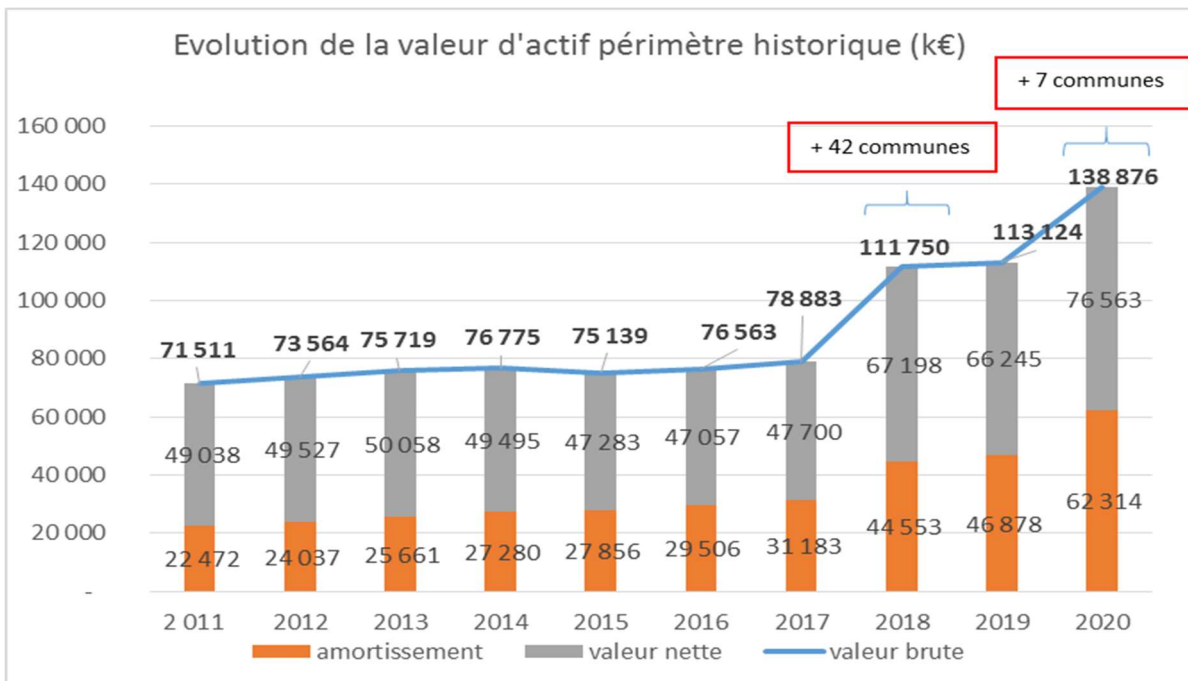
- **Un inventaire économique des ouvrages :**
 - **Distinguant les biens de retour des biens de reprise.** A défaut de définitions contractuelles sur les régimes associés aux biens en concession, le concessionnaire a procédé nationalement à une dissociation entre « biens concédés » et « autres biens ».
 - **Précisant leur origine de financement ainsi que la distinction entre biens de 1^{er} établissement et biens renouvelés.**
 - **Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).**
- **Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions du SYDESL à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE.**

¹ Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes

1- La concession historique

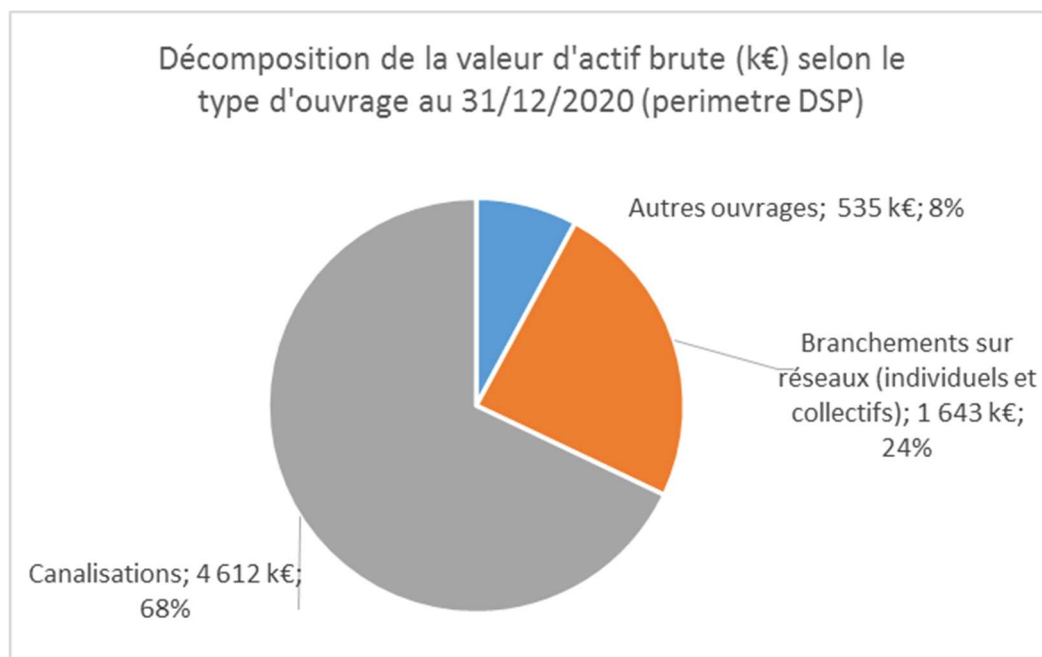


Source : GRDF – mission contrôle ex 2020 – fichier valorisation du patrimoine

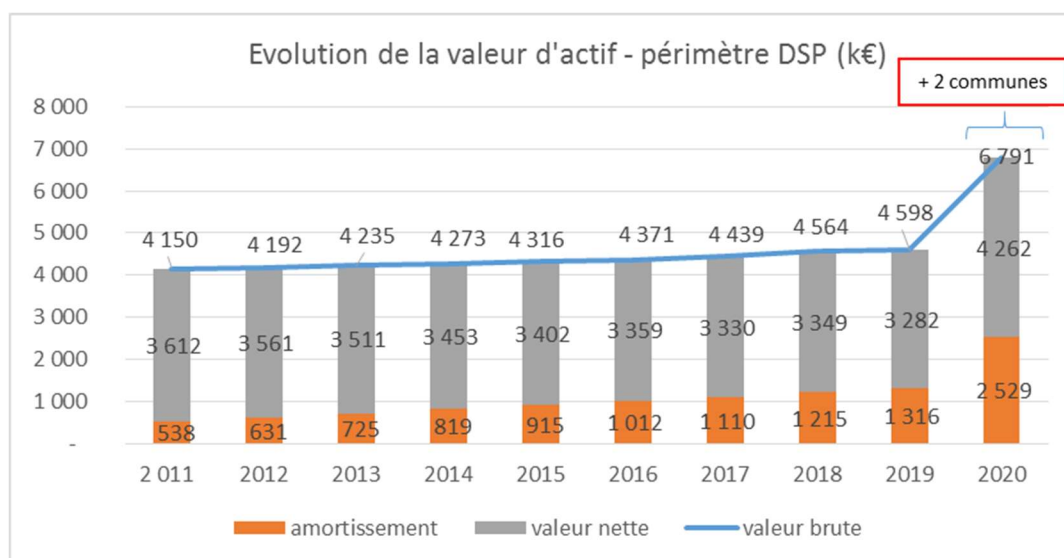


Source : GRDF – mission contrôle ex 2020- fichier valorisation du patrimoine

2- concession « DSP »



Source : GRDF – mission contrôle – données comptables ex 2020



Source : GRDF - mission contrôle – données comptables ex 2019

Pour l'ensemble des concessions du SYDESL (périmètre historique et DSP), la valeur d'actif par usager s'élève à 2 654 euros fin 2020.

La valeur nette réévaluée, c'est-à-dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 88 398 k€ en hausse de 8,5% par rapport à 2019.

A périmètre constant, la valeur nette réévaluée serait de 80 460 et enregistrerait une baisse de 1,6 %.

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.

Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concession du SYDESL, il est également possible d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement).

Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2020, 94% des actifs concédés a été financé par GRDF (136 626 k€), le solde étant des financements de la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 9 039 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 94 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement² ;
- Les 6 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs...) valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

² Sur le périmètre « historique » de GRDF, tout bien de 1er établissement mis en service pendant la durée de validé d'un contrat sera amorti intégralement au terme de la concession par l'amortissement de caducité et tout bien dont la fin de vie intervient pendant la durée du contrat est préfinancé par l'amortissement industriel et par la provision pour renouvellement.

B- Le compte d'exploitation

Pour le périmètre historique, GRDF fournit les éléments nécessaires au compte d'exploitation.

Les recettes et les charges sont détaillées sur l'ensemble du périmètre de la concession, par affectation directe ou au moyen de clés de répartition identiques pour l'ensemble des concessions du GRD.

Toutefois, il n'y a pas de vérification possible sur les charges d'investissement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'exploitation	11 213 k€	12 110 k€	12 237 k€	15 044 k€	16 344 k€	17 129 k€
<i>dont recettes d'acheminement du gaz naturel</i>	<i>10 875 k€</i>	<i>9 594 k€</i>	<i>11 612 k€</i>	<i>14 102 k€</i>	<i>15 424 k€</i>	<i>16 235 k€</i>
<i>dont recettes liées à la vente de prestations</i>	<i>336 k€</i>	<i>339 k€</i>	<i>625 k€</i>	<i>942 k€</i>	<i>1 783 k€</i>	<i>893 k€</i>
Charges d'exploitation	5 641 k€	6 414 k€	5 295 k€	7 127 k€	7 739 k€	9 475 k€
dont impact climatique	-298 k€	- 86 k€	197 k€	- 940 k€	- 64 k€	- 643 k€
dont contribution à la péréquation					- 620 k€	- 870 k€
Charges liées aux investissements sur les "biens concédés"	5 426 k€	5 837 k€	4 884 k€	6 323 k€	6 893 k€	7 466 k€
Charges liées aux investissements sur les "autres biens"	724 k€	796 k€	869 k€	1 274 k€	1 538 k€	1 044 k€
Total	-578 k€	-938 k€	1 189 k€	320 k€	174 k€	- 856 k€
dont impact climatique	-298 k€	-86 k€	197 k€	-940 k€	-64 k€	-643 k€
dont contribution à la péréquation				244 k€	-620 k€	-870 k€

L'évolution du résultat d'exploitation doit être mis en regard de l'évolution du nombre de communes ayant transféré leur compétence au SYDESL.

Les 9 communes supplémentaires ayant transféré la compétence au SYDESL en 2020 viennent modifier le résultat d'exploitation, mais ne peuvent expliquer à elles seules le résultat négatif enregistré.

Une contribution négative à la péréquation signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen.

En dépit d'une hausse des recettes d'exploitations, ce sont les charges liées aux investissements sur les biens concédés qui viennent expliquer le résultat négatif du compte d'exploitation.

C- Le compte droits du concédant

Le compte droit du concédant correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante. C'est schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, qui n'aura pas à être indemnisée.

COMPTE DROITS DU CONCEDANT
=
Remises gratuites
Contrevalueur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire
+
Provisions utilisées pour le renouvellement
Provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession, constituées par les écarts de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement
+
Amortissement de caducité
Permet au concessionnaire de reconstituer son financement par des dotations annuelles
-
Dépréciation des biens remis gratuitement
Amortissement de dépréciation sur la durée de vie comptable du bien de l'ensemble des ouvrages concédés financés par le concédant
-
Dépréciation des biens non renouvelables
Dépréciation des biens qui ne seront pas renouvelés avant le terme de la concession

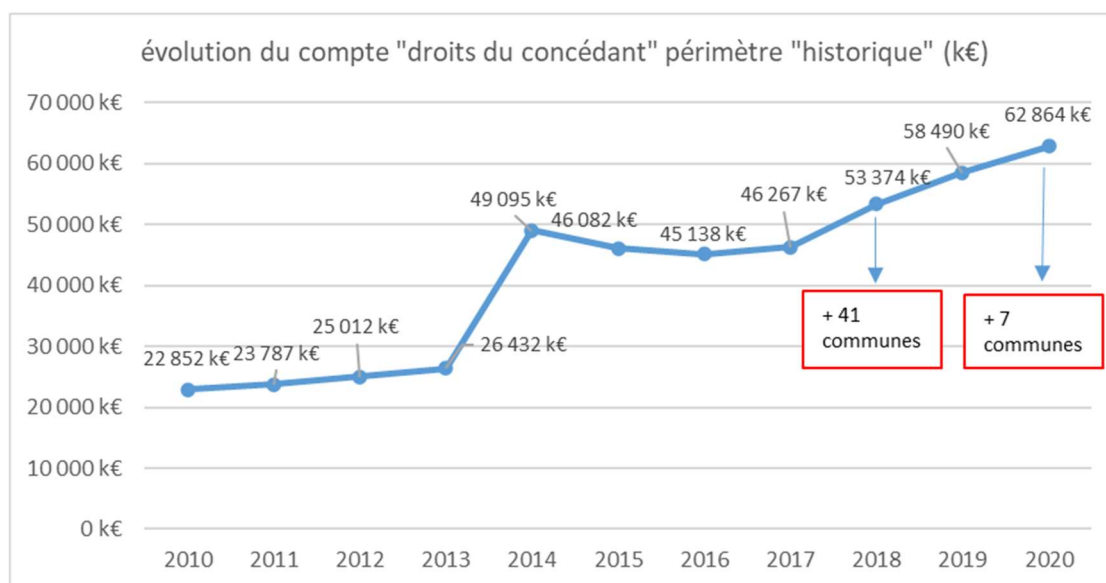
Les biens concédés étant remis gratuitement à l'autorité concédante aux termes du contrat, les droits du concédant se voient crédités annuellement des dotations de caducité qui permettent au concessionnaire de reconstituer l'intégralité de son financement à l'échéance des concessions.

1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remises gratuites (R.G)		76 348 k€	73 418 k€	73 540 k€	73 686 k€	85 526 k€	100 627 k€	111 905 k€
dont RG de la Collectivité		4 362 k€	4 403 k€	4 562 k€	4 750 k€	7 373 k€	7 556 k€	8 926 k€
dont RG suite à renouvellement du contrat		71 986 k€	69 016 k€	68 978 k€	68 936 k€	78 153 k€	93 072 k€	102 979 k€
Amortissement des remises gratuites	-	27 275 k€	27 825 k€	29 418 k€	30 997 k€	38 225 k€	45 067 k€	52 310 k€
dont amortissement des RG de la Collectivité		1 081 k€	1 138 k€	1 233 k€	1 329 k€	2 001 k€	2 162 k€	2 698 k€
dont amort. des RG suite à renouvellement du contrat		26 194 k€	26 686 k€	28 185 k€	29 668 k€	36 224 k€	42 905 k€	49 613 k€
Dépréciation des biens non renouvelables	-	5 k€	31 k€	141 k€	381 k€	5 005 k€	459 k€	718 k€
Amortissement de caducité	+	7 k€	50 k€	221 k€	1 916 k€	7 875 k€	517 k€	736 k€
Provision pour renouvellement utilisées	+	20 k€	469 k€	937 k€	2 043 k€	3 203 k€	2 872 k€	3 251 k€
TOTAL		49 095 k€	46 082 k€	45 138 k€	46 267 k€	53 374 k€	58 490 k€	62 864 k€

Au terme du contrat, la valeur du compte « droits du concédant » est égale à la valeur nette comptable des biens concédés.

Evolution du compte « droits du concédant » périmètre historique depuis 2010



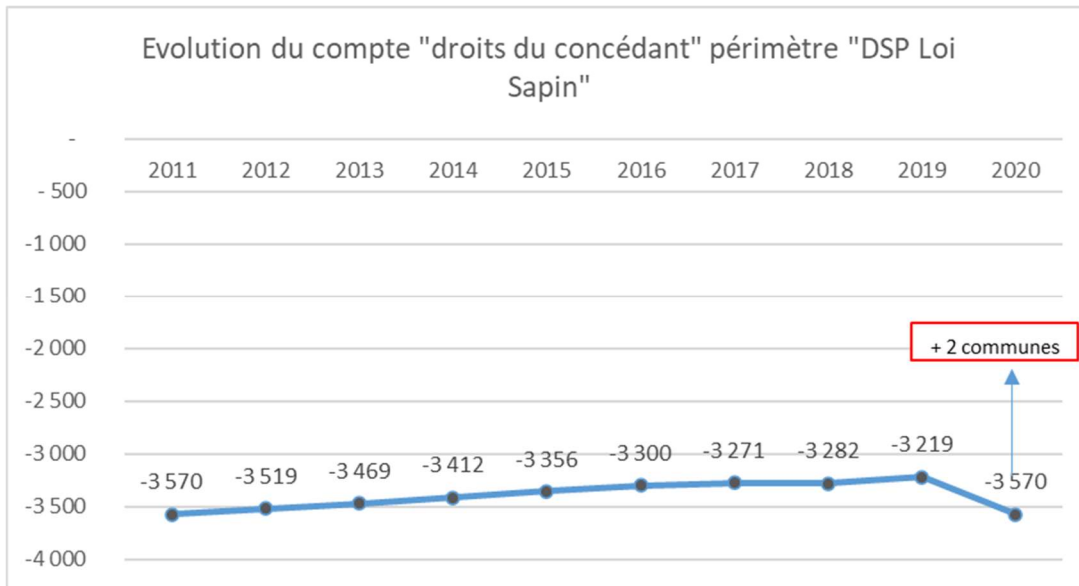
Source : GRDF – fichier inventaire comptable 2020

La brusque augmentation des droits du concédant en 2014 est due à la signature, fin 2013, du contrat de concession entre le SYDESL et GRDF suite à l'intégration de 112 communes en DSP « historiques » ; ce qui comptablement se traduit par des mouvements d'écriture sur les remises gratuites et leur amortissement. Ce constat est renouvelé **en 2018** avec l'intégration des 41 nouvelles communes et **en 2020 avec l'intégration de 7 communes** sur le périmètre historique dont la commune de Tournus.

2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »

La valeur du compte « droits du concédant » correspond à l'assiette de calcul sur laquelle l'indemnité de sortie serait évaluée si la collectivité devait racheter les installations de distribution en réseau. Fin 2020, ces indemnités s'élèveraient à – 3 570 k€.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur d'actif des remises gratuites	48 k€	48 k€	56 k€	71 k€	71 k€	77 k€	81 k€	105 k€
Amortissement des remises gratuites	- 7 k€	- 7 k€	- 10 k€	- 12 k€	- 13 k€	- 15 k€	- 17 k€	- 19 k€
Valeur d'actif des biens concédés	- 4 235 k€	- 4 273 k€	- 4 316 k€	- 4 371 k€	- 4 439 k€	- 4 558 k€	- 4 600 k€	- 5 279 k€
Amortissement des biens concédés	+ 725 k€	+ 819 k€	+ 915 k€	+ 1 012 k€	+ 1 109 k€	+ 1 214 k€	+ 1 316 k€	+ 1 623 k€
Provisions pour renouvellement utilisées	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€	+ 0 k€
TOTAL	-3 469 k€	-3 412 k€	-3 356 k€	-3 300 k€	-3 271 k€	- 3 426 k€	- 3 219 k€	- 3 570 k€



Cette baisse du compte « droit du concédant » s'explique par l'intégration en 2020 de deux nouvelles communes au périmètre des DSP qui viennent augmenter l'indemnité que devrait verser la collectivité en cas de sortie de concession.

D- Cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en disposent les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'états d'inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.

Les résultats des investigations présentés ci-après sont issus de l'analyse de la fiabilité des inventaires comptables et techniques des biens concédés, continûment tenus à jour par le concessionnaire en qualité d'exploitant du service délégué par le SYDESL.

L'existence de ces inventaires, dont chaque ligne est descriptive d'un ouvrage (bien), ou d'un petit sous-ensemble de ceux-ci, n'a de sens que dans la mesure où les biens existent effectivement sur le terrain et sont dédiés à la réalisation du service. Cette existence des biens ne peut, dans l'absolu, être attestée objectivement que par une visite de terrain, voire pour certains d'entre eux, seulement après une ouverture de fouille, puisque les ouvrages gaziers sont majoritairement implantés dans le sol.

Cela étant, sans engager de vérifications aussi lourdes que des fouilles qui permettraient de qualifier l'inventaire comptable du patrimoine, il existe d'autres documents informatiques ou matériellement palpables qui, parce qu'ils ont été créés de façon disjointe à l'inventaire comptable, peuvent corroborer ce dernier en partie ou en totalité. Ainsi il est notamment prévu par l'article 2 des cahiers des charges de concession que soit remis un inventaire technique des ouvrages concédés.

Il découle de ce qui précède, que l'analyse de la cohérence des états d'inventaire peut être menée en comparant ces états. Pour autant qu'ils soient manipulables.

C'est en ce sens, qu'il a été demandé au concessionnaire de produire :

- **L'inventaire comptable des biens immobilisés sous sa forme désagrégée.**
Il a été fourni sous une forme proche de celle souhaitée, bien qu'elle soit incomplète.
- **L'inventaire technique des ouvrages en exploitation à un niveau de désagrégation comparable au précédent.**
Il n'a été qu'en partie fourni, le concessionnaire déclarant ne pas disposer formellement d'inventaire technique des branchements individuels ;

Les analyses et les calculs de cohérences, menés essentiellement sur les fichiers d'inventaire, ont été conduits sans présupposer la qualité meilleure d'un état par rapport aux autres.

Ceci n'a évidemment de sens que pour les quantités comparables dans les états considérés, soit très concrètement pour les quantités physiques dénombrant les biens ou leur ampleur.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Soulignons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des sur-immobilisations comptables importantes. Comme signalé plus avant, compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, **il est essentiel que le SYDESL puisse être informé sur les méthodes de remise en cohérence des bases de données préalablement à leur application. Le concessionnaire n'a pas donné de détail sur la tenue effective de ce travail en Saône et Loire ni sur les résultats obtenus.**

S'agissant des canalisations, le concessionnaire a entrepris dès 2018 un travail correctif qui prendra plusieurs années afin de réduire les écarts notamment de longueurs enregistrées dans les bases SIG (inventaire technique) et dans les bases de son application comptable Mandarin (inventaire comptable).

Le SYDESL a été associé à la démarche dans la mesure où GRDF et le SYDESL ont partagé la liste des communes concernées et ont partagé la liste des communes à cibler en priorité en raison notamment de l'importance de l'écart constaté.

5 communes ont ainsi été retenues sur l'exercice 2018 :

Boyer, La Genete, La Roche Vineuse, Clessé, Saint-Ambreuil

	Longueur SIG (m)	Longueur Mandarin (comptable) (m)	Ecart 2019 avant correctif (SIG – Mandarin)	Ecart 2020 après correctif (m)
BOYER	4 206	4 263	- 1 895	-57
LA GENETE	8 347	8 875	- 481	- 528
LA ROCHE VINEUSE	15 783	16 622	- 1 030	- 839
CLESSE	14 179	14 191	- 1 054	-12
SAINTE-AMBREUIL	5 587	5 646	734	- 59

Par ce tableau, nous pouvons constater que le travail correctif des bases patrimoniales entrepris par GRDF a permis une importante réduction des écarts pour les communes concernées. Même si ce constat est moins évident pour La Genete et La Roche Vineuse, les 3 autres communes présentent un très faible écart entre les bases comptables (Mandarin) et techniques (SIG).

1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution

A l'échelle globale, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par les 170 communes desservies ou traversées par des ouvrages de distribution de gaz naturel, l'écart de linéaire de canalisations entre les états d'inventaire technique et comptable est, au terme de l'exercice 2020, de 6,313 km (contre 7 km en 2019), soit une incohérence de 0,3% (contre 0,4% les années précédentes).

Nous enregistrons là une amélioration par rapport à 2019 puisque l'écart pour 2019 était de 0,4%.

Le SYDESL salue le travail engagé par GRDF pour réduire les écarts entre sa base comptable et sa base technique. Toutefois, si les résultats commencent à être visibles, ils restent d'une ampleur limitée.

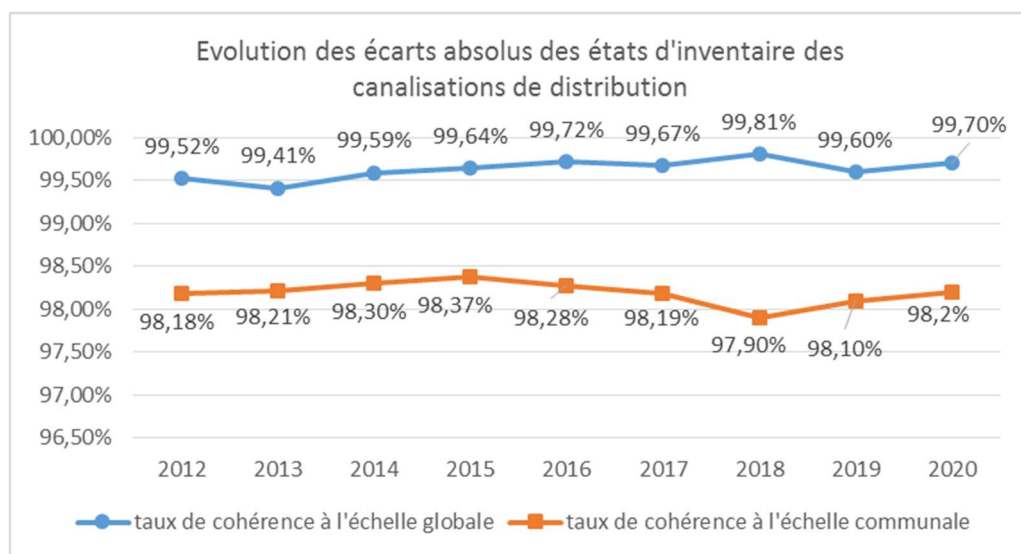
Pour l'ensemble des années, le résultat global résulte de compensations à l'échelon communal :

- Certaines d'entre elles affichent un linéaire inventorié techniquement plus long que celui enregistré dans les bases comptables,
- Et réciproquement, d'autres montrent un inventaire technique moindre que l'inventaire comptable, d'où le phénomène de compensation.

Au total, le cumul de la valeur absolue des écarts constatés par commune représente 36 kilomètres (contre 34 kilomètres en 2019).

En part, 1,8 % du linéaire concédé ne trouve donc pas son image dans l'un ou l'autre des états d'inventaire (à l'échelon communal, abstraction faite des paramètres de section, de matériau et de millésime). Ainsi, la

somme des écarts communaux permet d'afficher une image plus fidèle de la cohérence des deux bases de données.

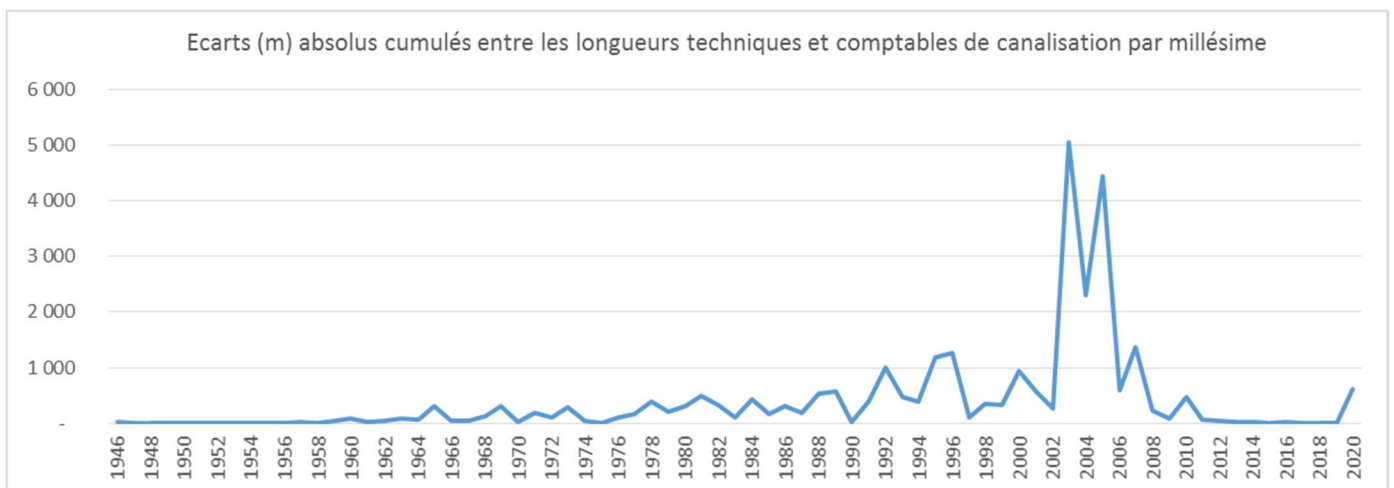
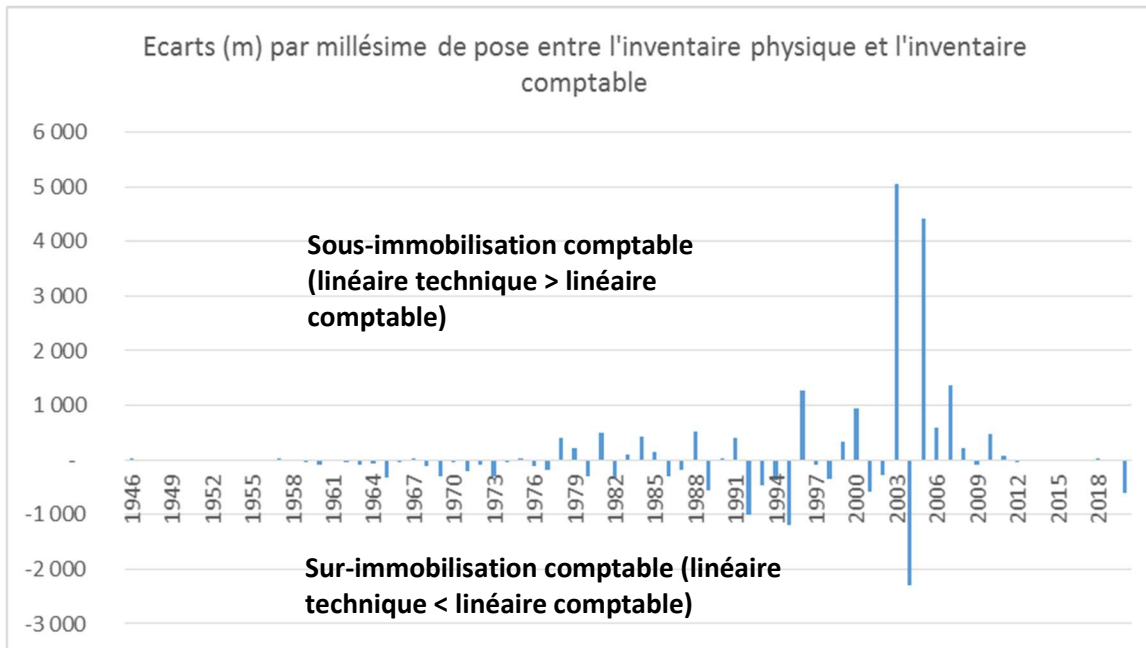


Evolution des écarts absolus des états d'inventaire des canalisations de distribution

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire technique (km) au 31/12 [1]	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7	1 331,9	1 788,5	1 786,25	1 940,83
Linéaire comptable (km) au 31/12 [2]	1 363,4	1 370,8	1 371,2	1 320,1	1 325,4	1 336,3	1 785,2	1 793,31	1 934,52
Ecart absolu global (km) [3] = [1]-[2]	6,5	8	5,7	4,8	3,7	4,4	3,3	7,06	6,31
Taux de cohérence à l'échelle globale 100- [3]/[1]	99,52%	99,41%	99,59%	99,64%	99,72%	99,67%	99,81%	99,6%	99,7%
Cumul des écarts absolus par commune (km) [4]	24,75	24,5	23,2	21,4	22,7	24,36	37,7	33,6	36,1
Taux de cohérence 100-[4]/[1]	98,18%	98,21%	98,3%	98,37%	98,28%	98,17%	97,9%	98,1%	98,2%

Source : GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2020

Les données comptables ne font, logiquement, pas état du linéaire posé avant la nationalisation de 1946. Dès lors, le linéaire posé préalablement à cette date est immobilisé, dans l'inventaire comptable, en 1946, date à laquelle les ouvrages ont été inventoriés dans le patrimoine du concessionnaire créé alors, et année pour laquelle on observe logiquement un cumul des longueurs de réseaux posés antérieurement.



Source : GRDF – fichier inventaire technique / valorisation patrimoine (inventaire comptable) exercice 2020

On déduit de l'analyse globale des écarts par millésime (graphiques précédents) :

- Que l'historique de constitution des canalisations ne fait pas apparaître clairement de périodes où les écarts relèvent davantage d'une sur-immobilisation que d'une sous-immobilisation ;
- Les millésimes de pose compris entre 2003 et 2010 affichent des taux d'in-comparabilité plus élevés que les autres années, pouvant atteindre 10 et 7 % en 2007 et 2010 ;
- Les millésimes 1995 et 1996 semblent avoir été traités : alors qu'ils dépassaient les 10% d'in-comparabilité (respectivement 11% et 12%), ils sont retombés à 1 % et 2% soit un niveau très correct.
- Que les écarts annuels sont peu élevés sur les dernières années (2011-2019) et que le travail engagé sur ce plan par GRDF est payant. Exception faite de l'année 2020, pour laquelle les écarts sont anormalement élevés, en particulier en période de traitement des écarts par le concessionnaire ; un taux d'incomparabilité de 18% est observé (3 413 m selon inventaire technique et 4 028 m selon inventaire comptable).

Interrogé sur ce dernier point, le concessionnaire a apporté la réponse suivante en 2019 :

« Effectivement on retrouve ce décalage dans nos bases au 31 décembre de chaque année, mais il peut varier d'une année à l'autre en fonction de la date de clôture des travaux.

La quantité importante de travaux engagés fin 2019 et le délai d'enregistrement dans mandarin, qui peut aller jusqu'à 3 mois, expliquent cet écart d'inventaire. »

Il apparaît que la période 2003-2009 est caractérisée par des écarts absolus cumulés d'inventaire très importants. **Ces millésimes pourraient ainsi constituer une priorité dans l'hypothèse de la mise en place d'un plan concerté avec le concessionnaire de remise en cohérence des deux bases technique et comptable.**

57% des divergences identifiées portent sur la période 2000-2010.

En 2020, les communes les plus impactées par l'écart absolu sont :

ISSY-L'-EVEQUE (7 km)

CRECHES-SUR-SAONE (1,2 km)

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (937 m)

LA ROCHE-VINEUSE (839 m)

VERDUN-SUR-LE-DOUBS (817 m)

Ces communes avaient déjà été signalées en 2019 pour des longueurs comparables.

Dès lors il est proposé de mettre en place un plan de remise en cohérence des états d'inventaires technique et comptable, en concertation avec le concessionnaire. Ce plan pourrait alors se focaliser dans un premier temps sur les millésimes et les communes présentant des écarts les plus significatifs.

L'objectif serait alors d'amener le concessionnaire à préciser les moyens alloués à la remise en cohérence des inventaires technique et comptable. Il pourrait être fait alors un point chaque année sur cette thématique afin de suivre l'évolution de ces écarts et les méthodes appliquées pour la résorption de ceux-ci.

2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement

Dans le principe, s'agissant de considérer les ouvrages de raccordement, il conviendrait d'évoquer :

- (a) Les branchements individuels ;
- (b) Les branchements collectifs ;
- (c) Les ouvrages collectifs d'immeubles, c'est-à-dire les portions de canalisations situées aux abords des immeubles bâtis (dans les espaces à usage privatif, par opposition au domaine public), dans les immeubles eux-mêmes ou sur leurs façades, dévolus à apporter le gaz à des usagers partageant un même bâti ;
- (d) Les branchements particuliers dans les immeubles collectifs, donc à l'aval des précédents ouvrages.

Sur l'ensemble de ces ouvrages, il faudrait regarder les quantités techniques et financières, contenues dans l'un et l'autre des états d'inventaire afin de les comparer et les analyser.

Or, si le concessionnaire est en mesure de communiquer un inventaire technique et un inventaire comptable des branchements collectifs et conduites d'immeuble, la situation apparaît moins évidente s'agissant des conduites montantes. En effet, à l'inventaire comptable, les biens immobilisés sous la dénomination "conduites montantes" regroupent tous les ouvrages situés à l'aval des conduites d'immeubles (excepté les branchements particuliers), alors que les états techniques permettent de dissocier les conduites montantes, des nourrices de compteurs, tiges cuisines...).

En revanche, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels perdure. Pour le confronter à l'inventaire comptable, le SYDESL a recours au fichier « nombre PCE sur branchements individuels » et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Ainsi, l'état actuel des bases d'inventaire des capacités de raccordement n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 2 du cahier des charges de concession, pour ce qui concerne les parties terminales des infrastructures de distribution.

Les états d'inventaire technique et comptable des ouvrages de raccordement des immeubles collectifs peuvent en revanche être comparés, leur cohérence estimée et l'évolution de cette dernière appréhendée par rapport à l'exercice antérieur.

Il ressort de cette analyse les écarts suivants :

Les ouvrages de raccordement des immeubles collectifs (au 31/12/2018)

Nature des ouvrages	Quantité technique		Quantité comptable	Global SYDESL		Cumul des communes	
				<i>Ecart</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts</i>	<i>Taux de cohérence</i>
				<i>absolu</i>			
Nombre de Branchements individuels	Non inventorié 44 284*		41 096	3 188	93%	50 266	-
Nombre de Branchements collectifs	3 117		3 148	31	99,4%	57	98,2%
Nombre de Conduites d'immeubles	2 170		2 212	42	98%	51	97,6%
Nombre de Conduites montantes	1 649	2 537	2 481	57	97,7%	123	95%
Nombre de Tiges de cuisine	10						
Nombre de Conduites de coursives	60						
Nombre de Nourrices de compteurs	818						
Nombre de Branchements particuliers	20 621		Non inventorié	-	-	-	-

* selon fichier « nb PCE sur branchements individuels »

Source : GRDF – données contrôles : inventaires techniques et comptables 2020

Globalement il convient de souligner :

- Qu'il y a une bonne cohérence des états comparés au niveau global et communal pour les branchements collectifs et les conduites d'immeuble ; mais que cette cohérence est nettement moins bonne s'agissant des conduites montantes en raison de son imprécision. Il s'agit là des 3 seules catégories pour lesquelles l'analyse a pu être réalisée.
- Qu'à la maille communale, les taux de cohérence constatés sur les branchements collectifs sont assez proches de ceux identifiables sur les conduites d'immeubles et plus élevés que ceux observés sur les conduites montantes ;
- Sur 2 communes, l'inventaire comptable recense des branchements collectifs d'immeuble alors que l'inventaire technique n'identifie aucun bien de cette catégorie,
- 149 communes (soit 87% des communes) présentent une cohérence parfaite des quantités de branchements collectifs,
- Les 94 communes équipées de branchements d'immeuble collectif font majoritairement état (à 78%) d'une parfaite cohérence entre inventaires physique et comptable.

S'agissant des ouvrages des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, les états remis par GRDF doivent donc être considérés avec prudence, même **s'il est constaté une amélioration dans la cohérence des inventaires par rapport à 2019** et aux années précédentes.

De plus, il convient d'attirer l'attention sur la phase de fiabilisation de l'inventaire in situ qui est en cours de réalisation depuis 2010 par le concessionnaire (les deux premières phases de recensement n'ont pas été concluantes et doivent être complétées). Une fois ce recensement effectué, il sera alors réalisé un rapprochement des deux bases technique et comptable.

Rappelons que l'enjeu se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement. Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, **il est essentiel que le SYDESL soit informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires.**

3- Analyse sur les autres biens concédés (installations techniques)

Les autres biens concédés immobilisés comme installation technique représentent, en valeur, 2 256 000 € soit 2% de la valeur d'acquisition des ouvrages en exploitation.

Ainsi la liste des autres biens concédés s'établit fin 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Désignation</i>	<i>Inventaire comptable</i>	<i>Inventaire Technique</i>	<i>Ecart absolu</i>	<i>Taux de cohérence</i>	<i>Quantité cumulée des écarts</i>
Nombre de Postes de détente, comptage	98	85	13	87%	53
<i>dont MPC/MPB</i>	<i>n.d</i>	<i>62</i>			
<i>dont MPB/BP</i>	<i>n.d</i>	<i>19</i>			
<i>dont autres</i>	<i>n.d</i>	<i>4</i>			
Nombre de matériels de protection cathodique active	50	39	11	78%	37
<i>dont nombre de postes de drainage</i>	<i>-</i>	<i>1</i>			
<i>Dont nombre de postes de soutirage</i>	<i>-</i>	<i>20</i>			
<i>dont nombre d'anodes</i>	<i>n.d</i>	<i>18</i>			
Nombre d'équipement de télé-exploitation	46	-	-	-	-
Nombre de dispositif de protection de branchement	101	n.d			

Ainsi, les différents ouvrages inventoriés appellent encore les remarques et les précisions suivantes :

Les ouvrages de détente

L'inventaire comptable n'effectue aucune présentation différenciée selon les gammes de pressions à l'amont et à l'aval qui justifient leur mise en œuvre ; différenciation que l'on trouve en revanche et très logiquement dans l'inventaire technique. Rappelons que ce dernier recense essentiellement des postes MPC/MPB (62 unités) et MPB/BP (19 unités).

Des analyses menées à l'échelon global, il ressort une différence entre les données comptables et techniques de 13 unités. En conséquence, le taux de cohérence global est de 87%.

Cependant l'analyse des écarts à l'échelle communale, amène à observer un écart de 53 unités entre les deux bases. Cet écart conduit à obtenir un taux de cohérence de seulement 54%.

La convergence parfaite des inventaires se retrouve sur 27 communes sur 43 concernées.

Parmi les communes présentant des anomalies (non-correspondance des communes où figurent des ouvrages de détente dans les états d'inventaire), **il convient de noter le cas de la commune de Mâcon pour laquelle un écart absolu de 21 ouvrages a été identifié (identique à 2019).**

Les ouvrages de la protection cathodique active

Rappelons là encore que la comparaison des états d'inventaire ne peut être menée de façon brute. En effet, l'inventaire technique recèle des anodes, ouvrages non inventoriés dans les bases comptables en raison du principe même de leur mise en œuvre, qui conduit à constater leur disparition au fil du temps.

Ainsi, il convient d'observer que la non-convergence des deux bases de données du concessionnaire est caractérisée par un écart communal total de 37 ouvrages.

Les équipements de télé-exploitation

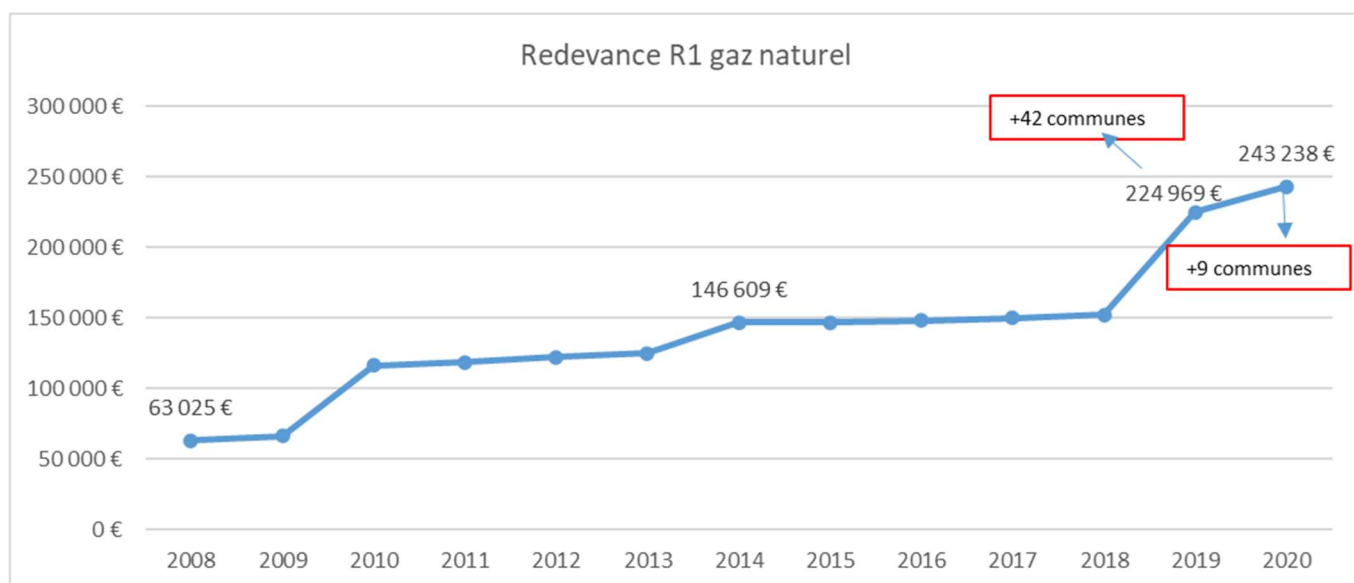
Les équipements de télé-exploitation sont d'une manière générale des matériels mis en œuvre pour permettre l'exploitation déportée (à distance) des ouvrages actifs (manœuvrables) situés sur le réseau³.

Notons qu'en 2020, le concessionnaire déclare dans ses bases techniques 65 équipements de télétransmission sur les postes de protection cathodique active (21) et postes de détente (44).

Rappelons que les ouvrages de protection cathodique active (hors anode) sont tous équipés d'un équipement de télétransmission. S'agissant des postes de détente ils sont à 52% équipés en ouvrage de télé-exploitation (44 postes sur 85).

³ Dans le cas présent, les indications apportées par les exploitants conduisent à conclure qu'il s'agit d'équipements de télétransmission (servant à transmettre des indications sur l'état de fonctionnement des appareils) et non de matériels utilisés pour les commander (modifier leur état de fonctionnement).

4- La redevance de concession



La redevance de concession R1, dite redevance de fonctionnement, est versée par GRDF au SYDESL pour lui permettre notamment de mener son rôle de contrôle et d'engager des actions de suivi.

Elle est calculée en fonction de la population du territoire concerné, de la longueur de réseau et du nombre de communes regroupées et contiguës.

L'intégration de nouvelles communes permet bien évidemment d'accroître cette redevance et de renforcer le caractère contigu des communes concernées.

Concession propane : ANTARGAZ Energies

1- INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EN GAZ PROPANE

Les réseaux de distribution publique du gaz propane sont localisés sur une seule commune : CRONAT

Ils sont alimentés à partir d'un site de stockage au sein duquel une citerne d'une contenance maximale de 12,5 tonnes est installée (inchangé depuis le début de la desserte).

Au terme de l'exercice 2020, l'infrastructure de distribution compte 1,658 kilomètres de réseaux localisés.

Notons qu'en 2018, le SYDESL a constaté une diminution du réseau de 30 mètres, bien qu'aucun réseau n'ait été posé sur le périmètre concédé.

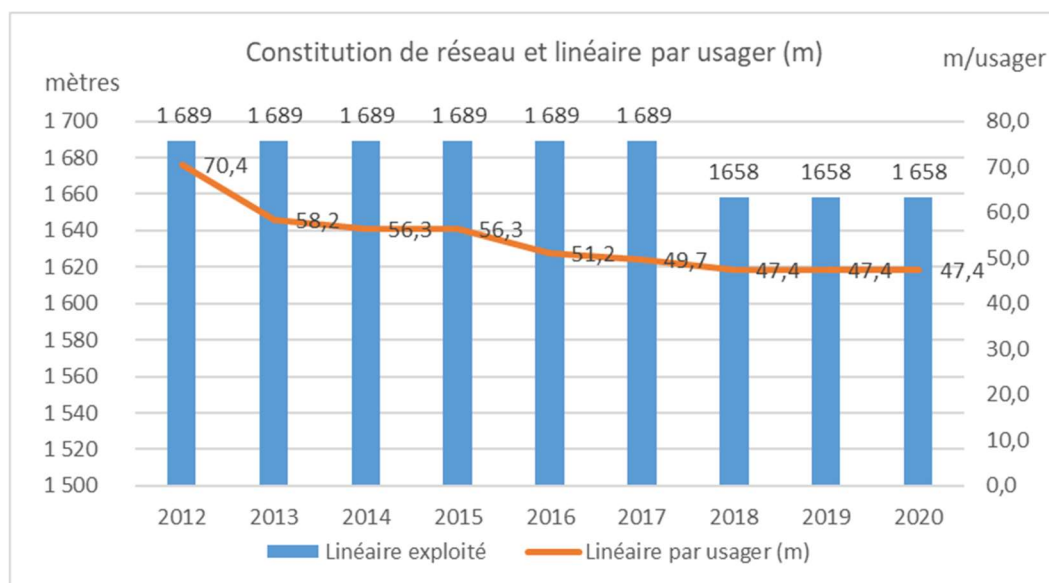
Le SYDESL a interrogé le concessionnaire Antargaz Energies qui a apporté l'explication suivante :

« dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, Antargaz Energies a amélioré la précision de ses cartographies localisées en unité urbaine. Cette évolution est conforme à l'objectif d'effectuer une détection sur 100% des réseaux localisés en unité urbaine qui ne sont pas encore en classe A. De ce fait, aujourd'hui, nous avons une précision plus fine pour les mètres de nos réseaux. Cela ne veut pas dire que la longueur du réseau a été réduite mais qu'elle était un peu moins précise les années précédentes. »

L'ensemble des réseaux sont constitués de polyéthylène et exploités en moyenne pression B. Cette configuration est cohérente avec les techniques actuelles de pose et suffisante à l'exploitation des infrastructures distribuant du propane en réseaux.

La capacité globale de raccordement reste inchangée depuis 2014 et se compose de 46 branchements individuels.

Il est à noter qu'aucune analyse de la cohérence des états d'inventaire n'est possible en l'absence d'inventaires comptable et technique différenciés.



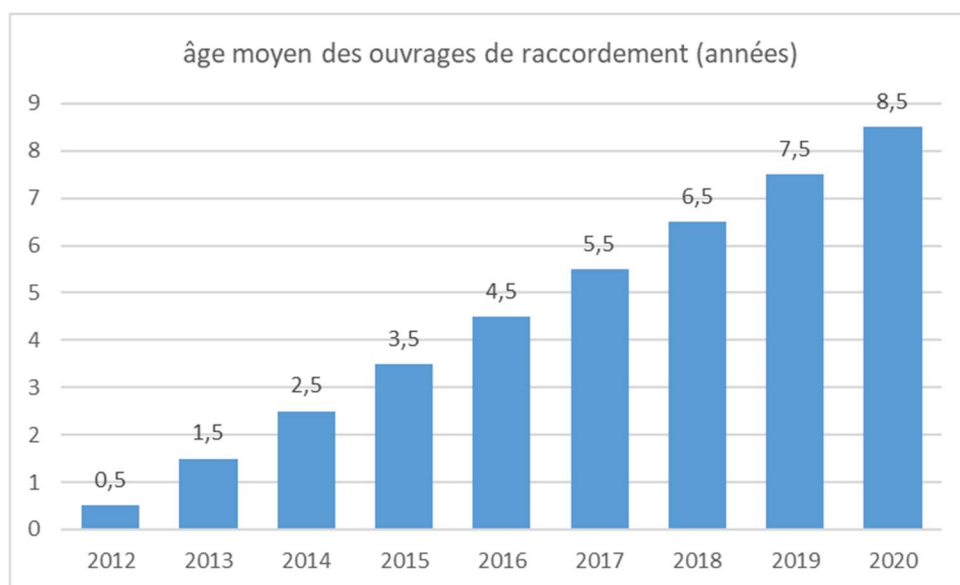
Source : AntarGaz-Energies

Par niveau de pression

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Basse Pression (m)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MPB (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658
MPC (m)									
TOTAL (m)	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658
Longueur de réseau par usager (m)	70,4	58,2	56,3	56,3	51,2	49,7	47,4	47,4	47,4

Par matériaux en mètres

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Polyéthylène	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658
Acier									
Fontes ductiles									
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689	1 658	1 658	1 658

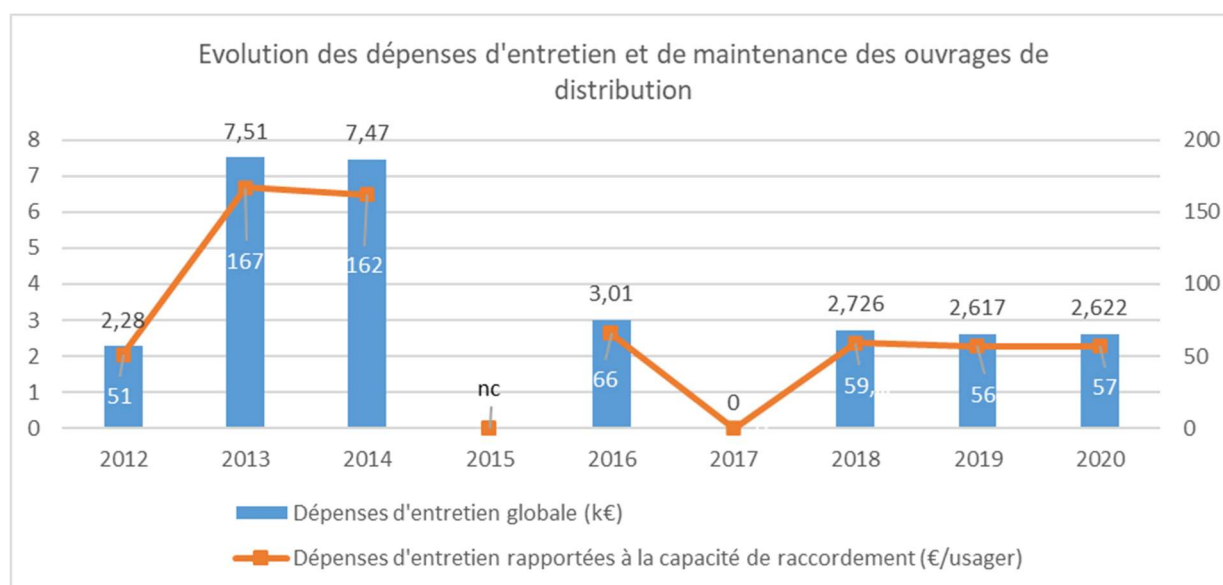


Canalisations de distribution

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	1 689	0	0	0	0	0	-30	0	0
Investissement (k€)	120,8	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Part sur le linéaire global (%)	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les branchements sur réseaux (individuels)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Branchements posés (individuels et collectifs) (nombre)	45	0	1	0	0	0	0	0	0
Investissement (K€)	33,301	0	2,46	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	740		2 457						
Part sur le décompte global	98%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



Source : AntargazEnergies – CRAC 2020

S'agissant des dépenses d'entretien maintenance, notons qu'Antargaz-Energies communique un montant de dépenses d'entretien-maintenance qui stagne. Son niveau reste en dessous de celui communiqué en 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total de bons d'incidents ouverts	2	0	0	n.c	1	0	0	0	0
Nombre d'incidents sur les ouvrages concédés	2	0	0	n.c	1	0	0	0	0

L'infrastructure a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression⁴.

Au titre de 2020, Antargaz-Energies déclare **avoir surveillé l'ensemble des réseaux.**

⁴ Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

Aucune fuite n'a été détectée et aucun incident n'est survenu dans l'année.

→ 100% du linéaire posé en 2012 lors des travaux de 1er établissement, mais aucun développement depuis.

2- LES USAGERS EN GAZ PROPANE

Fin 2019, 35 usagers consommateurs de gaz propane étaient implantés sur le périmètre du SYDESL, soit le même nombre qu'en 2018.

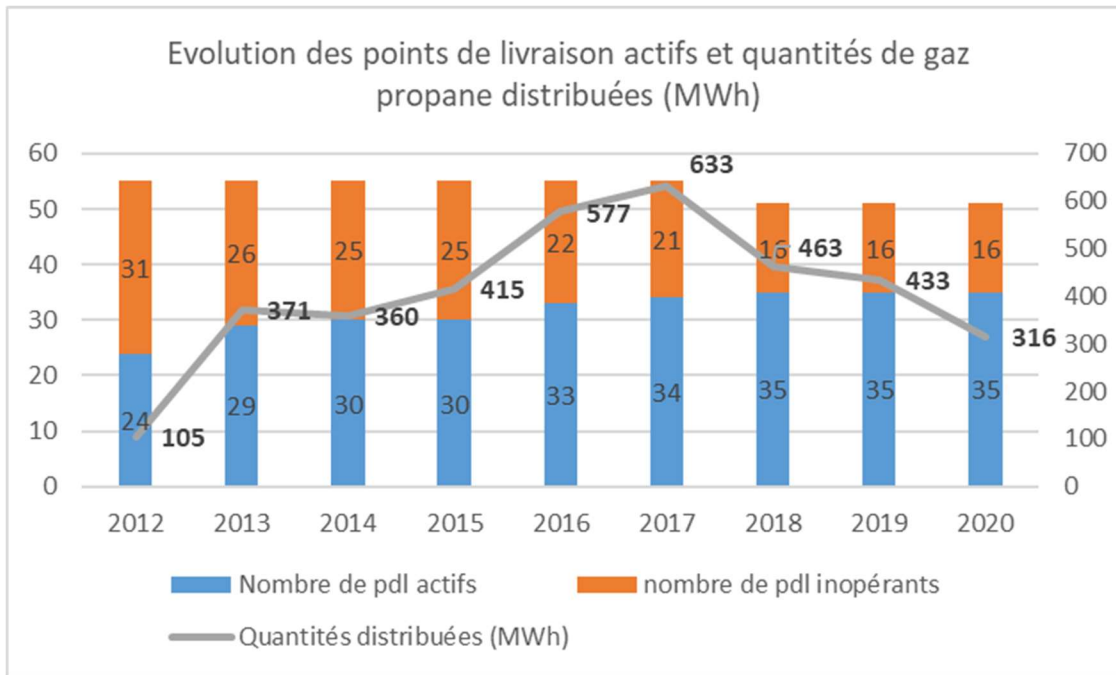
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total d'usagers desservis au 31/12/_	24	29	30	30	33	34	35	35	35
Nombre de points de comptages	55	55	55	55	55	55	51	51	51
Dont nombre de raccordements inopérants (inactifs ou improductifs)	31	26	25	25	22	21	16	16	16
Quantité d'énergie acheminée (MWh)	104,91	371,14	360,01	415,69	576,80	633,57	462,6	433,44	316,5
Recette totale de l'acheminement (h.t) (k€)	10,18	32,487	30,622	145,505	33,726	34,869	24,464	26,982	16,74
Consommation unitaire moyenne (MWh/an)	4,37	12,80	12,00	13,86	17,48	18,63	13,22	12,4	9,04
Prix moyen de vente du gaz (c€/kwh)	9,70	8,75	8,51	35,0	5,8	5,5	5,28	6,22	5,28

Les quantités de gaz propane distribuées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 316 MWh au 31 décembre 2020, **en baisse de 27%** par rapport à 2019.

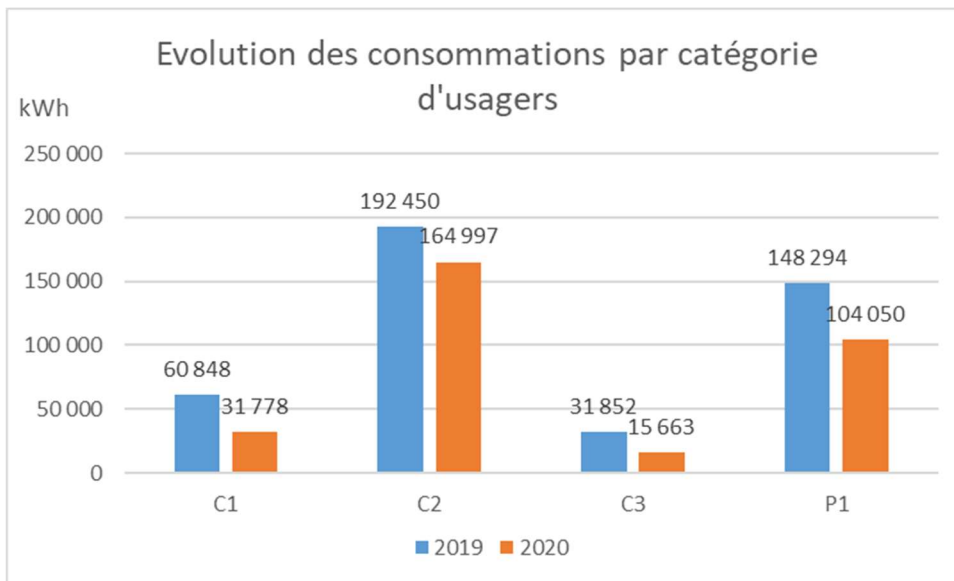
Consécutivement **les recettes** de vente (distribution et fourniture) s'élèvent à 17 k€, **en baisse de 37%** par rapport à 2019.

Le concessionnaire a été interrogé sur l'ampleur de cette baisse ; d'autant plus surprenante que l'année 2020 a été marquée par deux vagues de confinement sanitaire qui auraient pu provoquer une hausse des consommations résidentielles.

Antargaz apporte l'explication suivante : « *La baisse des consommations est générale sur l'ensemble du territoire des DSP. L'effet COVID a eu, nous pensons, un impact sur la consommation mais également l'effet climatique qui a été plus clément en 2020. La baisse ne s'est pas fait ressentir que sur le professionnel mais également sur le domestique ; Grâce à l'incitation aux économies d'énergies, les primes pour isolation, changement de chaudière, cela commence à se faire ressentir.* »



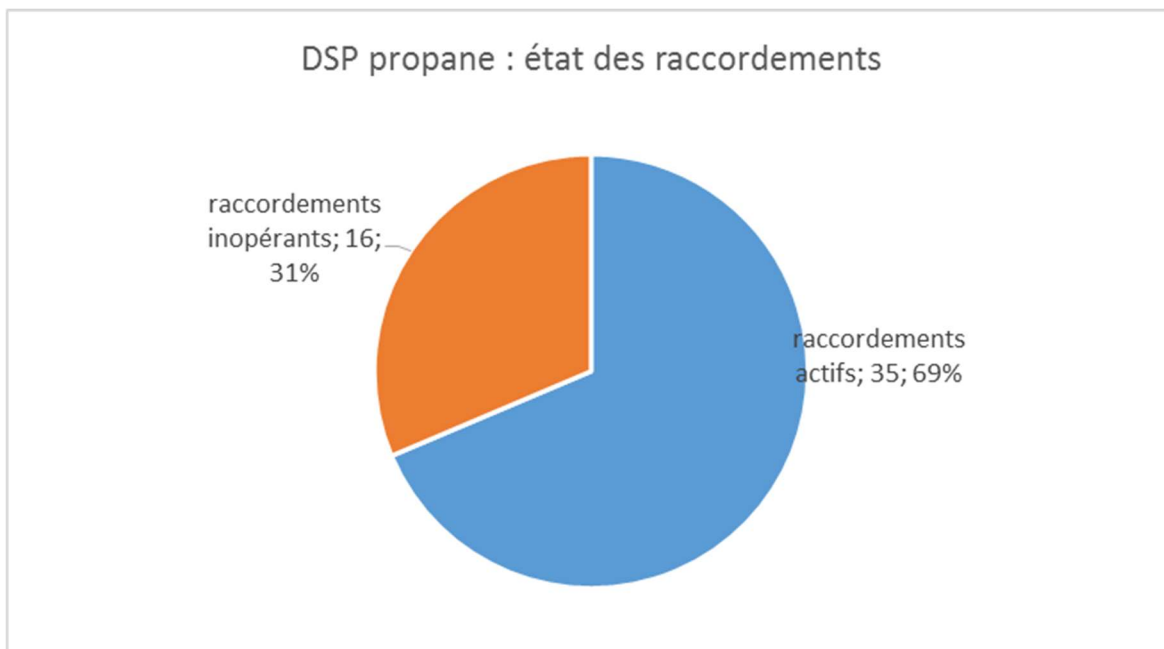
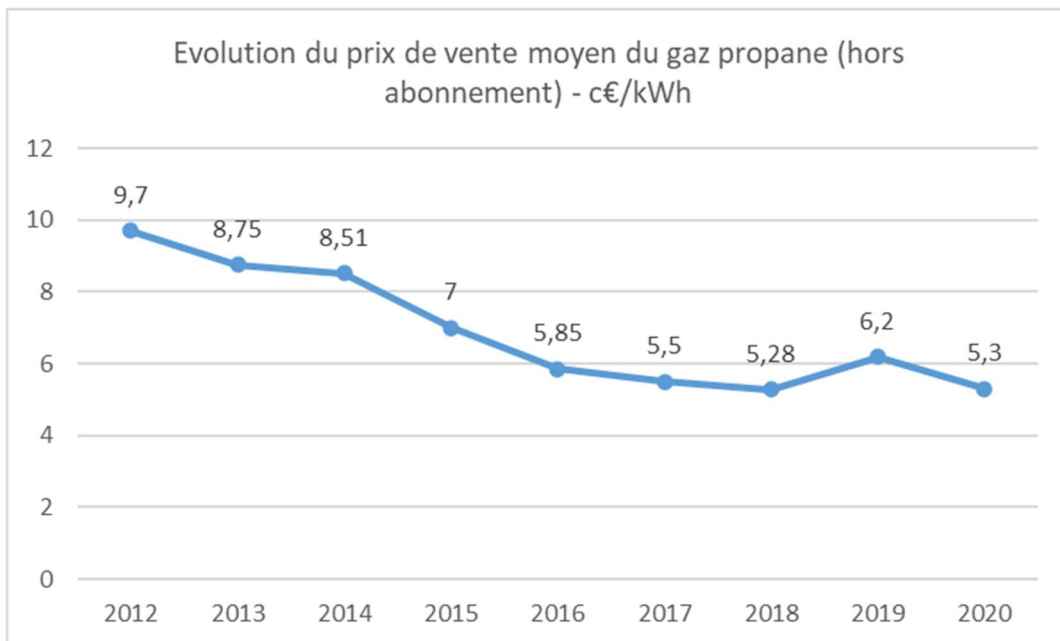
L'ensemble des catégories d'usagers est concerné par une baisse importante des consommations.



Source : AntargazEnergies- Données contrôle ex 2020

Les tranches C1 à C3 correspondent aux clients domestiques (C1 : jusqu'à 5 999 kWh - C2 de 6 000 à 29 999 kWh - C3 : plus de 30 000 kWh)

La tranche P1 correspond aux professionnels et bâtiments publics (jusqu'à 69 999 kWh)



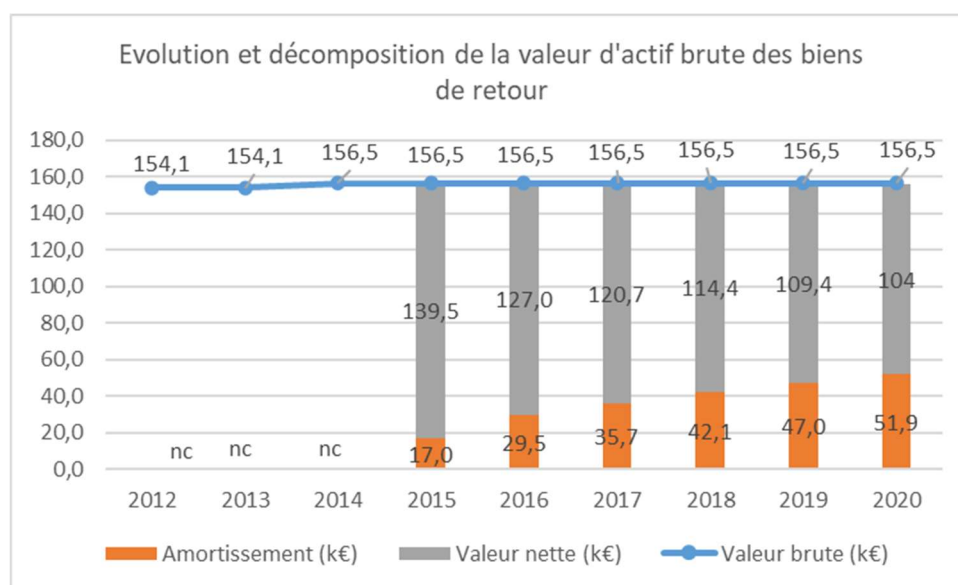
Le fait de disposer de 16 raccordements inopérants (inactifs + improductifs), soit 31%, pose la double question :

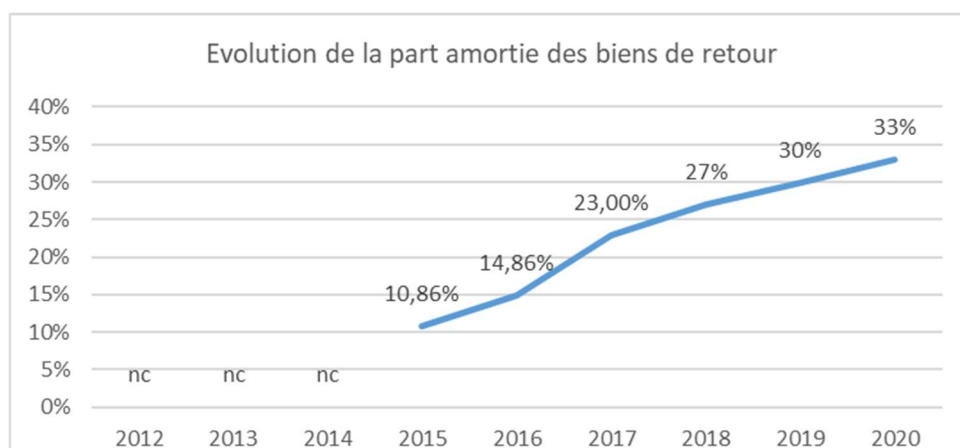
- Quelle est la cause des investissements infructueux ?
- Quel équilibre financier pour la concession ?
- Quelles étaient les estimations initiales ?

3- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur brute des ouvrages (k€)					189,932	189,932	189,932	189,932	189,932
Dont valeur brute des biens de retour (k€)	154,073	154,073	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53
Amortissement (k€) des biens de retour	n.c	n.c	n.c	17,005	23,266	35,7	42,083	47,01	51,9
Valeur nette (k€) des biens de retour	n.c	n.c	n.c	139,5	127	120,7	114,4	109,43	104
Investissement du concessionnaire (k€)	154,1	154,1	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5	156,5
dont participation de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises gratuites par la collectivité et les tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part amortie des ouvrages de retour	-	-	-	11%	14,8%	23%	27%	30%	33,2%
Estimation de la valeur d'actif brut / usager (k€/us)	6,4	5,3	5,2	5,2	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5

Source : Antargaz Energies- fichiers comptabilité 2020





Source : Antargaz Energies

Un point positif à noter est la fourniture d'un inventaire détaillé ouvrage par ouvrage.

L'ensemble du patrimoine des biens de retour concédé au concessionnaire est immobilisé pour une valeur brute totale de 156,5 k€, stable depuis l'exercice 2014. De plus l'exploitant déclare avoir financé lui-même la totalité de ces investissements. Ce patrimoine des biens de retour est amorti à 33 % (52 k€).

Les canalisations de distributions représentent 77 % de cette valeur brute (120,8 k€) et les 23% restants sont associés à des branchements individuels sur réseaux.

Il est à noter que la citerne et les équipements associés qui constituent des biens de reprise sont valorisés à hauteur de 33,4 k€.

Le compte « Droits du Concédant »

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur d'actif brute des remises gratuites		0	0	0	0	0	0	0
Amortissement des remises gratuites	-	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'actif brute des biens financés par le concessionnaire	-	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53	156,53
Amortissement des biens financés par le concessionnaire	+	n.c	17,005	23,266	10,157	42	47	52
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		n.c	-139,525	-133,264	-146,373	-114,45	-109,13	-104,53

Le compte d'exploitation

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total recettes d'exploitation (€ HT)	13 990	32 331	30 622	nc	37 886	39 701	31 073	31 961	21 759
Total charges d'exploitation (€ HT)	71 643	93 196	80 544	nc	46 125	51 493	43 872	37 907	32 945
Résultat d'exploitation (€ HT)	- 57 653	- 60 865	-49 922	nc	- 8 239	- 11 792	- 12 799	- 5 946	- 11 186

Le SYDESL s'interroge sur la représentativité du compte d'exploitation qui affiche un exercice déficitaire.

Le déficit d'exploitation s'est dégradé en raison principalement :

- **D'une baisse des ventes et donc des recettes sur énergie facturée**
- **D'une baisse des dotations aux amortissement et provisions**
- **D'une baisse des frais de structure**
-

Interrogé sur cette baisse, le concessionnaire a apporté les éléments de réponse suivants :

« La chute des ventes est un 1^{er} constat mais la baisse des prix de vente en avril et surtout en octobre 2020 a eu un impact non négligeable sur les recettes. Concernant les charges d'exploitation, nous avons eu une légère baisse dû à une baisse de l'achat du gaz et de son acheminement mais elles restent supérieures aux recettes. Nous travaillons afin d'optimiser et de réduire nos coûts pour être le plus près de la réalité. »

CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE

1- GAZ NATUREL (GRDF)

À la suite de la mission d’audit menée par le SYDESL pour l’exercice 2020, l’analyse des données fournies par le concessionnaire GRDF révèle des améliorations apportées mais également des axes de progrès qui conduisent le SYDESL à maintenir sa vigilance sur certains points d’importance.

Les informations mises à disposition

Il convient de souligner que le suivi des indicateurs de la concession **a pu reposer sur une base d’information globalement significative** pour l’exercice 2020, même si elle demeure d’un niveau en deçà de ce que le SYDESL pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des **carences d’inventaire** qui perdurent :

- Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l’exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits “utiles” à l’exploitation) ;
- Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.

Il convient toutefois de souligner l’effort du concessionnaire dans l’apport de nouvelles données telles que le détail sur le déploiement du compteur Gazpar ou un détail d’inventaire apporté sur les robinets dits « de classe 4 » ou « non utiles » remis pour la première fois en 2020.

Pour la première fois en 2020, GRDF a précisé les montant de dépenses pour maintenance en distinguant les interventions curatives et les préventives. Il s’agissait là d’une demande répétée depuis plusieurs années par le SYDESL.

GRDF continue de remettre les données **sans prise en compte des regroupements officiels de commune**, en utilisant toujours les anciens codes INSEE devenus erronés.

Cette présentation contraint l’autorité concédante à un retraitement systématique des données pour les croiser notamment avec des éléments de surface ou de population. En 2020, les communes de Fragnes et La Loyère sont concernées car elles ont fusionné en 2016 pour créer la commune de Fragnes-La Loyère. De nouvelles communes sont susceptibles d’être concernées dans les années à venir.

La remise de données de contrôle s’est faite début juin 2020 dans les délais annoncés par le concessionnaire.

L’analyse des principaux indicateurs

L’analyse des données produites sur l’exercice 2020 amène à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

Des infrastructures communales exploitées par GRDF relativement jeunes (24 ans en moyenne) mais avec des disparités marquées entre les communes (notamment vis-à-vis des dessertes plus anciennes de plus de 80 ans). Le niveau des investissements réalisés dans le cadre d’extension ou de renouvellement ne permettant pas de le maintenir à son niveau actuel, cet âge moyen est par conséquent en augmentation ;

- Le nombre de fuites détectées pour 100 km de réseau surveillé a fortement diminué par rapport à 2019 qui a connu un niveau exceptionnellement élevé. Toutefois, pour 2020, même si cet indicateur a diminué, il reste à un niveau élevé par rapport à 2016 et 2017;
- Une hausse du nombre d'incidents affectant les biens concédés (+ 4% à périmètre constant) avec notamment 33 incidents « fuites de gaz » supplémentaires à périmètre constant ;
- Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchées lors des incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique en matière de renouvellement ;
- Une capacité de raccordement inopérante exploitée par GRDF à hauteur de 20,5% conduisant à s'interroger sur les actions et les résultats de la politique commerciale de GRDF. Quelles actions du délégataire en faveur de la promotion de l'usage du gaz pour quels résultats ?
- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente) ;
- L'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie ;
- Un volume de réclamations adressées à GRDF en nette hausse, y compris à périmètre constant (+12%), mais une amélioration des délais de réponse notamment pour celles émises par les usagers ;
- Des écarts d'inventaire entre les états technique et comptable des canalisations de distribution en légère amélioration au global. Une amélioration est notamment constatée pour les années 90, mais un écart anormal se maintient dans les années 2000 à 2010.
- Une amélioration des états techniques transmis au SYDESL s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaîné »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique de ces ouvrages. Il n'a toujours pas été spécifié au SYDESL les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé par le concessionnaire.

2 – GAZ PROPANE (ANTARGAZ Energies)

- En dehors de raccordements ponctuels sur le réseau existant, la concession de Cronat n'a fait l'objet d'aucun développement depuis la mise en gaz en 2012.

- Le concessionnaire remet un compte d'exploitation conforme à la réglementation. Toutefois, ce compte d'exploitation est déficitaire sur 2020 et ce depuis plusieurs années. Le constat s'est amplifié avec une baisse importante des consommations et donc des recettes.

Il est nécessaire de mener des investigations complémentaires pour qualifier la représentativité des comptes d'exploitation et notamment vis-à-vis des charges d'exploitations estimées par clefs de répartition.

- Une interrogation sur la pérennité du service de distribution sur Cronat compte tenu du volume de raccordements inopérants (31%), des déséquilibres financiers présentés et en l'absence d'actions du concessionnaire pour valoriser les infrastructures existantes.

ANNEXE 1 : liste des 156 communes du contrat de concession « historique » du SYDESL au 01/01/20

ALLEREY-SUR SAONE	CRÊCHES-SUR-SAONE	LOISY
ALLEROT	CRISSEY	LUGNY
AUXY	CUISERY	MACON
AZE	CURGY	MASSILLY
BANTANGES	DAMEREY	MELLECEY
BAUDEMONT	DAMPIERRE-EN-BRESSE	MERCUREY
BEAUMONT-SUR-GROSNE	DAVAYE	MESVRES
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	DEMIGNY	MONTBELLET
BERZE-LA-VILLE	DENNEVY	MONTPONT-EN-BRESSE
BEY	DEVROUZE	MONTRET
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	DIGOIN	MOROGES
BOYER	DRACY-LE-FORT	OSLON
BRAGNY-SUR-SAONE	DRACY-SAINT-LOUP	OUROUX-SUR-SAONE
BRANGES	EPINAC	PALINGES
BRAY	ETANG-SUR-ARROUX	PALLEAU
BRION (2020)	FLEURVILLE	PARSI L HOPTIAL (2020)
BROYE	FONTAINES	PIERRE-DE-BRESSE
BRUAILLES	FRAGNES – LA LOYERE	PLOTTES
BURGY	FUISSE	PRETY
BUSSIERES	GERGY	RANCY
BUXY	GIGNY-SUR-SAÔNE	RATENELLE
CHAMPAGNAT	GIVRY	REMIGNY
CHAMPFORGEUIL	GRANGES	ROSEY
CHANES	ISSY-L'EVÊQUES	RULLY
CHANGY	JAMBLES	SAINT-AMBREUIL
CHARBONNIERES	JOUDES	SAINT-AMOUR-BELLEVUE
CHARDONNAY	LA CHAUX	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE
CHARNAY-LES-MACON (2020)	LA CLAYETTE	SAINT-CYR
CHARRECEY	LA GENETE	SAINT-DESERT
CHASSY	LA ROCHE-VINEUSE	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
CHÂTEAUNEUF	L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE
CHATENOY-EN-BRESSE	LACROST	SAINT-FORGEOT
CHATENOY-LE-ROYAL	LAIVES	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHAUDENAY	LAIZE	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
CHEILLY-LES-MARANGES	LAIZY	SAINT-JEAN-DE-VAUX
CIEL	LANS	SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE
CLESSE	LE MIROIR (2020)	SAINT-LOUP-DE-VARENNES
CLUNY	LES BORDES	SAINT-MARCEL
CONDAL (2020)	LESSARD-EN-BRESSE	SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE
CORMATIN CORTAMBERT	LESSARD-LE-NATIONAL	SAINT-MARTIN –EN-BRESSE
COUCHES	LEYNES	SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU

SAINT-AURICE-EN-RIVIERE
SAINT-AURICE-LES-
CHATEAUNEUF
SAINT-VERAND
SAINT-YAN
SAMPIGNY-LES-MARANGES
SAVIGNY-SUR-SEILLE
SENNECEY-LE-GRAND
SENOZAN
SERRIGNY-EN-BRESSE
SEVREY
SIMARD

SOLUTRE-POUILLY
SORNAY
TAIZE
THUREY
TOULON-SUR-ARROUX
TOURNUS (2020)
TRONCHY
UCHIZY
VARENNES-LE-GRAND
VARENNES-LES-MACON
VARENNES-SAINT-SAUVEUR

VARENNES-SOUS-DUN
VENDENESSE-LES-CHAROLLES
VERDUN-SUR-LE-DOUBS
VERGISSON
VERJUX
VERS
VINCELLES (2020)
VINZELLES
VIREY-LE-GRAND
VITRY-EN-CHAROLLAIS

(2020) : 7 communes intégrées à la concession au 01/01/2020 au contrat « historique »

ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT

Données générales

Début de la desserte	13 mars 2012
Déléguée à	Antargaz-Energies
Gaz distribué	Propane
Début de la concession	2010
Terme de la concession	2040
Concession	DSP
Nombre de citernes de stockage aérien	1
Capacité de stockage	12,5 tonnes

Inventaire du patrimoine

nc = non communiqué

Inventaire technique		Inventaire comptable		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur d'origine (k€)	Valeur nette comptable fin 2020 (k€)
1 658 m	Conduites de distribution	nc	120,8	80,14
46	Branchements	nc	35,8	23,9
	TOTAL		156,5	104
1	Ouvrage de stockage		33,4	21,8
2	Vannes	nc	nc	nc

Répartition des conduites par matériaux	nc
Répartition des conduites par pression	nc
Répartition des conduites par âge	nc

Le service rendu

Population totale de la commune	538
Nombre de points de livraison (pdl) actifs	35
Consommations	316 MWh
Recettes	16,74 k€ HT

Evènements intervenus sur le réseau en 2020

Nombre d'incidents intervenus	0
Nombre de signalements d'anomalies	0
Evolutions sur l'exercice (extension, renouvellement, abandons)	0



Retrouvez nous sur Internet



[sydesl](#)



[sydesl.fr](#)



[sydesl](#)

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, boulevard de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

L'énergie des territoires!